

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VENDREDI 3 NOVEMBRE, à 17 h 04, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SIXIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 19 h 33).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ (arrivée à 17 h 05, pendant l'appel nominal), Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT (arrivée à 17 h 13, au rapport n° 23/6-001), Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY (arrivée à 17 h 22, au rapport n° 23/6-002), Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY (arrivée à 17 h 09, avant l'examen des rapports), Noela MÉDÉA MADEN, Henriette BABET, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (arrivée à 17 h 08, avant l'examen des rapports)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Ibrahim DINDAR		par Gilbert ANNETTE
Karel MAGAMOOTOO	pour toute la durée de la séance	par Geneviève BOMMALAIS
Philippe NAILLET	à compter de son départ, à 18 h 43, au rapport n° 23/6-010	par Jean-François HOAREAU
Gérard CHEUNG LUNG		par Gérard FRANÇOISE
Aurélie MÉDÉA		par Jean-Max BOYER
Jean-Pierre HAGGAI	pour toute la durée de la séance	par Noela MÉDÉA MADEN
Wanda YENG-SENG BROSSARD		par Henriette BABET
Vincent BÈGUE	à l'arrivée de sa mandataire, à 17 h 08, après l'appel nominal	par Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination du (de la) secrétaire de séance pris(e) dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (42 présents sur 55) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre de la (l')	rapport n°
- Christelle HASSEN - Jean-Max BOYER - Jean-François HOAREAU - Gérard FRANÇOISE	délégués / Ville	NORDÉV	23/6-003
- Brigitte ADAME - David BELDA - Jacques LOWINSKY	délégués / CINOR (PDG de la SÉM)		
- Éric DELORME - Julie LALLEMAND	délégués / Ville (titulaire) (suppléante)	ADIL	23/6-004
- Sonia BARDINOT	déleguée / Ville	CAUE	23/6-005 et 23/6-006
(*) Aurélie MÉDÉA (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	ARCV	23/6-011
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS de Saint-Denis	
- Gérard FRANÇOISE	mandataire / Département	SIDR	23/6-024
NORDÉV CINOR PDG de la SÉM ADIL CAUE ARCV OMS de Saint-Denis SIDR	Société d'Économie mixte du Développement du Nord de la Réunion Communauté intercommunale du Nord de la Réunion président directeur général de la Société d'Économie mixte Agence départementale pour l'Information sur le Logement Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement Association réunionnaise des Centres de Vacances Office municipal des Sports de Saint-Denis Société immobilière du Département de la Réunion		
(*)	élue absente / représentée	(le mandataire ayant voté en son seul nom propre)	

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Monique ORPHÉ	arrivée à 17 h 05	pendant l'appel nominal
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	arrivée à 17 h 08	
Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY	arrivée à 17 h 09	avant l'examen des rapports
Sonia BARDINOT	arrivée à 17 h 13	au rapport n° 23/6-001
Raihanah VALY	arrivée à 17 h 22	au rapport n° 23/6-002
Christelle HASSEN Jean-Max BOYER Jean-François HOAREAU Gérard FRANÇOISE Brigitte ADAME David BELDA Jacques LOWINSKY (voir élus intéressés : NORDÉV)	sortis à 17 h 30 revenus à 17 h 37	avant l'examen du rapport n° 23/6-003 après le vote correspondant

Éric DELORME Julie LALLEMAND (voir élus intéressés : ADIL)	sortis à 17 h 37 revenus à 17 h 38	avant l'examen du rapport n° 23/6-004 après le vote correspondant
Sonia BARDINOT (voir élus intéressés : CAUE)	sortie à 17 h 38 revenue à 17 h 40	avant l'examen du rapport n° 23/6-005 après le vote du rapport n° 23/6-006
Claudette CLAIN	sortie à 17 h 40 revenue à 18 h 36	au rapport n° 23/6-007 au rapport n° 26/6-009
Philippe NAILLET	parti à 18 h 43	au rapport n° 23/6-010 en laissant procuration à Jean-François HOAREAU
Éricka BAREIGTS en laissant la présidence à Jean-François HOAREAU	sortie à 18 h 43 revenue à 18 h 52	avant examen du rapport n° 23/6-011 au rapport n° 23/6-012
Arnaud HUGUET (voir élus intéressés : OMS de Saint-Denis)	sorti à 18 h 43 revenu à 18 h 48	avant l'examen du rapport n° 23/6-011 au rapport n° 23/6-012
Jean-Pierre MARCHAU	sorti à 18 h 41 revenu à 18 h 52	au rapport n° 23/6-010 au rapport n° 23/6-013
Éric DELORME	sorti à 18 h 52 revenu à 18 h 59	au rapport n° 23/6-013 au rapport n° 23/6-015
Monique ORPHÉ	sortie à 18 h 52 revenue à 19 h 13	au rapport n° 23/6-013 au rapport n° 23/6-019
Christelle HASSEN	sortie à 18 h 57 revenue à 19 h 02	au rapport n° 23/6-014 au rapport n° 23/6-016
Marie-Anick ANDAMAYE	sortie à 19 h 04 revenue à 19 h 07	au rapport n° 23/6-016 au rapport n° 23/6-017
Yassine MANGROLIA	sorti à 19 h 13 revenu à 19 h 26	au rapport n° 23/6-019 au rapport n° 23/6-027
David BELDA Joëlle RAHARINOSY	sortis à 19 h 14 revenus à 19 h 15	au rapport n° 23/6-020 au rapport n° 23/6-021
Gérard FRANÇOISE (voir élus intéressés : SIDR)	sorti à 19 h 20 revenu à 19 h 21	avant l'examen du rapport n° 23/6-024 après le vote correspondant
Sonia BARDINOT	sortie à 19 h 21 revenue à 19 h 24	au rapport n° 23/6-024 au rapport n° 23/6-027

OBJET **Société publique locale "Territo'Arts" (SPL Territo'Arts)**
Rapport du concessionnaire pour 2022

Ce rapport a pour objet de présenter le rapport du concessionnaire, la Société publique locale (SPL) Territo'Arts, produit dans le cadre du contrat de concession de service public pour l'exploitation de l'équipement culturel Château Morange, pour l'exercice 2022.

Le Code de la Commande publique dans ses dispositions relatives à l'exécution du contrat de concession de service public prévoit en son article L. 3131-5 que le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Lorsque la gestion d'un service public est concédée, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le Code général des Collectivités territoriales dans sa partie régissant les délégations de service public prévoit en son article L. 1411-3 que, dès la communication du rapport mentionné à l'article L. 3131-5 du Code de la Commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Par délibération n° 19/2-006 en séance du 26 avril 2019, le Conseil municipal a approuvé le principe de l'exploitation de l'équipement culturel Château Morange dans le cadre d'une procédure de concession de service public.

Puis le 29 novembre 2019, par délibération n° 19/5-013, le Conseil municipal a approuvé le contrat de concession de service public à la SPL Territo'Arts pour l'exploitation de l'équipement culturel Château Morange pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2024.

L'article 27 du contrat de concession assigne trois grandes missions de service public à la SPL Territo'Arts dans le cadre de l'exploitation de Château Morange :

- le soutien à la création artistique,
- la diffusion artistique,
- la médiation culturelle et le développement des publics.

L'année 2022 est celle du troisième exercice portant sur une année civile complète.

L'année 2020, première année complète d'exercice, a été marquée par la crise sanitaire.

Les effets de la crise ont continué de se faire sentir en 2021 puisque, en raison des conditions sanitaires et des mesures préfectorales, l'équipement a été fermé au public du 2 au 16 août 2021. L'activité s'en est trouvée affectée mais elle n'a pour autant pas été interrompue durant l'ensemble de l'année.

L'année 2022 est, de fait, la première année de fonctionnement complet. Cette année de démarrage à régime plein est concluante puisqu'aussi bien l'accueil d'artistes en résidence que l'accueil des publics lors des manifestations ont donné satisfaction. Des rendez-vous comme « Cinémarmailles » ou le festival de films courts « Court derrière » ont trouvé leur public marquant la spécificité de Château Morange en tant que pôle de l'image. A cela s'ajoutent également les soutiens apportés en termes de production et d'accompagnement aux jeunes cinéastes du territoire.

Analyse de l'activité

Mission de soutien à la création artistique

Pour sa troisième année pleine d'exploitation, Château Morange a poursuivi son travail d'ouverture aux arts pour encourager la création, la production et la diffusion des œuvres et la rencontre avec le public.

En 2022, la Cité des Arts et Château Morange ont reçu 79 candidatures lors de leur appel à projet commun pour un accueil en résidence.

Quelques indicateurs :

- 79 candidatures reçues
- 75 projets retenus
- 67 projets accompagnés : 15 en musique, 26 en spectacle vivant, 24 en arts visuels et 21 en audiovisuel, pour un total de 201 artistes accueillis.

Rappel des chiffres clés 2021 :

- 37 projets artistiques reçus pour Château Morange uniquement,
- 29 projets accompagnés toute discipline confondue,
- 120 artistes accueillis en résidence.

Mission de diffusion artistique

Le premier semestre 2022 a été marqué par les temps forts suivants :

- Festival « Cinémarmailles »
- Festival « Ciné court »

Des événements récurrents :

- Kabar Château

Quelques indicateurs :

- 5 opérations en musique – 1 382 spectateurs
 - 8 opérations en spectacle vivant (principalement des restitutions d'artistes résidents) – 397 spectateurs
 - 3 opérations en arts visuels – 650 spectateurs
 - 100 opérations en audiovisuel (y compris scolaires) – 5 999 spectateurs
- Soit un total de 116 opérations réalisées pour 8 428 spectateurs

Rappel des chiffres clés 2021 :

- 70 opérations programmées,
- 3 680 spectateurs et visiteurs.

- **Mission de médiation culturelle et de développement des publics**

Diverses actions culturelles ont été réalisées en 2022 :

- Journées Européennes du Patrimoine
- Semaine créole
- Projets de territoire en accompagnement du tissu associatif local.
- VEPI

Analyse financière

La contribution financière de la Ville de Saint-Denis au titre de la concession de service public, initialement de 520 000 euros pour l'année 2022, a été maintenue. La contribution financière de la Ville de Saint-Denis représente 10,46 % du total des produits d'exploitation de la SPL.

Le chiffre d'affaires pour l'année 2022 est de 30 588 € HT (soit 7 % du chiffre d'affaire global de SPL Territo'Arts). Il était de 29 787 € en 2021.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 610 635 € (soit 13 % du montant total des charges d'exploitation de la SPL).

Le résultat d'exploitation est de – 42 611.71 € pour 2022, du fait de l'intensification de la reprise et de la volonté affirmée d'accompagner au plus et au mieux un tissu associatif de proximité dynamisé par la présence de cet équipement sur leur territoire.

Aussi, conformément à la réglementation, je vous demande de prendre acte du rapport 2022 produit par la SPL Territo'Arts dans le cadre de sa mission de délégation de service public, joint en annexe.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

OBJET **Société publique locale "Territo'Arts" (SPL Territo'Arts)**
Rapport du concessionnaire pour 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 23/6-014 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Sonia BARDINOT - 10ème adjointe au nom des commissions « Ville Ambitieuse », « Ville Durable » et « Consultative des Services Publics Locaux » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
(pas de vote)

Prend acte du rapport 2022 produit par la SPL Territo'Arts dans le cadre du contrat de concession de service public pour l'exploitation de l'équipement culturel Château Morange.

TERRITO'
Arts
LA RÉUNION

2022

**Rapport de
gestion**

CITÉ
des Arts
LA RÉUNION

CHÂTEAU
Morange
LA RÉUNION



1

Vie de la société

Actionnariat
Gouvernance
Rémunérations

2

ACTIVITE 2022 Cité des arts/ Château Morange

Nos missions
Chiffres clés
Temps forts
Retombées Presse
Partenariats
Démarche environnementale

3

Bilan financier 2022

Situation et activité
Répartition du capital social
Mandataires sociaux
Affectation du résultat
Bilan social

4

Analyse qualité du service

5

Développement et perspectives 2023

ANNEXES



VIE DE LA SOCIÉTÉ

Actionnariat et gouvernance

La SPL TERRITO ARTS est une Société Anonyme, dont les actionnaires sont essentiellement des collectivités territoriales, régie par :

Les dispositions du Livre II du Code de Commerce, Le Titre II du livre V de la première partie du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), sous réserve des dispositions propres à l'Article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Et par ses Statuts.

Conformément à l'article 4 des Statuts, la Société a pour objet social d'exercer, exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales qui en sont membres, toutes activités relatives à :

- La gestion, y compris la préfiguration de l'exploitation, l'entretien et la maintenance d'équipements à caractère culturel notamment dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques et visuels ;
- La conception et la réalisations d'actions et d'évènements culturels ;
- Toutes prestations en lien avec l'objet social ci-dessus.

Composition de l'actionnariat

2016 : Constitution

L'Assemblée générale constitutive de la SPL TERRITO'ARTS s'est réunie le 23 avril 2015 ; la Société a été dûment immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Denis le 3 août 2015.

La Société regroupait 3 Collectivités et un regroupement de collectivités :

Actionnaires	Montant du capital (en €)	% Capital
La Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR)	150 000 €	50%
La Commune de Saint-Denis	75 000 €	25%
La Commune de Sainte-Marie	43 500 €	14,5 %
La Commune de Sainte-Suzanne	31 500 €	10,5%

Pas de modification apportée à l'actionnariat depuis la création de la Société.

La composition des organes de gouvernance de la Société au 31/12/2022

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se compose de 12 membres. Chaque actionnaire dispose d'un nombre de sièges en proportion du capital social qu'il détient, ce nombre étant éventuellement arrondi à l'unité supérieure ou inférieure la plus proche. Toute collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales actionnaire a droit au moins à 1 représentant au conseil d'administration.

L'attribution des sièges au sein du conseil d'administration est réalisée de la manière suivante :

La CINOR : 6 sièges

La Commune de Saint-Denis : 3 sièges

La Commune de Sainte-Marie : 2 sièges

La Commune de Sainte-Suzanne : 1 siège

L'année 2020 a été marquée par les élections municipales et communautaires qui ont donc entraîné une modification des représentants des collectivités au Conseil d'administration.

Actionnaires	Les membres de juin 2014 à août 2020	Les membres depuis le 12 août 2020
La Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR)	M. René Louis Pestel M. Gérard Françoise Mme Marie-Annick Andamaye Mme Marlène Rodier M. Didier Gopal Mme Maïva Duchemann	Mme Monique Orphe M. Virgile Kichenin Mme Geneviève Bommalais Mme Sylvie Billaud M. Didier Gopal Mme Valérie Manciet
La Commune de Saint-Denis	Mme Sonia Bardinot Mme Laetitia Volia-Garnier M. Gérard Chopinet	Mme Brigitte Adame Mme Marie-Annick Andamaye M. Eric Delorme
La Commune de Sainte-Marie	M. Jean-Pierre Hivanhoe M. Stéphane Peroumal-Thevanin	M. Stéphane Peroumal-Thevanin M. Jean-François Boyer
La Commune de Sainte-Suzanne	M. Anselme Vitry	Mme Annie-Claude Duchemann

L'Assemblée Générale

Elle se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Les collectivités actionnaires de la Société sont représentées aux Assemblées Générales par un délégué ayant reçu pouvoir à cet effet.

Actionnaires	Les délégués des actionnaires de juin 2014 à août 2020	Les délégués des actionnaires depuis le 12 août 2020
La Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR)	M. René Louis Pestel	Mme Monique Orphe
La Commune de Saint-Denis	Mme Sonia Bardinot	M. Gérard Françoise
La Commune de Sainte-Marie	M. Jonathan Venerosy	M. Stéphane Peroumal-Thevanin
La Commune de Sainte-Suzanne	M. Anselme Vitry	Mme Annie-Claude Duchemann

Situation et évolution de la gouvernance au cours de l'année 2022

Réunions des différentes instances

Le Comité Technique s'est réuni 4 fois ;
Le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois ;
L'Assemblée Générale s'est réunie une fois.

Les principales résolutions de l'année 2022 sont déclinées ci-dessous :

Séances du Conseil d'Administration de la SPL TERRITO'ARTS - Année 2022

Mercredi 9 février 2022 à 14 heures à la Cité des Arts 12 administrateurs présents sur 12	<u>Résolutions</u> 1. Procès-verbal de la séance du 04/10/2021 approuvé à l'unanimité 2. Procès-verbal de la séance du 13/12/2021 approuvé à l'unanimité 3. Nouvelle stratégie de communication (étude de notoriété, nouveau logo) actée 4. Retour sur le congrès des EPL - Octobre 2021 acté 5. Démission du Directeur Général Délégué actée
Mercredi 6 avril 2022 à 13 heures 30 à la Cité des Arts 11 administrateurs présents sur 12	<u>Résolutions</u> 1. Procès-verbal de la séance du 9 février 2022 approuvé à l'unanimité 2. Rapport moral de la Présidente Directrice Générale sur l'exercice 2021 acté 3. Rapports annuels de l'exercice 2021 approuvés à l'unanimité 4. Comptes annuels de l'exercice 2021 (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés à l'unanimité 5. Affectation du résultat de l'exercice 2021 approuvée à l'unanimité 6. Complément de rémunération pour services particuliers rendus à la société pour le Directeur Général Délégué Attribution approuvée 6 votes contre 5 – Montant approuvé 8 voix pour 1 mois de salaire brut 7. Processus de recrutement du(de la) nouveau(elle) Directeur(trice) Général(e) Délégué(e) acté 8. Point Ressources Humaines (situation et perspectives) acté 9. Appel à projet restaurant (situation, perspectives) acté
Mercredi 29 juin 2022 à 14 heures à la Cité des Arts 6 administrateurs présents sur 12 + 1 procuration	<u>Résolutions</u> 1. Procès-verbal de la séance du 6 avril 2022 approuvé à l'unanimité 2. Appel à projet restaurant (situation, perspectives) acté 3. Point gouvernance acté
Mercredi 7 septembre 2022 à 14 heures à la Cité des Arts 9 administrateurs présents sur 12 + 2 procurations	<u>Résolutions</u> 1. Procès-verbal de la séance du 29 juin 2022 approuvé à l'unanimité 2. Nomination du (de la) Directeur(trice) Général(e) Délégué(e) approuvée à l'unanimité 3. Actualisation du règlement interne de la commande publique et délégation de pouvoirs aux directeurs de service approuvée à l'unanimité
Mercredi 7 décembre 2022 à 9 heures Au Dina Morgabine Saint Denis 8 administrateurs présents sur 12 + 1 procuration	<u>Résolutions</u> 1. Procès-verbal de la séance du 7 septembre 2022 approuvé à l'unanimité 2. Retour d'expérience sur le Congrès des EPL (pour information) 3. Avenant n°1 au contrat de concession de service public – Cité des Arts approuvé à l'unanimité 4. Situation financière au 30 juin 2022 et perspectives pour l'exercice (pour information) 5. Orientations du projet d'activités 2023 de la SPL Territo'arts approuvées à l'unanimité 6. Budget prévisionnel 2023 de la SPL Territo'arts approuvé à l'unanimité 7. Nouvel organigramme fonctionnel des services de la SPL Territo'arts actée 8. Restaurant bar de la Cité des Arts : Appel à projets et choix du candidat approuvé à l'unanimité

Séances du Comité Technique de la SPL TERRITO'ARTS - Année 2022

<p>Mardi 5 avril 2022 à 10 heures à la Cité des Arts</p>	<p><u>Résolutions</u> 1. Rapport moral de la Présidente Directrice Générale sur l'exercice 2021 acté 2. Rapports annuels de l'exercice 2021 avis favorable 3. Comptes annuels de l'exercice 2021 (bilan, compte de résultat et annexe) avis favorable 4. Affectation du résultat de l'exercice 2021 avis favorable 5. Complément de rémunération pour services particuliers rendus à la société pour le Directeur Général Délégué 2 avis défavorables – 3 avis réservés 6. Processus de recrutement du(de la) nouveau(elle) Directeur(trice) Général(e) Délégué(e) avis favorable 7. Point Ressources Humaines (situation et perspectives) avis favorable 8. Appel à projet restaurant (situation, perspectives) avis favorable</p>
<p>Mercredi 29 juin 2022 à 13 heures 30 à la Cité des Arts</p>	<p><u>Résolutions</u> 1. Appel à projet restaurant (situation, perspectives) avis favorable 2. Point gouvernance acté</p>
<p>Mardi 6 septembre 2022 à 14 heures à la Cité des Arts</p>	<p><u>Résolutions</u> 1. Nomination du (de la) Directeur(trice) Général(e) Délégué(e) avis favorable 2. Actualisation du règlement interne de la commande publique et délégation de pouvoirs aux directeurs de service avis favorable</p>
<p>Mardi 6 décembre 2022 à 10 heures à la Cité des Arts</p>	<p><u>Résolutions</u> 1. Avenant n°1 au contrat de concession de service public – Cité des Arts avis favorable 2. Situation financière au 30 juin 2022 et perspectives pour l'exercice (pour information) 3. Orientations du projet d'activités 2023 de la SPL Territo'arts avis favorable 4. Budget prévisionnel 2023 de la SPL Territo'arts avis favorable 5. Nouvel organigramme fonctionnel des services de la SPL Territo'arts actée 6. Restaurant bar de la Cité des Arts : Appel à projets et choix du candidat avis favorable</p>

Séance de l'Assemblée Générale de la SPL TERRITO'ARTS - Année 2022

<p>Mardi 1^{er} juin 2022 à 14 heures à la Cité des Arts</p>	<p><u>Résolutions</u> 1. Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 28/04/2021 approuvé à l'unanimité 2. Rapport moral de la Présidente Directrice Générale sur l'exercice 2021 acté 3. Rapports annuels de l'exercice 2021 approuvés à l'unanimité 4. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et les conventions réglementées acté 5. Comptes annuels de l'exercice 2021 approuvés à l'unanimité 6. Affectation du résultat de l'exercice 2021 approuvée à l'unanimité 7. Démission du Directeur Général Délégué actée</p>
---------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Présentisme et Rémunérations des administrateurs

	CA 09/02/2022	CA 06/04/2022	CA 29/06/2022	CA 07/09/2022	CA 07/12/2022	TOTAL
Madame Monique ORPHE	Présente	Présente	Présente	Présente	Présente	- €
Monsieur Virgile KICHENIN	500,00 €	500,00 €	Absent	500,00 €	Absent	1 500,00 €
Mme Geneviève BOMMALAIS	500,00 €	500,00 €	Procuration Mme Orphe	500,00 €	Absente	1 500,00 €
Mme Sylvie BILLAUD	500,00 €	500,00 €	Absente	500,00 €	500,00 €	2 000,00 €
Mr Didier GOPAL	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	2 500,00 €
Mme Valérie MANCIET	500,00 €	Absente	Absente	500,00 €	500,00 €	1 500,00 €
Mr Eric DELORME	500,00 €	500,00 €	500,00 €	Procuration Mme Orphe	500,00 €	2 000,00 €
Mme Brigitte ADAME	500,00 €	500,00 €	Absente	500,00 €	Absente	1 500,00 €
Mme Marie-Anninck ANDAMAYE	500,00 €	500,00 €	500,00 €	Procuration Mme Adame	500,00 €	2 000,00 €
M. Stéphane PEROUMAL	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	2 500,00 €
Mr Jean-François BOYER	500,00 €	500,00 €	Absent	Absent	Absent	1 000,00 €
Mme Annie-Claude DUCHEMANN	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	2 500,00 €
						20 500,00 €

Présentisme des membres du Comité Technique

CT 05/04/2022	Mme Monique ORPHE, Présidente Directrice Générale de la SPL TERRITO ARTS M. Stéphane HOARAU, Président du Comité technique M. Eric DELORME, représentant de la Commune de Saint-Denis M. Jean-François BOYER, représentant de la Commune de Sainte-Marie M. Jérôme LI-THIAO-TE, directeur général délégué de la SPL TERRITO ARTS M. Raphael BUHOT, représentant de la DGS CINOR Mme Guilène TACOUN, représentante de la DAC OI Mme Virginie BOURREIL, représentante de la Commune de Saint-Denis M. Alain COURBIS, ancien directeur de LESPAS Mme Fabienne HOARAU, Directrice administrative et financière de la SPL Territo'arts (en visioconférence) Mme Emmanuelle BUTCHLE, Assistante de direction de la SPL Territo'arts
CT 29/06/2022	Mme Monique ORPHE, Présidente Directrice Générale de la SPL TERRITO ARTS M. Stéphane HOARAU, Président du Comité technique M. Eric DELORME, représentant de la Commune de Saint-Denis Mme Annie-Claude DUCHEMANN, représentante de la Commune de Sainte-Suzanne Mme Guilène TACOUN, représentante de la DAC OI Mme Fabienne HOARAU, directrice générale adjointe de la SPL TERRITO ARTS M. François ASERVADOMPOULE, Directeur administratif et financier de la SPL Territo'arts Mme Emmanuelle BUTCHLE, Assistante de direction de la SPL Territo'arts
CT 06/09/2022	Mme Monique ORPHE, Présidente Directrice Générale de la SPL TERRITO ARTS M. Stéphane HOARAU, Président du Comité technique Mme Guilène TACOUN, représentante de la DAC OI M. Alain Courbis, ancien directeur de LESPAS Mme Fabienne HOARAU, directrice générale adjointe de la SPL TERRITO ARTS Mme Emmanuelle BUTCHLE, Assistante de direction de la SPL TERRITO ARTS
CT 06/12/2022	Mme Monique ORPHE, Présidente Directrice Générale de la SPL TERRITO ARTS M. Stéphane HOARAU, Président du Comité technique M. Eric DELORME, représentant de la Commune de Saint-Denis Mme Annie-Claude DUCHEMANN, représentante de la Commune de Sainte-Suzanne M. Chamsiddine BENALI, Directeur de Sham's Formation Mme Virginie BOURREIL, représentante de la Direction Générale des Services de Saint-Denis Mme Magalie LARAVINE, représentant de la direction générale des services de la CINOR M. Raphael BUHOT, représentant de la direction générale des services de la CINOR Mme Fabienne HOARAU, Directrice Générale Déléguée de la SPL TERRITO ARTS Mme Myriam DUFOUR, directrice administrative et financière de la SPL TERRITO ARTS Mme Emmanuelle BUTCHLE, Assistante de direction de la SPL TERRITO ARTS

Présentisme des autres personnes ayant participé aux différentes instances

M. Abdoullah LALA, Commissaires aux comptes (Crowe Réunion)
M. Jean CHANE-BEN-CHEIN, Expert-Comptable (Finexpert)
Mme Fabienne HOARAU, Directrice Générale Adjointe de la SPL TERRITO'ARTS
Mme Emmanuelle BUTCHLE, Assistante de direction de la SPL TERRITO'ARTS

Déclarations administratives effectuées en 2022 :

Modification du Kbis :

- démission du DGD : M. Jérôme LI-THIAO-TE
- nomination de la DGD : Mme Fabienne HOARAU

Les contrats de concession de service public

❖ **Cité des arts**

Soucieuse d'améliorer et diversifier l'offre culturelle et de pallier la carence actuelle des équipements de création et de diffusion artistique sur son territoire, la Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR) a décidé la réalisation d'un Centre culturel intercommunal au lieu-dit « îlot Jeumon » à Saint-Denis, plus communément dénommé « Cité des Arts ».

Ce projet déclaré d'intérêt communautaire le 25 juin 2009 a été livré mi-décembre 2015.

Par délibération du 26 septembre 2013, la CINOR a choisi de confier la gestion de la Cité des Arts à une Société Publique Locale (SPL), dans le cadre d'un contrat de délégation de service public par voie d'affermage.

Par délibération du 28 mai 2014, le Conseil de la Communauté a approuvé la création de la Société Publique Locale TERRITO'ARTS avec pour actionnaires la CINOR, la Commune de Saint-Denis, la Commune de Sainte-Marie et la Commune de Sainte-Suzanne, et approuvé les statuts y afférents.

L'assemblée générale constitutive de la SPL TERRITO'ARTS s'est réunie le 23 avril 2015 ; la Société a été dûment immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Denis le 3 août 2015.

La SPL TERRITO'ARTS a notamment pour objet la gestion, y compris la préfiguration de l'exploitation, l'entretien et la maintenance d'équipements à caractère culturel notamment dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques et visuels.

A ce titre, la CINOR a souhaité confier l'exploitation du Centre culturel intercommunal de l'îlot Jeumon à la SPL TERRITO'ARTS, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP), conformément aux dispositions de l'article L.1411-12 du code général des collectivités territoriales relatives aux contrats de prestations intégrées (« in house »).

Ce contrat (et le compte d'exploitation prévisionnel y afférent) a été approuvé respectivement par le Conseil Communautaire de la CINOR le 25 juin 2015 et par le Conseil d'Administration de la SPL TERRITO'ARTS le 26 juin 2015, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2021.

Le contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la Cité des Arts est arrivé à échéance au 30 juin 2021.

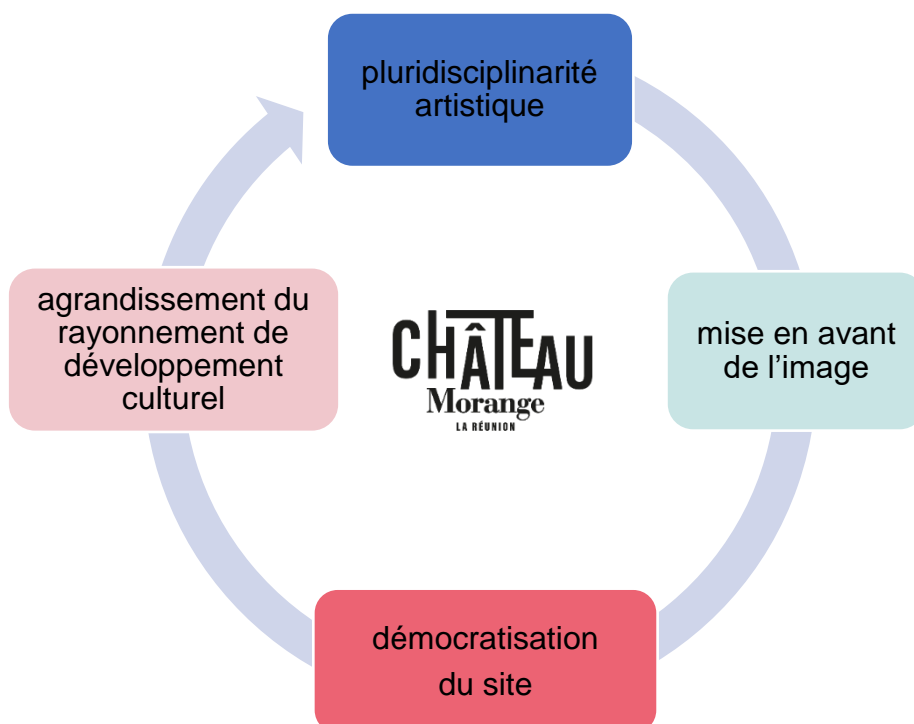
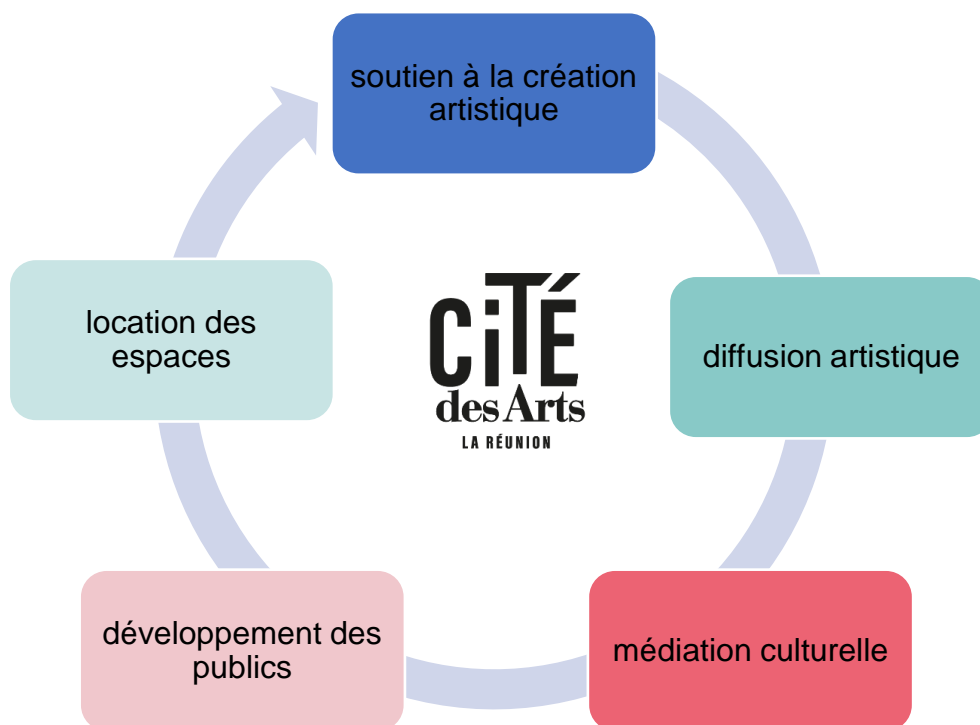
Par délibération N° 2021/3-31 du Conseil de la CINOR en séance du 27 mai 2021, la CINOR a choisi d'attribuer le contrat de concession de service public pour l'exploitation de la Cité des Arts à la SPL TERRITO'ARTS, pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2027.

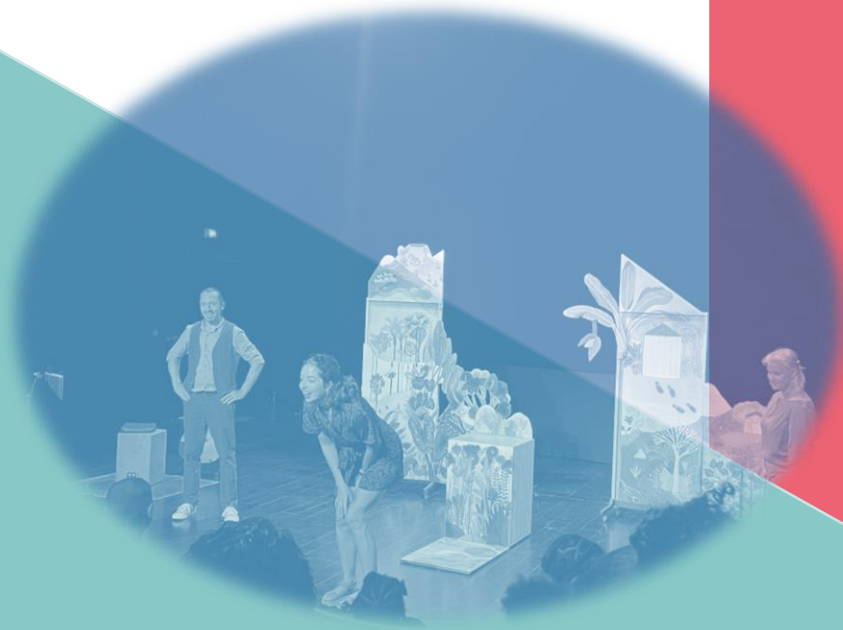
❖ **Château Morange**

Soucieuse d'améliorer et diversifier l'offre culturelle sur son territoire, la Ville de Saint-Denis souhaite faire de cet équipement, implanté dans un quartier prioritaire, un lieu d'éveil artistique, qui prendra la forme d'un espace de production dédié aux pratiques amateurs et professionnelles dont les activités seront tournées principalement vers l'audiovisuel. La Ville a donc confié l'exploitation de l'établissement culturel Château Morange, à la SPL TERRITO'ARTS dans le cadre d'un contrat de concession de service public à compter du 1^{er} décembre 2019.



NOS MISSIONS — . —





Activité 2022

Conformément aux dispositions des contrats de concession de service public conclu entre la SPL TERRITO'ARTS, concessionnaire, et la CINOR, collectivité délégante, pour la Cité des Arts, et la Ville de Saint Denis pour Château Morange :

« Le Concessionnaire produit et transmet chaque année à la Collectivité avant le 1^{er} juin et pendant toute la durée du présent contrat un rapport annuel comprenant un compte-rendu technique, un compte-rendu financier et une analyse de la qualité du service.

Les éléments précités portent sur l'exécution du contrat pour l'année civile précédente.

Le rapport annuel du Concessionnaire tient compte des spécificités du secteur d'activité concerné, respecte les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune de ses parties, tout en permettant la comparaison entre l'année en cours et la précédente. Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport sont tenues par le Concessionnaire à la disposition de la Collectivité dans le cadre de son droit de contrôle.

Ce rapport mentionne les actions développées par le Concessionnaire dans le cadre de ses missions. »

Le présent rapport annuel a ainsi pour objet de rendre compte de l'activité de la SPL TERRITO'ARTS pour l'exercice 2022.

Il s'agit du septième exercice portant sur l'année civile complète (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022), après l'exercice 2016 qui fut la première année de pleine activité de la Cité des Arts, l'exercice 2017 qui fut impacté par l'ajustement du modèle économique, l'exercice 2018 marqué en fin d'année par la crise sociale des « gilets jaunes » et les exercices 2021 et 2020 marqués par la crise sanitaire COVID-19.

Contexte 2022 :

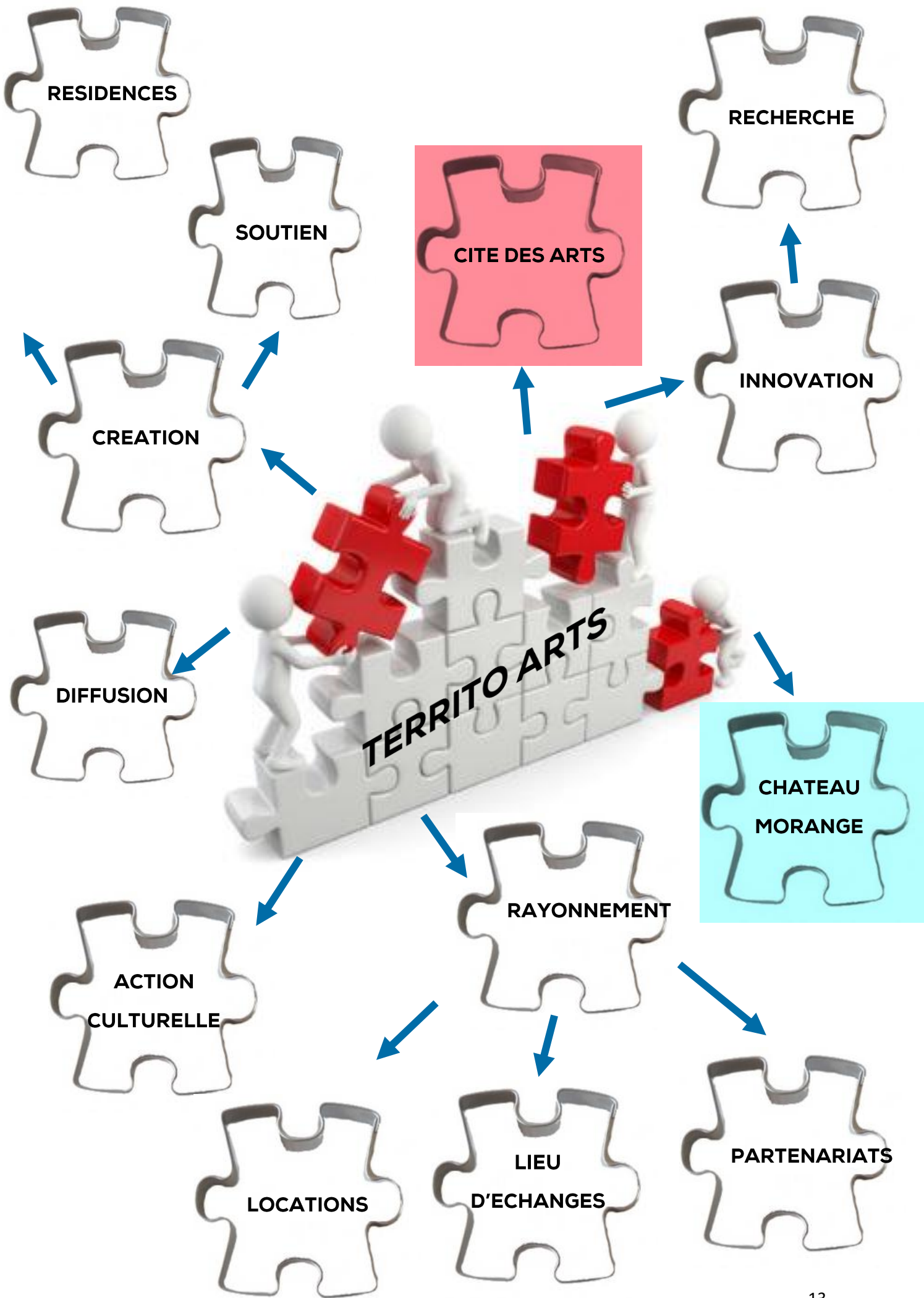
La continuité des projets culturels de service public avec une nouvelle gouvernance dans un contexte de crise sanitaire COVID 19.

Epidémie Covid-19

En 2022 la crise sanitaire de la Covid-19 est toujours présente. La Réunion est moins touchée par la pandémie que la métropole. Elle bénéficie d'une activité domestique solide soutenue par la consommation locale et une faible exposition au tourisme.

La Société a pu retrouver un bon niveau d'activité économique en 2022 et a rattrapé l'intégralité du ralentissement d'activité de 2021, notamment en ce qui concerne les résidences d'artistes reportées et des diffusions reportées, démontrant ainsi sa résilience.

La SPL TERRITO'ARTS a poursuivi ses activités au cours de l'année 2022 conformément aux axes stratégiques de développement.



Soutien à la création — . —

Accompagner les artistes : une démarche mise en œuvre quotidiennement

La SPL TERRITO ARTS a poursuivi durant cette année 2022 son travail d'ouverture aux arts, dans leur sens le plus large, pour permettre aux artistes réunionnais d'explorer les pistes de leur création, de se réaliser et de produire leurs œuvres, de collaborer et de rencontrer les publics. Le caractère unique du lieu, par la qualité et la diversité de ses infrastructures, ainsi que le savoir-faire de l'équipe d'exploitation, sont mis au service des artistes et de leurs projets dans un dialogue constant.

L'accompagnement à la création concerne des porteurs de projet réunionnais, qu'ils soient issus de la musique, de la danse, du théâtre, du cirque, du cinéma, des arts plastiques... La volonté affirmée est de favoriser la création locale dans toute sa diversité, d'apporter une réelle plus-value à la filière de la production artistique réunionnaise, économiquement fragile, avec une attention particulière aux artistes émergents souvent isolés et dénués de moyens. La SPL TERRITO ARTS joue ainsi un rôle essentiel pour le développement de jeunes artistes réunionnais.

Les artistes, à La Réunion comme ailleurs, sont majoritairement structurés en association pour le spectacle vivant (compagnies) et la musique (groupes), et sous statut d'auteur / artiste indépendant pour les arts plastiques et visuels.

Qu'ils soient amateurs, en voie de professionnalisation, professionnels en devenir ou confirmés, les artistes réunionnais, d'où qu'ils viennent, peuvent bénéficier de l'accompagnement de la SPL TERRITO ARTS.

Pour être accueilli et accompagné, il est nécessaire d'être porteur d'un projet artistique, avec une perspective de diffusion à court ou moyen terme, incluant la définition et la mise en œuvre conjointe d'un programme d'actions de médiation culturelle en direction de différents publics à l'échelle du territoire intercommunal. Les artistes accueillis en résidence doivent, en effet, tisser des liens avec la population.

Des moyens de médiation et de communication sont développés pour valoriser les différentes réalisations et permettre au plus grand nombre de rencontrer les artistes et leurs œuvres. L'inscription de la Cité des Arts sur son territoire est en effet déterminante et il est essentiel que les actions de médiation culturelle y contribuent.

Seuls les artistes installés à La Réunion peuvent a priori bénéficier d'un accompagnement en création ; les artistes extérieurs à La Réunion, notamment ressortissants de la zone Océan Indien, peuvent toutefois être accueillis en résidence à la condition d'une collaboration artistique locale ou d'une création en lien avec le territoire.

Les porteurs de projet proposent une création artistique originale qui est évaluée selon des critères de viabilité, tels que :

- impulsion du projet et capacité de projection,
- capacité juridique à porter le projet,
- structuration administrative et financière,
- temporalité et phasage du projet,
- partenaires publics et/ou privés mobilisés et mobilisables,
- perspectives d'exploitation du projet.

La durée de chaque résidence est déterminée en fonction de chaque projet.

Une convention d'accompagnement artistique (ou convention d'accueil en résidence) est systématiquement établie entre la SPL TERRITO ARTS et le porteur du projet afin d'acter les contours et modalités de l'accompagnement qui peut prendre des formes diverses, selon la nature et l'état d'avancement du projet, les besoins exprimés et la capacité de la SPL TERRITO ARTS à y répondre par ses apports en nature et en industrie :

- mise à disposition d'espaces de travail aménagés pour la création artistique (studios de répétitions, ateliers...)
- mise à disposition d'hébergements d'artistes,
- mise à disposition de matériels techniques (scène, son, lumière, vidéo...),
- conseil et expertise dans tous les domaines où l'équipe d'exploitation peut faire valoir ses compétences (administration, production, technique, communication...),
- aide à la recherche de partenaires et à la mise en réseau,
- élaboration d'un plan d'actions de médiation culturelle associé au projet,
- modalités de restitution et/ou de diffusion publique du projet.

Le principe de résidence est destiné à accompagner les artistes dans leur travail de recherche, de création, de production, de démocratisation et de diffusion de leur œuvre. L'équipe de la SPL TERRITO ARTS établit un contact régulier avec les artistes en résidence afin de les accompagner au mieux dans leurs projets. Lors des résidences, les artistes sont également invités à ouvrir au public leurs espaces de travail pour dévoiler la création en cours dans le cadre d'un « premier regard » ou d'une restitution dédiée aux professionnels.

Soutien à la création — . —

Dans le cadre de l'appel à projets lancé en date du 20 septembre 2021, nous avons reçu au total 79 projets (227 projets reçus l'année précédente), toutes disciplines confondues, dont 75 ont été retenus (128 projets retenus l'année précédente) pour un accueil en résidence pour 2022.

Appel à projets pour les résidences de création 2022

Depuis 2018, l'activité de soutien à la création artistique résulte pour l'essentiel d'un appel à projets lancé en année N-1 avec un triple objectif :

- rendre plus lisible auprès de la filière nos modalités d'accompagnement artistique ;
- ouvrir plus largement les portes de la Cité des Arts aux créateurs émergents ;
- mieux cadrer en amont nos actions de soutien à la création et les moyens y afférents, dans un contexte budgétaire contraint.

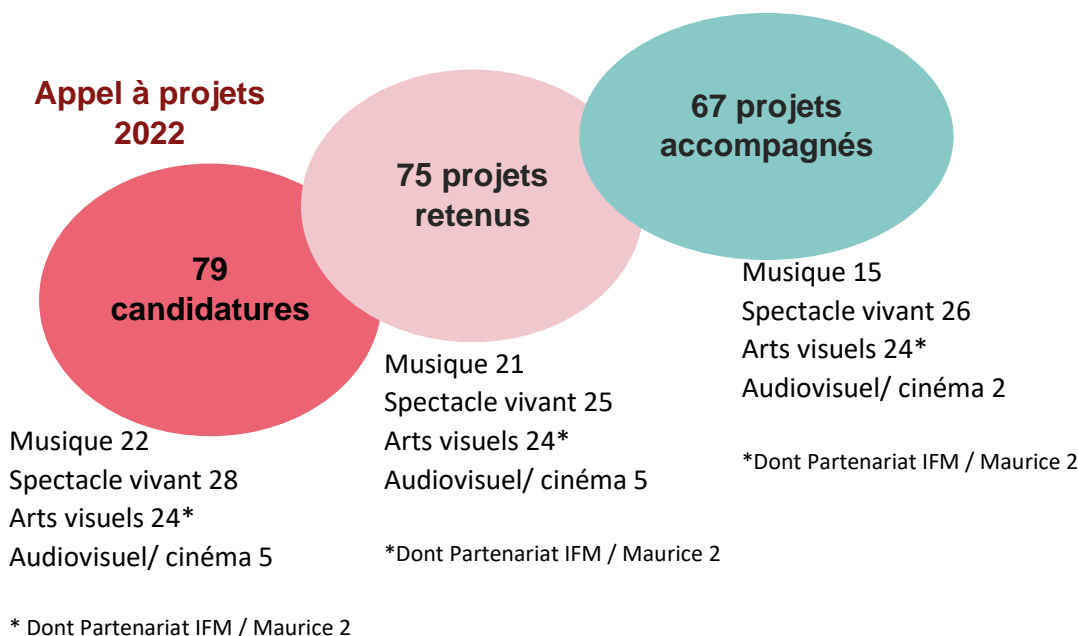
En 2022, la Cité des Arts et Château Morange ont reçu 79 candidatures lors de leur appel à projet commun pour un accueil en résidence après étude du dossier et avis d'une commission consultative de professionnels représentatifs de la filière, au regard des critères suivants :

> pour tout type de résidence :

- capacité juridique à porter le projet (association, statut d'auteur...),
- identification et parcours de l'artiste ou de l'équipe artistique (confirmée ou pressentie),
- clarté du projet artistique et de son phasage (intention de création originale, projection dans le temps...),
- ancrage territorial du projet (relations avec le territoire et ses populations, dimension participative...),
- faisabilité (notamment technique) au regard des besoins exprimés ;

> en outre, pour les résidences de production :

- garanties en termes de structuration administrative et financière,
- autres partenaires de la production (confirmés ou pressentis),
- perspectives de diffusion du projet,
- licence d'entrepreneur de spectacles de 2ème catégorie (acquise ou en cours) pour le spectacle vivant.



Soutien à la création — . —

Les résidences proposées sont de plusieurs types, selon la nature et l'état d'avancement du projet artistique :

La résidence de laboratoire

Elle concerne une recherche autour d'une intention artistique en lien avec un projet de production à court ou moyen terme, sans qu'il y ait une obligation de production immédiate. Pour le théâtre, cette résidence est majoritairement appliquée à l'écriture du texte et à des ateliers avec des associations, ceci nourrissant le propos artistique.

Cette résidence est d'un genre unique à La Réunion, car elle offre aux artistes la possibilité de l'expérimentation sans obligation de production. Ce dispositif est également un révélateur de nouveaux talents, car il permet de découvrir des artistes émergents, et participe ainsi au renouvellement de la filière de la production artistique locale.

2022	Projets retenus	Projets accompagnés	Artistes accompagnés	Jours d'accueil
Musique	2	2	2	41
Spectacle Vivant	8	8	26	125
Arts visuels	13	13	15	1010
Audiovisuel Cinéma	2	2	3	38
Total	25	25	46	1214

La résidence de territoire

Elle est centrée sur la mise en œuvre d'un programme d'action culturelle en direction de différents publics par un artiste résident. Des restitutions intermédiaires et publiques sont programmées afin de faire découvrir la création en cours de réalisation pour que l'artiste se constitue son premier public ou qu'il transmette son art dans une forme participative.

2022	Projets retenus	Projets accompagnés	Artistes accompagnés	Jours d'accueil
Arts visuels	1	1	1	20

La résidence de production

Elle a vocation à conforter l'aboutissement d'un projet artistique. Le soutien de la SPL TERRITO ARTS se traduit par des apports en nature et en industrie, suite à un échange individualisé, afin d'évaluer les besoins du porteur de projet et de compléter les apports des autres partenaires à la production de l'œuvre. Cette résidence se conclut par une rencontre entre le public et l'œuvre (concert, spectacle ou exposition). Elle s'inscrit dans une démarche au-delà des murs, les projets artistiques coproduits étant recommandés aux salles de diffusion, aux institutions partenaires comme l'Ecole Supérieure d'Art, le FRAC, les bailleurs sociaux et autres partenaires, avec un objectif : que l'œuvre créée puisse être exploitée le mieux possible et rencontrer le plus large public.

2022	Projets retenus	Projets accompagnés	Artistes accompagnés	Jours d'accueil
Musique	19	13	50	177
Spectacle Vivant	17	18*	90	366
Arts visuels	10	10	14	815
Audiovisuel Cinéma	3	0	0	0
Total	49	41	154	1358

*Dont 1 projet CMO hors appel à projet

Soutien à la création — . —

Les artistes associés : un accompagnement global au long cours

L'accompagnement d'artistes associés concerne l'activité globale d'un artiste ou d'une compagnie dans le cadre d'une implantation longue à la Cité des Arts, non pas sur un seul mais sur plusieurs projets artistiques. Par cette présence dans la durée, ces artistes teintent le lieu de leur esthétique.

Cet accompagnement structurant contribue au développement de carrière des artistes associés et au rayonnement de la Cité des Arts à La Réunion, dans l'Océan Indien et à l'échelle nationale. Il permet le développement de relations privilégiées avec des acteurs culturels et artistiques reconnus, et l'inscription dans des réseaux de production et de diffusion locaux, nationaux et internationaux.

Il n'y a pas eu d'artistes associés à la Cité des Arts en 2022.

La résidence « kouzin » Maurice / Réunion

Ce dispositif initié en 2018, qui consiste en la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement à la professionnalisation d'artistes mauriciens, est le fruit d'un partenariat entre la Cité des Arts et l'Institut Français de Maurice (IFM) qui octroie une bourse de voyage à des artistes mauriciens pour bénéficier d'une résidence à la Cité des Arts.

En 2022, ont été accueillis Nirveda Alleck (en résidence de production en Arts visuels) et Kim Yip Tong (en résidence de laboratoire en Arts visuels).

Ce dispositif sera reconduit avec l'IFM en 2023.

Soutien à la création — . —

En plus de ces projets accueillis dans le cadre d'une résidence de création, la SPL TERRITO ARTS a mis ponctuellement ses espaces à la disposition :

- d'artistes professionnels dans le cadre d'un « accueil studio », principalement pour des répétitions liées à la reprise d'une création existante avant une tournée en diffusion ;
- d'artistes amateurs dans le cadre de notre démarche visant à accueillir et favoriser les pratiques artistiques en amateur.

Ces accueils complémentaires illustrent la volonté et la capacité de la SPL TERRITO ARTS de pouvoir répondre, avec réactivité, à certains besoins de la filière qui ne sont pas toujours compatibles avec la temporalité d'un appel à projets annuel.

En 2022, la SPL TERRITO ARTS a maintenu sa mission d'accompagnement à la création dans la répartition qui suit:

Musique

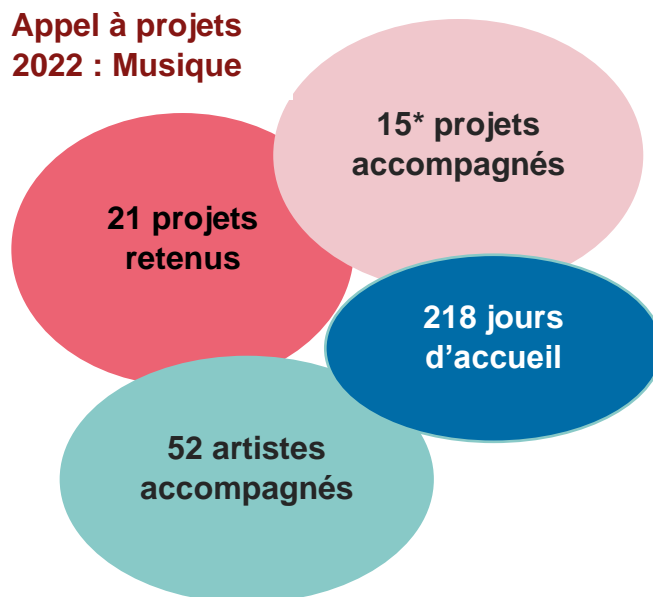
Les dispositifs d'accompagnement dans le domaine de la musique revêtent des formes diverses, parfois complémentaires à la résidence (enregistrement, formation...), définies selon les projets et la pertinence des moyens à mettre en œuvre.

Les artistes concernés sont de plusieurs types :

- artistes professionnels confirmés,
- artistes émergents,
- artistes amateurs (notamment lycéens et collégiens).

Selon la typologie d'artistes concernés, l'accompagnement se décline autour de moyens techniques (mise à disposition d'espaces et de matériels), humains (expertise professionnelle, formations à la pratique et aux métiers de la scène) et financiers (prise en charge de frais artistiques, diffusion après résidence).

Appel à projets 2022 : Musique



**5 projets annulés à l'initiative des producteurs artistiques (Alaza, Lorkes Ban Dalon, Koro, Elica, El Tabla)*

Soutien à la création — . —

Spectacle Vivant

Les artistes résidents dans le domaine du spectacle vivant ont eu l'opportunité d'ouvrir les portes aux spectateurs (grand public et professionnels) sur leur travail de création en cours. Ces rencontres ont permis aux porteurs de projet d'obtenir des préachats de spectacles, de bénéficier de regards extérieurs éclairés, d'échanger avec des spectateurs curieux et de générer de nouveaux partenariats en production et en diffusion.

Ces moments de création partagée prennent diverses formes :

- restitutions à destination des professionnels sur invitation,
- restitutions appelées « premier regard » à destination du grand public,
- rencontres avec l'équipe artistique à destination des scolaires et associations...

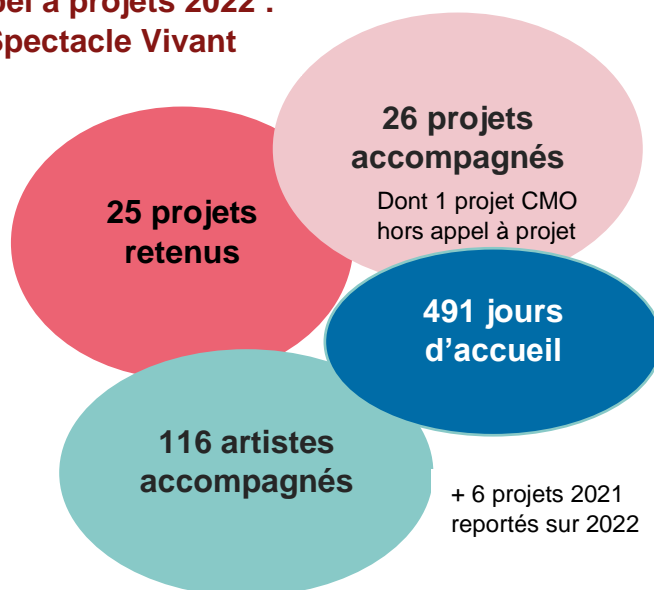
La découverte des créations en cours a permis d'accroître le nombre de partenaires engagés à coproduire le spectacle et/ou à le diffuser et de consolider le projet jusqu'à son aboutissement. Les restitutions sont parfois confortées par des programmeurs qui s'engagent à l'achat de représentations.

Le réseau des lieux partenaires, déjà bien structuré à La Réunion, s'est consolidé tout au long de l'année 2019, 2020, 2021 et en 2022 avec notamment les Théâtres Départementaux, le Théâtre Vladimir Canter, le Théâtre Les Bambous, Lespas Leconte de Lisle, Le Séchoir, le Théâtre du Grand Marché, Le Hangar, le Théâtre Luc Donat, le Conservatoire à Rayonnement Régional... mais aussi avec des structures nationales comme la Cité des arts de la rue de Marseille ou le Centre national des arts de la rue de Toulouse.

De nombreux spectacles coproduits par la Cité des Arts ont été programmés dans le réseau des salles de diffusion de l'île en 2022 parmi lesquels :

Faction de la Cie 3.0 (danse)
Un Bizarre de la Cie Danses en l'R (danse)
Bout de soie de la Cie Mille et une façons (jeune public)
Souffle de la Cie Morphose (danse)
Ou ki lé souliers Sacha ? de la Cie Nektar (jeune public)
Dona de la Cie Danse Etik (danse)
Le Cas Woyzeck du Collectif ALEAA (théâtre)
Sakidi Molière de la Cie Sakidi (théâtre)
Les Yeuves de la Cie Schtrockben (théâtre / danse)
Zina de la Cie My Crew (danse)
L'Amour de Phèdre de la Cie
Qu'avez-vous fait de ma bonté (théâtre)

Appel à projets 2022 : Spectacle Vivant



Certains de ces spectacles, comme d'autres spectacles créés en tout ou partie à la Cité des Arts, sont toujours en diffusion en 2023. Ces exemples (non exhaustifs) montrent que la Cité des Arts joue pleinement son rôle de pépinière d'artistes et d'incubateur de projets artistiques, au cœur de l'écosystème de la production et de la diffusion culturelle réunionnaise.

Le soutien à la création artistique dans le domaine du spectacle vivant se traduit, au-delà des résidences, par des projets complémentaires accueillis en cours d'année qui contribuent à accompagner la filière : accueils studios, accueils ponctuels en répétition, formations et masterclasses, conférences et rencontres professionnelles, et enfin par le soutien aux pratiques amateurs encadrées, notamment dans le cadre du développement des propositions hors les murs et de la préparation de temps forts.

Soutien à la création — . —

Arts visuels

La Cité des Arts offre aux artistes plasticiens et/ou visuels un accès à des ateliers de création où les résidences d'artistes aboutissent des expositions ou projections.

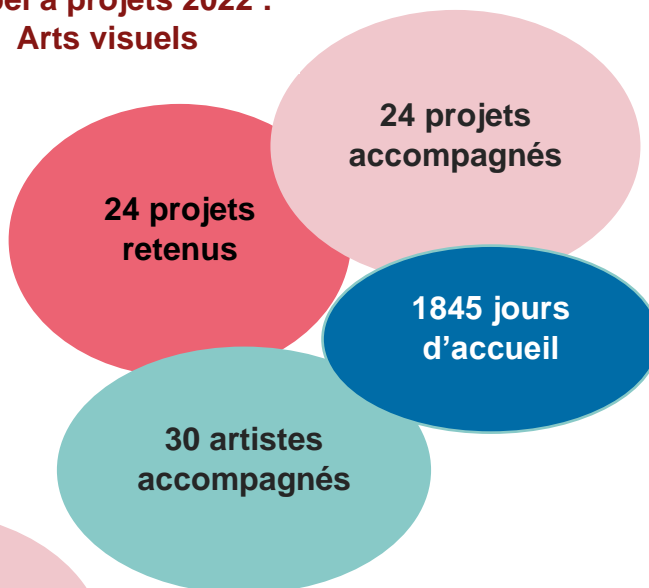
Cet apport est incontestable dans un secteur jusqu'à présent particulièrement sous doté dans le paysage culturel réunionnais. Chacun des artistes plasticiens résidents atteste de l'intérêt de sortir d'un certain isolement, et saisit l'opportunité de rencontres avec des artistes d'autres disciplines accueillis en résidence à la Cité des Arts.

Les artistes plasticiens dits « associés » bénéficient de la mise à disposition d'un atelier sur toute l'année, avec un accompagnement et une visibilité accrue. La transmission de nouvelles compétences irrigue un secteur qui explore à présent, au-delà du dessin, de la peinture et de la sculpture, le street art, le design, le textile, la photographie, la sérigraphie, la bande dessinée...

Le secteur du cinéma et de l'audiovisuel bénéficie dans une moindre mesure d'un accompagnement de la Cité des Arts : ce secteur artistique est au cœur du projet de l'établissement culturel Château Morange, dont la Ville de Saint-Denis a confié à la SPL TERRITO'ARTS l'exploitation à compter de décembre 2019.

La relation au public pendant le processus créatif se traduit par des rencontres « portes ouvertes » et un volume important d'ateliers de pratique artistique dans et hors les murs.

Appel à projets 2022 : Arts visuels



Appel à projets 2022 : audiovisuel/cinema



Zoom sur 2023 : soutien à la création — . —

Appel à projets pour les résidences de création 2023

Dans le cadre de l'appel à projets lancé en commun pour la Cité des Arts et Château Morange, nous avons reçu au total 161 projets (2021 : 227, 2020 : 161, 2019 : 154 et 2018 : 143), toutes disciplines confondues qui ont été retenus après étude du dossier et avis d'une commission consultative de professionnels représentatifs de la filière, au regard des critères suivants :

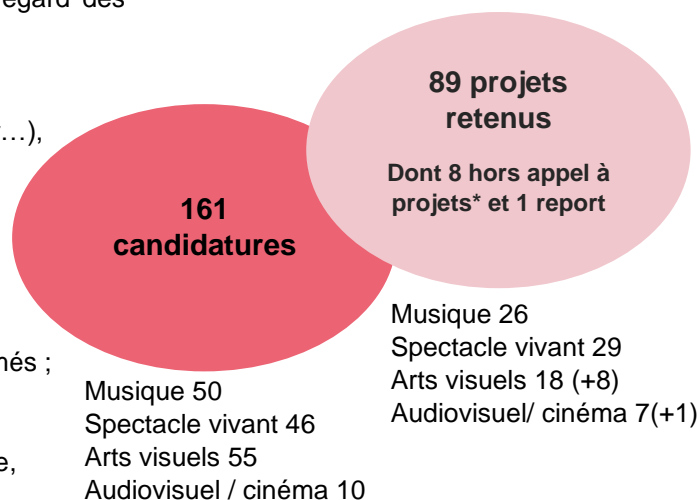
> pour tout type de résidence :

- capacité juridique à porter le projet (association, statut d'auteur...),
- identification et parcours de l'artiste ou de l'équipe artistique (confirmée ou pressentie),
- clarté du projet artistique et de son phasage (intention de création originale, projection dans le temps...),
- ancrage territorial du projet (relations avec le territoire et ses populations, dimension participative...),
- faisabilité (notamment technique) au regard des besoins exprimés ;

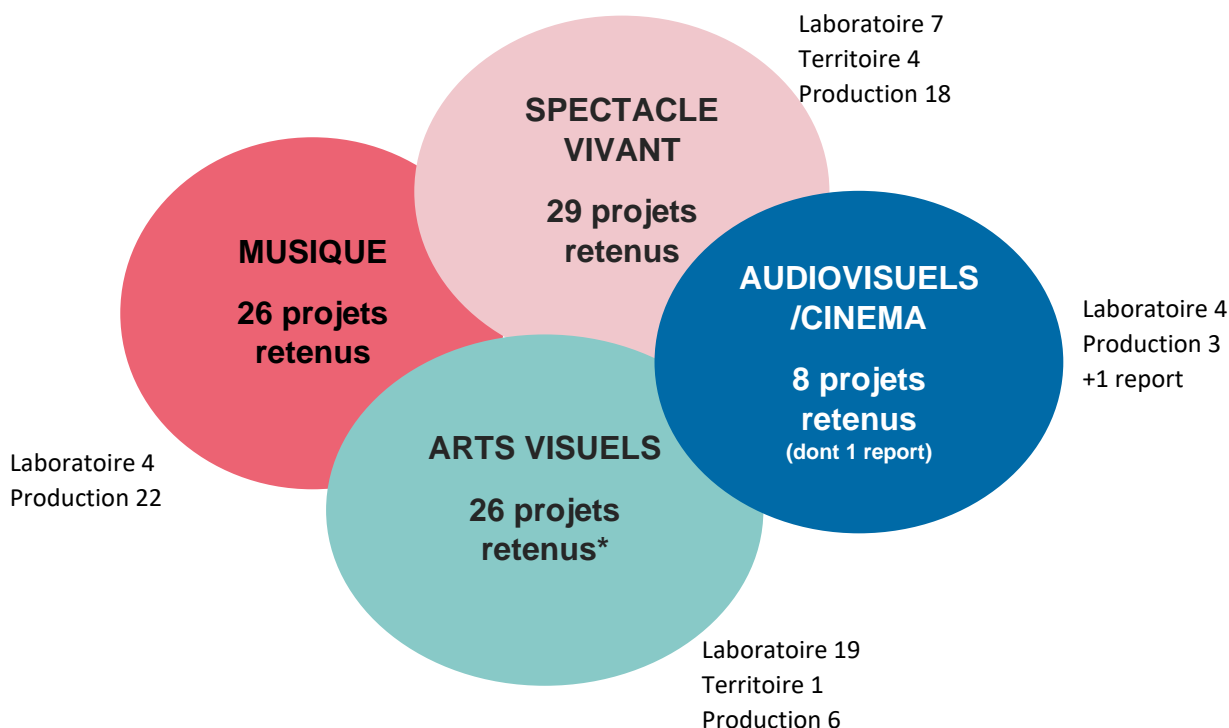
> en outre, pour les résidences de production :

- garanties en termes de structuration administrative et financière,
- autres partenaires de la production (confirmés ou pressentis),
- perspectives de diffusion du projet,
- licence d'entrepreneur de spectacles de 2ème catégorie (acquise ou en cours) pour le spectacle vivant.

Appel à projets 2023



Appel à projets 2023 - Par discipline



*dont 4 projets en partenariat avec une tierce structure (résidence Capsule, résidence CCFM, résidence ESAR / La Semeuse, résidence NEOTM) et 4 résidences liées à une exposition (Gwladys Gambie, Soleïman Badat, Clément Striano, La Semeuse) soit au total 8 résidences hors appel à projets

➔ La SPL TERRITO ARTS prévoit donc d'accueillir 89 projets en résidence de création.

Diffusion artistique — . —

Diffuser les œuvres : une programmation au pluriel

Après un gel de l'activité de diffusion artistique en 2020, et une reprise timide en 2021, compte tenu des contraintes liées à la crise sanitaire, qui a généré de nombreuses annulations, la programmation artistique a pu trouver un nouvel équilibre sur 2022.

En effet, l'année 2022 a été marquée par un retour progressif à la normale des diffusions artistiques.

Dans le cadre de sa mission de diffusion artistique, la Cité des Arts a programmé 102 diffusions en 2022 (dont 24 scolaires), et Château Morange 126 diffusions en 2022 (dont 27 scolaires et 10 rencontres), reflétant la diversité d'une offre prolifique et éclectique s'adressant à tous les publics friands d'expositions, de concerts et de spectacles en tous genres.

L'année 2020 ainsi que 2021 ont fortement été impactés par la situation sanitaire (confinement, transports aériens impossible, septaine, annulations de tournée, reports de création...).

La programmation 2022 s'est déployée sur 2 saisons artistiques : de janvier à juillet et de septembre à décembre (cf. programmation en annexe).

L'activité de diffusion artistique se formalise principalement par trois types de contrat définissant les obligations réciproques des parties.

La démarche enclenchée en 2022 et qui se poursuivra sur les années suivantes est la redéfinition des relations contractuelles notamment sur les contrats de coréalisation et/ou de coproduction afin qu'ils soient plus équitables.

En effet, les recettes sont partagées selon le niveau d'engagement des dépenses des différentes parties.

Là où jusqu'à présent les ratios étaient basés sur du 70/30 (30% des recettes étant pour la SPL), nous renégocions les contrats afin que la tendance s'inverse (70% pour la SPL). (Exemple : convention tattoo, Cité geek).

Contrat de cession

Le contrat de cession de droits de représentation est un contrat par lequel la SPL TERRITO'ARTS, en qualité de diffuseur, achète à un producteur (artiste, compagnie...) le droit de représenter au public une œuvre artistique (concert, spectacle ou exposition), moyennant une somme forfaitaire négociée.

Ce type de contrat est appliqué principalement pour la diffusion musicale et pour toutes les expositions, et aussi pour la plupart des représentations de spectacle ne faisant pas l'objet d'une billetterie (représentations hors les murs notamment).

Contrat de coréalisation

Le contrat de coréalisation de représentation d'un spectacle est un contrat par lequel la SPL TERRITO'ARTS, en qualité de diffuseur, achète à un producteur (artiste, compagnie...) le droit de représenter au public un spectacle moyennant un pourcentage négocié des recettes de billetterie (généralement entre 60% et 70% au bénéfice du producteur). Il est souvent assorti d'une clause de minimum garanti garantissant au producteur le coût de revient de son plateau artistique (salaires et charges des artistes).

Ce type de contrat est appliqué principalement pour la diffusion des spectacles vivants créés au sein de l'établissement, ainsi que pour certains temps forts et festivals.

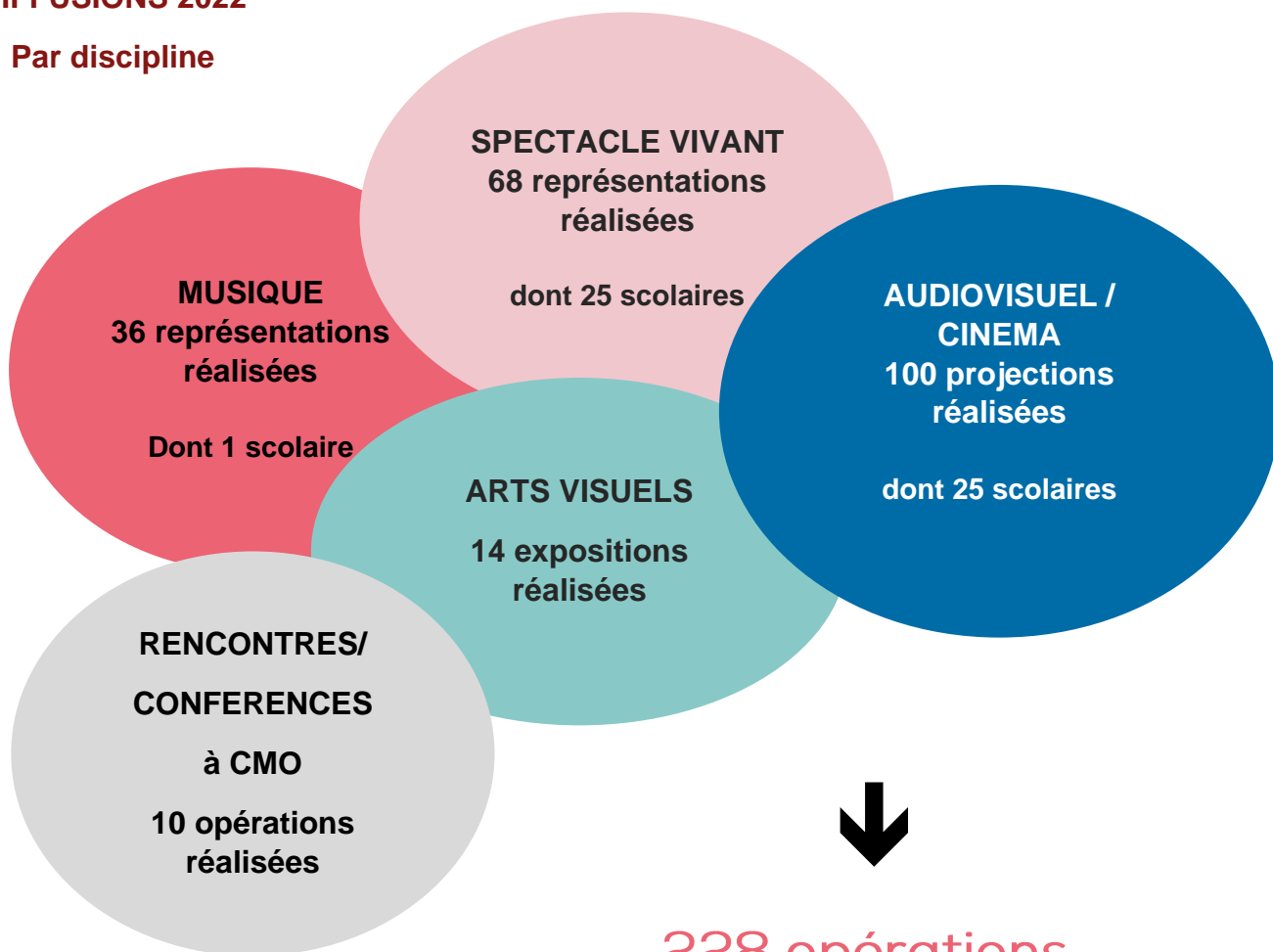
Contrat de coproduction

Le contrat de coproduction est un contrat par lequel la SPL TERRITO'ARTS et un ou plusieurs autres coproducteurs mettent en commun leurs apports en vue de la diffusion d'un spectacle ou de la réalisation d'un événement et se répartissent les recettes générées au prorata de leurs apports respectifs. Ce type de contrat est appliqué principalement pour les temps forts et festivals.

Diffusion artistique — . —

DIFFUSIONS 2022

Par discipline



228 opérations
dont
51 scolaires

Diffusion artistique — . —

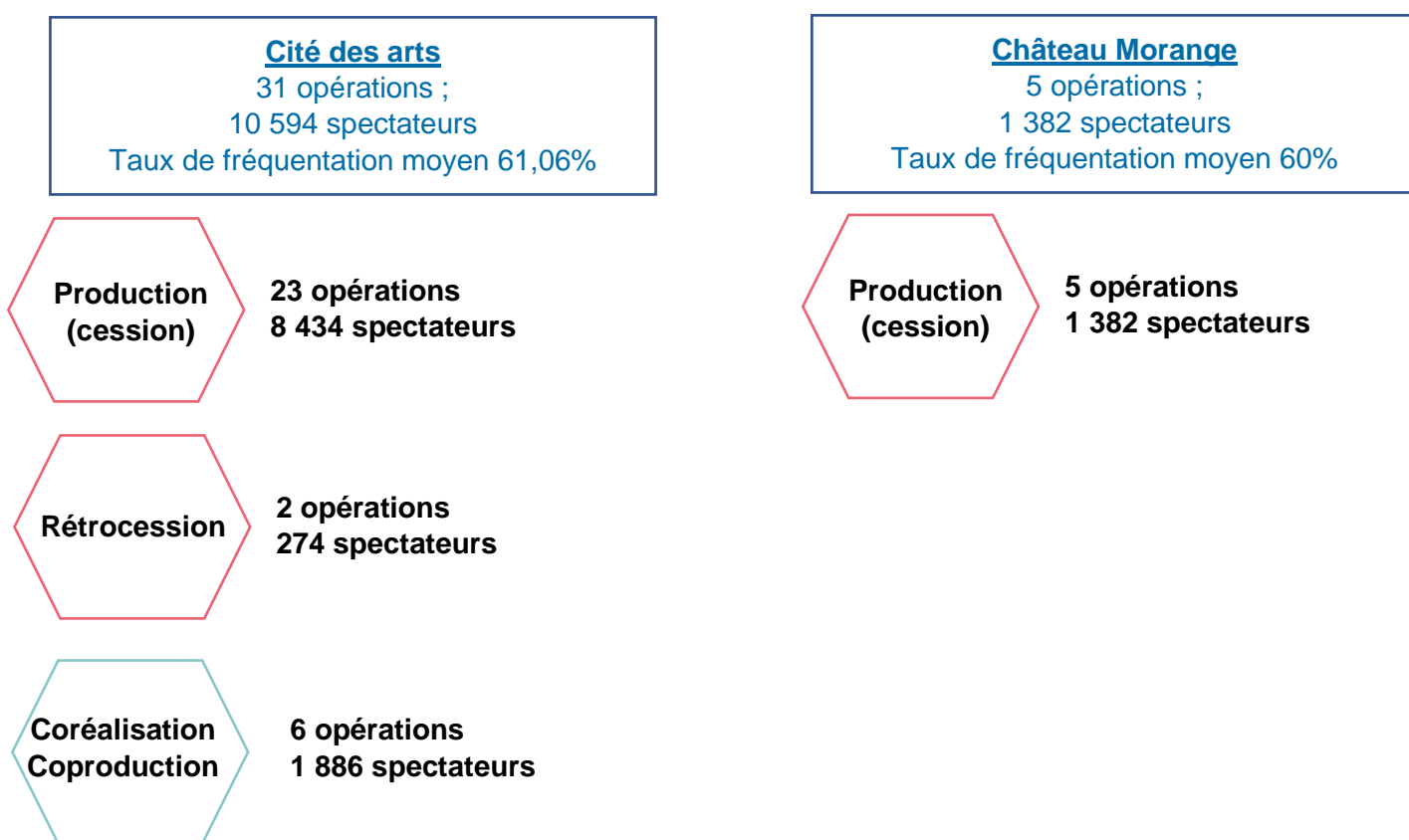
Musique

La programmation musicale s'est principalement déroulée :

- au Palaxa, salle de concert, dans une moindre mesure au Fanal et dans les espaces extérieurs, pour la Cité des arts,
- dans la salle de projection mais aussi en extérieur dans la grande cour, pour Château Morange,

avec le souci commun d'une programmation riche et diversifiée pour les deux sites.

Les équipements s'affirment comme des outils proposant à la fois une offre artistique et culturelle la plus large possible dans le domaine musical, mais également comme des acteurs dynamiques et volontaires au niveau de la valorisation des artistes réunionnais sur scène.



Diffusion artistique — . —

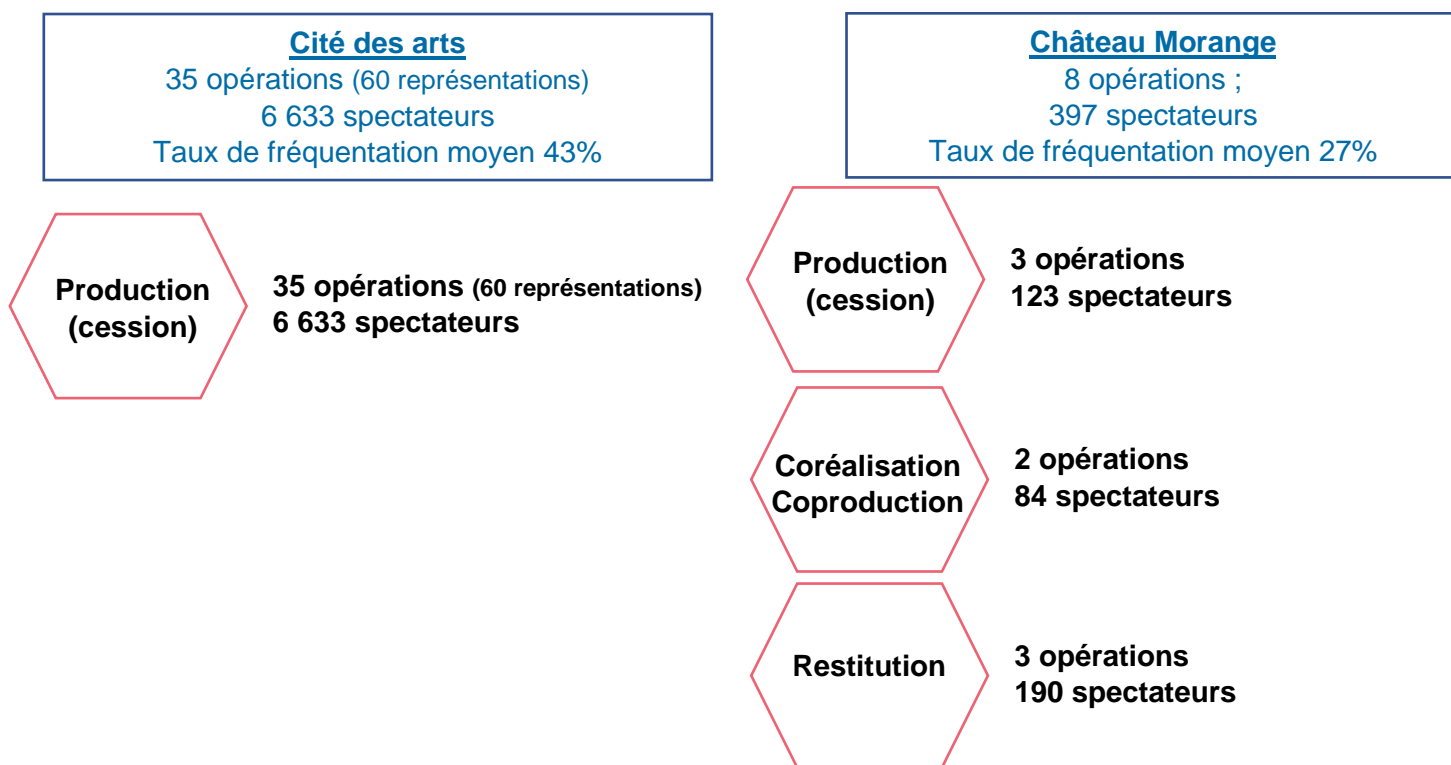
Spectacle vivant

La programmation en spectacle vivant s'est principalement déroulée :

- au Fanal, salle de spectacle modulable, mais aussi dans les espaces de création qui permettent d'accueillir le public (Boîte noire, Boîte blanche...) et les espaces extérieurs, pour la Cité des arts,
- dans la salle de danse, le patio ou en extérieur pour Château Morange.

Cette programmation est principalement issue du travail des artistes résidents. Il a essentiellement été question de diffuser les nouvelles créations nées à la Cité des Arts ou à Château Morange et, pour certaines, présentées pour la première fois au public.

De nombreuses propositions en gratuité ont favorisé la découverte des compagnies locales et des artistes émergents, dans le cadre des restitutions « premiers regards ».



Diffusion artistique — . —

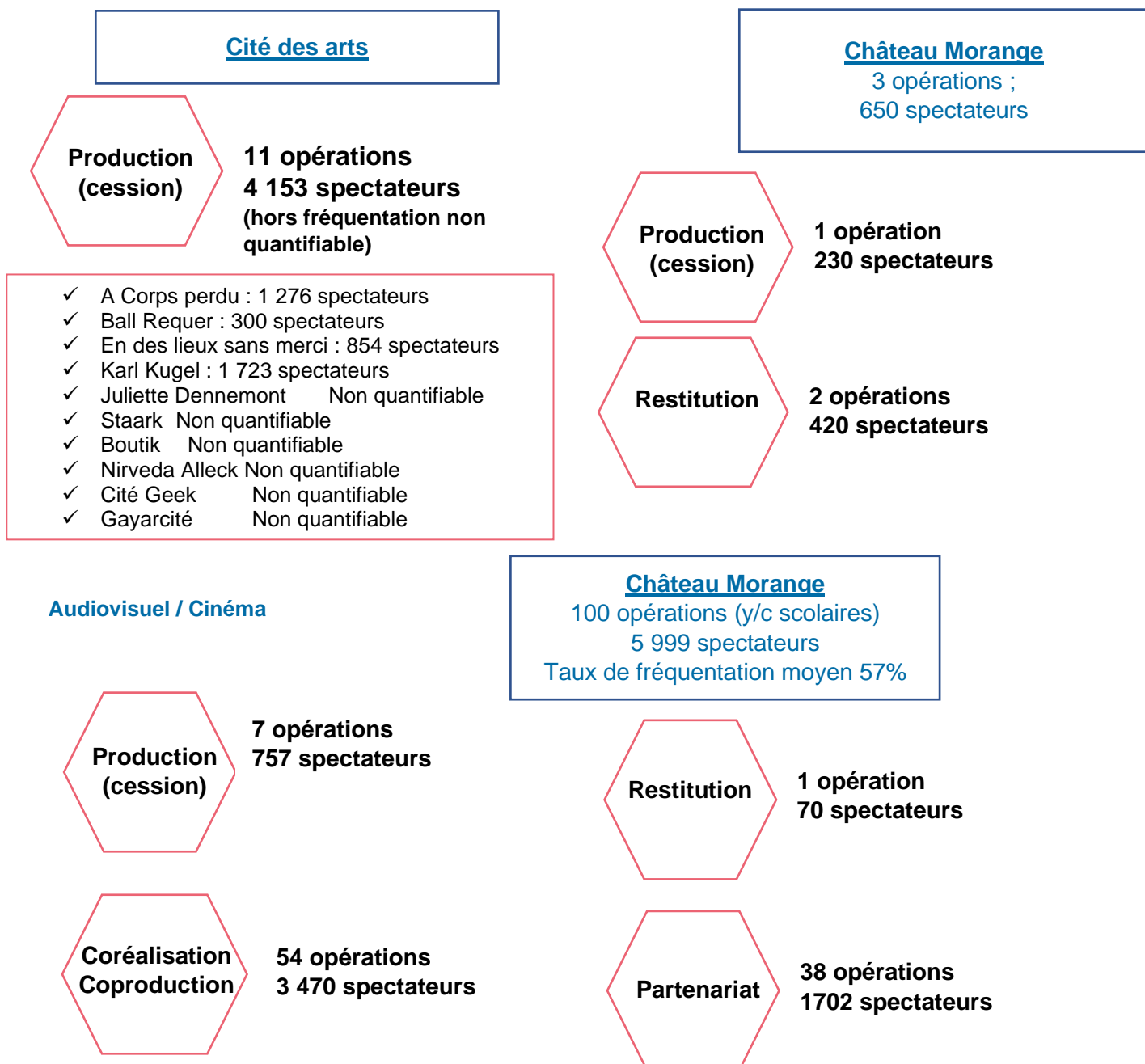
Arts visuels

La programmation en arts visuels s'est principalement déroulée au Banyan, salle d'exposition sans équivalent à La Réunion. Les murs de la Cité sont aussi des supports d'œuvres de street art (graff, mosaïque, photo...) qui sont vues quotidiennement par les milliers de personnes qui circulent aux abords.

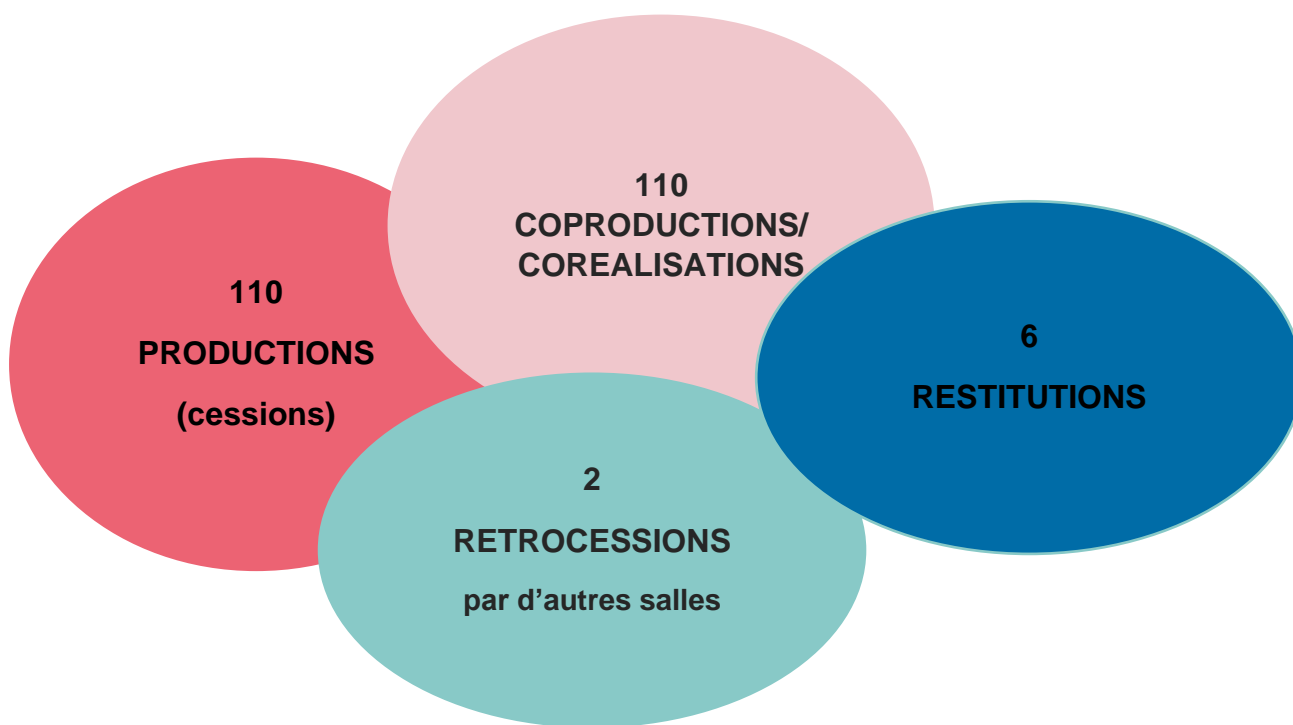
Toutes les expositions ont été accessibles au public gratuitement, avec la présence d'un médiateur culturel pour accompagner les visiteurs, du lundi au samedi de 12h00 à 18h00 et jusqu'à 20h00 les soirs de spectacles. Les expositions ont été produites dans leur intégralité par la Cité des Arts dans le cadre de contrats de cession de droits de représentation.

L'accent a été mis également sur l'appropriation des espaces extérieurs et de l'espace Boutik pour les expositions. Des propositions artistiques ont également été proposées à Château Morange, dans le patio, en extérieur ou dans les salles.

Toutes les propositions en gratuité ont favorisé la découverte des compagnies locales et des artistes émergents. La SPL TERRITO ARTS consolide ainsi sa position d'acteur majeur pour la valorisation des arts plastiques et visuels à La Réunion.



PARTENARIATS EN DIFFUSION



Les temps forts 2022 — . —

Concevoir des temps forts participe à fonder des projets marquants pour la structuration de la filière artistique locale. La pertinence de leur propos, la forte visibilité et la fréquentation du public sont les paramètres qui déterminent la construction de ceux-ci.

Dans la continuité de la mission de soutien à la création, chaque temps fort est conçu avec les porteurs de projet dans une valorisation complémentaire aux propositions existantes à La Réunion. Produits ou coproduits par la Cité des Arts ou par Château Morange, ils peuvent être réalisés en partenariat avec d'autres structures, et se déploient sur l'ensemble des sites.

Dimanche la Cité,

de la musique, de quoi grignoter, un peu de chill et du lien social, le tout dans une ambiance festivaire, le 13 mars 2022



Festival REUNION GRAFFITI, 4ème édition, un rendez-vous incontournable ayant accueilli une vingtaine d'artistes internationaux, nationaux et locaux pour une explosion de couleurs en arts urbains



Convention Tattoo, 4ème édition, sur 3 jours, c'est plus de 60 professionnels du tatouage locaux mais aussi de France métropolitaine, Thaïlande, Allemagne, Angleterre... événement rythmé par des concerts, shows et animations tous publics.

Depuis la création de la Cité des arts, c'est l'évènement qui a rassemblé le plus de visiteurs et généré le meilleur bénéfice. En 2022, il s'agit d'une coréalisation Cité des Arts et la Réunion du tattoo.



Festival BIG UP 974, sur 3 jours, concerts, spectacles, masterclass, battle de danse, performances graff, street food, mode urbaine... festival impliqué dans la promotion des valeurs et de la diversité de la culture urbaine auprès des publics



Cité geek, 3 jours dédiés aux jeux vidéos et à la pop culture sous toutes ses formes.

Le nouveau rendez-vous des Geek à la Cité.



Baba cité, sur 3 jours, une programmation spéciale « très jeune public » pour éveiller leurs sens et leur intérêt culturel avec des lectures animées, des spectacles, arts visuels et concert. Un événement très apprécié et à développer pour les prochaines éditions.



Fête du court métrage

Partenariat avec l'association Cinékour
Programme de courts-métrages à destination du jeune public : 4 Diffusions 89 spectateurs

Festival Cinémarmailles

Thème « Les pionniers du cinéma »

Action portée par l'association La Lanterne Magique
- Co-réalisation

Séances scolaires :

19 projections / 77 classes (du cycle 1 au 3)
1545 élèves

2 spectacles « ciné-danse » /

8 classes passerelles des QPV / 84 élèves

Séances tout public :

16 projections (dont 1 plein air)
1303 spectateurs

Journées européennes du patrimoine

1 projection « Magma et Météores » 25 spectateurs

1 projection mapping sur la façade de
Château Morange : 230 spectateurs

2 restitutions spectacle "Muddle" : 170 spectateurs

1 restitution "Mon île" : 70 spectateurs

Festival Court derrière

Action portée par l'association
Klaxon Co-réalisation

Séance scolaire : 1 Projection 94 élèves

Séances tout public : 5 projections : 247 spectateurs

Somen kreol

Spectacle conté « Zistwar tèla zistwar terlab »

19 spectateurs

Projection « Dann fon mon ker »
5 spectateurs

Festival Tras' la route

Action portée par les associations La Lanterne
Magique & Ciné d'îles

Séances scolaires – Lycée Lislet Geoffroy
3 projections du film « La Traversée » / 294
spectateurs

Festival tout public : 5 projections / 99 spectateurs

La programmation

MOIS	ŒUVRES	DISCIPLINE	SITE	
FÉVRIER	Christophe Zoogones	Musique	Cité des arts	
	Les damnés de tromelin – Cie Noujou	Théâtre	Cité des arts	
	A corps perdu	Exposition	Cité des arts	
	Ça va – Thomas Wiesel	Humour	Cité des arts	
	Fom ek Tambour – Leila Negrau	Musique	Cité des arts	
	Comme aucun nid n'entoure son oiseau – Cie Animalis	Théâtre	Cité des arts	
	Destyn maloya	Musique	Château Morange	
	Mon p'ti ciné (2 ^e mercredi du mois)	Projection	Château Morange	
	Mon p'ti ciné (2 ^e samedi du mois)	Projection	Château Morange	
	Kabar Chateau	Rencontre	Château Morange	
MARS	Les radicaux libres – élegie pour un fuyard	Danse	Cité des arts	
	Woman – modern' pulse dance company	Danse	Cité des arts	
	Eat my butterfly	Musique	Cité des arts	
	Le son du bahut	Musique	Cité des arts	
	Dimanche à la cité	Musique	Cité des arts	
	Contest trois in impro	Pluridisciplinaire	Cité des arts	
	Ma rencontre avec Danyel Waro – Roger Lombardo	Théâtre	Cité des arts	
	Rock à la buse	Musique	Cité des arts	
	La nuit de l'impro	Improvisation	Cité des arts	
	Piers faccini	Musique	Cité des arts	
AVRIL	Fête du court-métrage	Projections	Château Morange	
	Kwarivsa	Musique	Château Morange	
	Mon p'ti ciné (2 ^e mercredi du mois)	Projection	Château Morange	
	Mon p'ti ciné (2 ^e samedi du mois)	Projection	Château Morange	
	Kabar Chateau	Rencontre	Château Morange	
	Racines – Anne-Cécile Chane Tune	Danse	Cité des arts	
	Bouké fonker	Musique	Cité des arts	
	Kaf malbar	Musique	Cité des arts	
	Pinocchio XXI – cie Lé la	Théâtre	Cité des arts	
	Impansable – cie escaladanse	Danse	Cité des arts	
MAI	Ann o'aro	Musique	Cité des arts	
	Comik 19	Humour	Château Morange	
	Mon p'ti ciné (2 ^e mercredi du mois)	Projection	Château Morange	
	Mon p'ti ciné (2 ^e samedi du mois)	Projection	Château Morange	
	Kabar Chateau	Rencontre	Château Morange	
	Patt Burter	Musique	Cité des arts	
	Congyu wang	Musique	Cité des arts	
	Jean-Marc Luisada	Musique	Cité des arts	
	Grèn sémé	Musique	Cité des arts	
	Kom zot	Musique	Cité des arts	
JUIN	Festival cinémarmailles	Projections	Château Morange	
	Salangane	Musique	Château Morange	
	Mon p'ti ciné (2 ^e mercredi du mois)	Projection	Château Morange	
	Mon p'ti ciné (2 ^e samedi du mois)	Projection	Château Morange	
	Kabar Chateau	Rencontre	Château Morange	
	Tias	Musique	Cité des arts	
	Capitaine ma capitaine – cie Arebash	Théâtre	Cité des arts	
	Tikok velaye	Musique	Cité des arts	
	Demos nord Réunion	Musique	Cité des arts	
	Bal maloya	Musique	Château Morange	
JUILLET	En des lieux sans merci	Exposition	Cité des arts	
	Mon p'ti ciné (2 ^e mercredi du mois)	Projection	Château Morange	
	Mon p'ti ciné (2 ^e samedi du mois)	Projection	Château Morange	
	Kabar Chateau	Rencontre	Château Morange	
	Lorkès bann dalon	Musique	Cité des arts	
	SEPTEMBRE	Dona – cie danse etik	Danse	Cité des arts
		Dogo fara – Loryzine – Saya	Musique	Cité des arts
		Le cas woyzeck – Currenti Marjorie / collectif Aléaaa	Théâtre	Cité des arts
		Bouké fonker	Musique	Cité des arts
		Fénwar – cie arebash	Théâtre	Cité des arts
Appartenances – Nirveda Alleck		Exposition	Cité des arts	
Ferdinand Doumerc		Musique	Cité des arts	
Actor inferno lab		Improvisation	Château Morange	
Journées européennes du patrimoine		Projections	Château Morange	
Mon p'ti ciné (2 ^e mercredi du mois)		Projection	Château Morange	
Mon p'ti ciné (2 ^e samedi du mois)		Projection	Château Morange	
Kabar Chateau		Rencontre	Château Morange	
Projetali		Projection	Château Morange	
Cinemawon		Projection	Hors les murs	
La kour chateau		Projection	Hors les murs	
Atelier flip book		Atelier	Château Morange	
Atelier light painting		Atelier	Château Morange	
Atelier doublage		Atelier	Château Morange	
Atelier la TV des enfants	Atelier	Château Morange		
Luniversité maron	Conférence	Château Morange		

La programmation — . —

	Cyprien & Tim Zéni	Musique	Cité des arts
	Festival Réunion Graffiti	Arts visuels	Cité des arts
	Chien denis style	Musique	Cité des arts
	Les yeuves – schtrokben cie	Théâtre	Cité des arts
	Le sol oblige – cie soul city	Danse	Cité des arts
	Fabrice Legros	Musique	Cité des arts
	Convention tattoo	Arts visuels	Cité des arts
	Mass hysteria	Musique	Cité des arts
	Terminus – collectif Alpaca Rose	Théâtre	Cité des arts
OCTOBRE	Festival Court Derrière	Projections	Château Morange
	Mon p'ti ciné (2e mercredi du mois)	Projection	Château Morange
	Mon p'ti ciné (2 ^e samedi du mois)	Projection	Château Morange
	Kabar Château	Rencontre	Château Morange
	Projetali	Projection	Château Morange
	Actor inferno lab	Improvisation	Château Morange
	La kour château	Projection	Hors les murs
	Atelier krike kraké	Atelier	Château Morange
	Luniversité maron	Conférence	Château Morange
	Souffle – Cie Morphose	Danse	Cité des arts
	A la croisée des chemins – Karl Kugel	Exposition	Cité des arts
	Gaté – Cie Lantouraz	Théâtre	Cité des arts
	Blues marron festival	Musique	Cité des arts
	Matt et moi – cie Emoi	Danse	Cité des arts
	Festival big up 974	Pluridisciplinaire	Cité des arts
	Mon p'ti ciné (2e mercredi du mois)	Projection	Château Morange
NOVEMBRE	Mon p'ti ciné (2 ^e samedi du mois)	Projection	Château Morange
	Kabar Château	Rencontre	Château Morange
	Projetali	Projection	Château Morange
	Cinemawon	Projection	Hors les murs
	Actor inferno lab	Improvisation	Château Morange
	La kour château	Projection	Hors les murs
	Atelier tourné monté	Atelier	Château Morange
	Luniversité maron	Conférence	Château Morange
	Juliette Dennemont	Exposition	Cité des arts
	Cité Geek	Festival	Cité des arts
	Baba Cité	Pluridisciplinaire	Cité des arts
DÉCEMBRE	Contest trois in impro	Pluridisciplinaire	Cité des arts
	Festival tras la route	Projections	Château Morange
	Désiré François et Cassiya	Musique	Château Morange
	Mon p'ti ciné (2e mercredi du mois)	Projection	Château Morange
	Mon p'ti ciné (2 ^e samedi du mois)	Projection	Château Morange

Médiation culturelle et développement des publics

Partager la création : une médiation culturelle proche du territoire

Conformément aux dispositions des contrats de concession de service public, les enjeux de médiation culturelle et de développement des publics, au même titre que ceux afférents à la création et à la diffusion artistique, sont au cœur du projet de la Cité des Arts et de Château Morange.

Tout au long de 2022, en lien avec les contenus artistiques proposés en création et en diffusion, et en partenariat avec les acteurs relais du territoire, les actions culturelles ont rythmé au quotidien la vie de la Cité, de Château Morange et se sont développées hors de ses murs. Participant à la démarche d'accessibilité au plus grand nombre, les visites guidées et l'accueil de pratiques artistiques amateurs spontanées dans ses espaces extérieurs ont également permis à la population de découvrir le lieu et son projet pour mieux se l'approprier.

92 actions

307 heures

5 646 personnes

Dont 79% issues du territoire CINOR



Atelier de pratique artistique sensibilisation, initiation...



Rencontre avec un artiste et découverte de son univers

Échange créatif entre pratiquants amateurs et professionnels



Conférences

Mais aussi ...

Naissance d'un pôle de l'action culturelle

Animée d'une volonté pérenne de mettre en valeur toutes les formes de création artistique sans hiérarchie aucune, la SPL TERRITO ARTS met tout en œuvre pour créer et favoriser le lien entre les publics et les artistes résidents.

La transmission, la rencontre et la pédagogie sont de mise puisque les publics les plus « éloignés » de la culture, les amateurs et les équipes artistiques professionnelles sont invités à se côtoyer, à échanger, à partager. Ces pratiques croisées, de débutants à confirmés, permettent à chacun de nourrir de son expérience, le processus vivant d'une création artistique partagée.

La mise en œuvre d'actions culturelles menées par les artistes résidents et relayées par les médiateurs, en lien étroit avec divers acteurs du territoire (scolaires, associatifs, institutionnels...), a permis de développer une relation sensible et enrichissante, contribuant à l'épanouissement des publics bénéficiaires de ces actions, à nourrir le lien social, et bien souvent réciproquement pour les artistes résidents.

Afin de renforcer cette mission, la SPL TERRITO ARTS a procédé à la création d'un pôle de l'action culturelle au sein de la Direction de production.

L'équipe de médiateurs s'attache à développer une relation privilégiée avec ces acteurs et les publics en allant à leur rencontre et en proposant une offre artistique adaptée. La SPL TERRITO ARTS veille à l'accueil de tous, à la mixité de tous les publics, reflet d'une réalité sociale et territoriale. En 2022, la présence à la Cité des Arts et à Château Morange de publics accompagnés par un établissement scolaire, une association ou une structure sociale a été révélatrice du fruit du dialogue engagé de tout temps, sur le terrain avec les partenaires locaux.



Valorisation des travaux réalisés en atelier : restitution, accrochage, défilé...

1ère restitution d'une étape de création

Bord de scène et échange avec les artistes à l'issue d'une représentation scolaire...

Médiation culturelle

Et développement des publics — . —

La SPL TERRITO ARTS accueille de nombreux publics d'horizons différents dans le cadre de la mise en œuvre de ces actions culturelles : écoles, associations de quartier, centres sociaux, centres de loisirs... Les relais de la médiation sont de plus en plus nombreux sur le territoire :

- ✓ établissements scolaires (écoles, collèges, lycées sur l'ensemble du territoire)
- ✓ établissements d'enseignement artistique (Écoles Loulou Pitou et de Beauséjour...)
- ✓ réseau de lecture publique (Médiathèques de Ste-Suzanne, Ste-Marie et St-Denis...)
- ✓ structures d'éducation populaire (Ecole de la 2ème chance, CAP, Kaz'Ados...)
- ✓ structures d'accueil de petite enfance (CAF, services communaux, crèches...)
- ✓ structures d'accueil de personnes âgées (Pôles seniors de St-Denis et Ste-Marie...)
- ✓ structures d'accueil de personnes en situation de handicap (APAJH, La Ressource...)
- ✓ service pénitentiaire d'insertion et de probation (Centre pénitentiaire de Domenjod...)
- ✓ centre hospitalier universitaire et réseau médico-social (CHU Félix Guyon, EPSMR...)
- ✓ centres sociaux et centres communaux d'action sociale (CCAS des 3 communes...)
- ✓ politique de la ville (services communaux...)
- ✓ diverses associations de quartier sur l'ensemble du territoire

Pour Château Morange :

- ✓ **Etablissements scolaires** (Candide Azéma, Henri Dunant, Françoise Mollard, collège Mongaillard, lycée Leconte De Lisle, Lycée Lislet Geoffroy, Lycée Nord de Bois de Nêfles)
- ✓ **Etablissements d'enseignement artistique** (Ecole Loulou Pitou)
- ✓ **Centres de loisirs** (SPL Opé)

Des partenariats institutionnels structurants ont été confortés afin d'inscrire les actions culturelles dans une démarche pérenne, avec notamment :

Direction des Affaires Culturelles de La Réunion : programme de résidences d'artistes en territoire scolaire

Rectorat / Académie de La Réunion : parcours d'éducation artistique et culturelle

Ecole Supérieure d'Art de La Réunion : insertion des étudiants dans le milieu professionnel

Conservatoire à Rayonnement Régional : valorisation des jeunes talents et programmation de masterclasses

Ville de Saint-Denis : dispositif des « Bons plans vacances »

Cité de la Musique / Philharmonie de Paris : projet DEMOS

CAF de La Réunion : soutien au projet DEMOS

SIDR

Ville de Saint-Denis : Projet éducatif global

CNC

...De nouveaux partenaires en bonne voie :

DINA MORGABINE : Hébergement

CHU, IME Henri Vergoz, APAHJ : Culture et Santé

PJJ, SPIP : Culture & Justice

SPL OPE

Institut Français de Maurice

Centre culturel Franco-Mozambicain

Microfolies

Cité Internationale des Arts de Paris

Médiation culturelle et développement des publics — . —

Visites guidées

La médiation directe auprès des publics a été développée afin de répondre à une demande toujours forte d'une visite guidée de la Cité des Arts et de Château Morange.

Les visites guidées ont pu progressivement s'agréments et s'affiner dans leur contenu, passant d'un discours généraliste à des thématiques spécialisées telles que les coulisses et l'envers du décor, la présentation d'une résidence de création, les métiers de la culture...

Chaque accompagnement d'un groupe de visiteurs a contribué à l'interconnaissance entre des associations, établissements scolaires, structures sociales, services de collectivités...et la Cité des Arts/Château Morange.

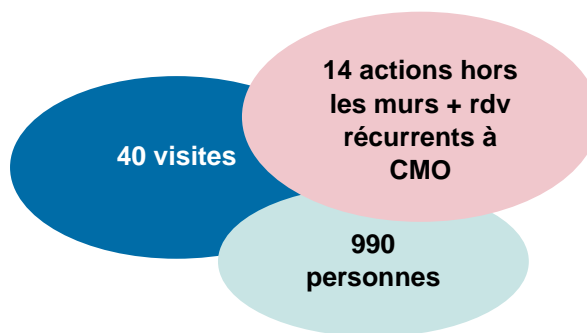
Ces structures sont systématiquement re-contactées suite à leur visite pour leur proposer de poursuivre l'aventure culturelle via une action artistique.

Accueil des pratiques en amateur spontanées

La SPL TERRITO ARTS offre à chacun la possibilité de pratiquer librement son art dans les espaces ouverts au public sept jours sur sept. Ainsi, quotidiennement, des pratiquants de tous âges viennent tester et faire partager leur entraînement en toute liberté, contribuant à faire de la Cité un lieu de vie.

La Cité des Arts est devenue un lieu de répétition en plein air pour les batucadas, crews de hip hop, amateurs de K-Pop, jams de danse en ligne ou contemporaine, acrobates, jongleurs...

Les cours et parvis de la Cité des Arts/Château Morange sont devenus un espace de rendez-vous incontournable pour ces pratiques qui s'y déroulent dans de bonnes conditions de confort (possibilité de s'abriter du soleil ou des intempéries...) et de sécurité (présence permanente d'un agent SSIAP...), et qui animent les lieux au quotidien.



Le dispositif « La Cité hors les murs »

Pour rappel, le dispositif « La Cité hors les murs » est conçu et produit par la Cité des Arts et mené en partenariat avec les bailleurs sociaux, les services de la politique de la ville des trois communes de la CINOR et des personnes ressources sur le terrain (éducateurs, adultes relais...), toutes disciplines dans des quartiers de la CINOR. Ce dispositif, après un arrêt de plusieurs années lié à la COVID-19 est relancé en 2022 avec « Bleu comme la feuille de l'arbre » présenté à la SPL OPE, au CHU, à la Médiathèque Ste Suzanne, la Médiathèque de Sainte Marie et à Château Morange en décembre 2022.

Zoom sur ...

Cinémarmailles/ Cinébaba

Atelier 1 60/60 places vendues/jauge

Atelier 2 60/60places vendues/jauge

Atelier 3 60/60 places vendues/jauge

Atelier VEPI

Ateliers organisés dans le cadre du dispositif "Vacances

En Pied d'Immeuble" de la Ville de Saint-Denis

AFSD 2 groupes / 33 visiteurs

Femmes des Camélias 2 groupes / 25 visiteurs

AS Château Morange 2 groupes / 27 visiteurs

Le projet DEMOS

DEMOS (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) est un projet de démocratisation culturelle s'adressant à des enfants issus des quartiers prioritaires de la ville, avec la constitution d'un orchestre symphonique de 105 jeunes de 7 à 12 ans sans aucune pratique musicale préalable.

Initié à l'échelle nationale par la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris, et porté localement par la Cité des Arts depuis fin 2016 (premier orchestre DEMOS outre-mer), ce projet triennal s'est déployé tout au long de l'année 2022.

Durant l'année 2021-2022, 80 enfants âgés de 8 à 13 ans et issus de 7 quartiers de la CINOR ont bénéficié de l'action. Pour l'année scolaire 2021-2022, soit de septembre 2021 à juin 2022, les œuvres travaillées ont été les suivantes :

- Extraits de *Peer Gynt* de Edvard Grieg
 - o Le matin
 - o La plainte d'Ingrid
 - o L'ancre du roi de la montagne
 - o La mort d'Aase
 - o La chanson de Solveig
- *La prière* de Bernard Joron
- *Na dé milyon d'annés* de M. Acapandji

Afin de donner du sens à ce programme artistique, les élèves de Démon ont travaillé avec l'artiste Bernard Joron, chanteur et musicien multi-instrumentiste du groupe Oussanoussava, bien connu à la Réunion.

Durant cette année scolaire, 10 musiciens professionnels étaient impliqués dans le projet ainsi que 5 travailleurs sociaux.

Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?

80 enfants issus de sept quartiers de la CINOR, principalement classés en Quartier Politique de la Ville, ainsi que les familles des enfants de l'Orchestre Démon.

Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?

Les lieux de réalisation de l'action se situent sur le territoire de la CINOR dans les communes de Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne, principalement dans des Quartiers Politique de la Ville :

- Quartier Moufia-les-Bas à Saint-Denis
- Quartier La Source - Bellepierre à Saint-Denis
- Quartier Vauban à Saint-Denis
- Quartier du Chaudron à Sainte-Clotilde
- Quartier La Réserve à Sainte-Marie



Entre septembre 2021 et juin 2022, les 80 enfants inscrits dans le projet ont bénéficié d'un total de 69 heures d'atelier sur l'année scolaire, 30 heures de pratique orchestrale et d'un concert en fin d'année.

Concernant le nombre total d'heures de cours donnés, le chiffre est de 644 heures par année scolaire pour les ateliers et de 300 heures de cours pour les pratiques collectives soit plus de 944 heures effectives.

Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

Les objectifs de l'action ont été atteints dans la mesure où les ateliers de pratique instrumentale ont pu avoir lieu malgré les restrictions sanitaires.

Cependant, tous les tutti ont dû avoir lieu en demi-orchestre (orchestre à cordes d'un côté et orchestre à vents de l'autre) afin de respecter les règles imposées par l'ERP d'accueil (Cité des Arts) liée à la crise sanitaire.

- ✓ Samedi matin 09h-12h : Groupe CORDES (4 groupes)
- ✓ Samedi après-midi 13h-16h : groupe VENTS (3 groupes)

Cette réorganisation a demandé une plus forte mobilisation des musiciens professionnels, raison pour laquelle le budget initial dédiée aux rémunérations des professeurs a été dépassé (cf. budget réalisé ci-après).

Marthe Tovar, chef d'orchestre de Démon Nord Réunion, a souhaité encore une fois proposer un concert autour d'une histoire, d'un récit narratif plus proche du spectacle que d'un concert.

Les enfants ont travaillé sur une mise en scène (entrées sur scène, sorties, déplacements, mouvements, jeu de scène...) pour donner vie au spectacle.

Par ailleurs, l'accent a été mis sur la transversalité avec la présence d'élèves du Conservatoire à Rayonnement Régional de la Réunion présents sur le plateau avec les élèves Démon, créant ainsi un partage de pratique et une ouverture à l'autre.

Cette formule a connu – pour la deuxième année consécutive – un vif succès auprès des parents, des acteurs du projet et du public présent.

Cette deuxième cohorte DEMOS à la Réunion s'achèvera en juillet 2023. Cette dernière année s'achèvera par :

- Un concert à la Cité des arts
- Un concert à Stella Matutina
- Un concert au Caudan Center à Maurice.

Un COPIL a été créé fin 2022 afin de travailler sur l'organisation :

- D'un orchestre avancé à partir de la rentrée scolaire 2023
- D'une troisième cohorte DEMOS Réunion à la rentrée scolaire 2023.

Lieux des ateliers de pratique artistique bi-hebdomadaires

SAINT-DENIS - BOUVET

Lieu

Ecole élémentaire Bouvet

Structure sociale porteuse

Association GESARUN

Groupe

15 enfants (cordes)

Planning 2021-2022

De septembre à juin

Le mercredi de 13h30 à 15h30 et le jeudi de 16h30 à 18h

SAINT-DENIS - TOPAZES

Lieu

Ecole élémentaire Les Topazes

Structure sociale porteuse

Association GESARUN

Groupe

10 enfants (cordes)

Planning 2021-2022

De septembre à juin

Le mardi de 16h30 à 18h et le mercredi de 16h30 à 18h

SAINT-CLOTILDE – BAIES ROSES

Lieu

Ecole élémentaire Baies Roses

Structure sociale porteuse

Association ADPESR

Groupe

13 enfants (bois)

Planning 2021-2022

De septembre à juin

Le mercredi de 13h30 à 15h30 et le vendredi de 16h30 à 18h

SAINTE-CLOTILDE – EUDOXIE NONGE

Lieu

Ecole élémentaire Eudoxie Nonge

Structure sociale porteuse

Association ADPESR

Groupe

13 enfants (bois)

Planning 2021-2022

Le lundi de 16h à 18h et le mardi de 16h à 17h30

SAINTE-MARIE – LA RESERVE

Lieu

LCR LA RESERVE

Structure sociale porteuse

Contrat de Ville de Sainte-Marie

Groupe

13 enfants (cordes)

Planning 2021-2022

De septembre à juin

Le mardi de 16h30 à 18h et le mercredi de 16h30 à 18h30

SAINTE-MARIE – BEAU SEJOUR

Lieu

Salle communale de Beauséjour

Structure sociale porteuse

Association ADESIR

Groupe

11 enfants (cuivres)

Planning 2021-2022

De septembre à juin

Le mardi de 16h15 à 17h45 et le vendredi de 16h15 à 17h45

SAINTE-SUZANNE - BAGATELLE

Lieu

Ecole élémentaire Sarda Garriga

Structure sociale porteuse

CCAS de Sainte-Suzanne

Groupe

13 enfants (cordes)

Planning 2021-2022

De septembre à juin

Le mercredi de 13h30 à 15h30 et le jeudi de 16h30 à 18h

Planning des ateliers, rassemblements et concerts de l'année scolaire 2021-2022

Samedi 24 septembre 2021

TUTTI – CITE DES ARTS

Samedi 9 octobre 2021

STAGE– CITE DES ARTS

Samedi 20 novembre 2021

TUTTI – CITE DES ARTS

Samedi 26 février 2022

TUTTI – CITE DES ARTS

Samedi 12 mars 2022

TUTTI – CITE DES ARTS

Samedi 23 avril 2022

TUTTI – CITE DES ARTS

Samedi 14 mai 2022

TUTTI – CITE DES ARTS

Samedi 11 juin 2022

TUTTI – CITE DES ARTS

Samedi 25 juin 2022

GENERALE – CITE DES ARTS

Dimanche 26 Juin 2022

CONCERT – CITE DES ARTS

Communication : informer et accueillir le public

✓ Communication externe

Le début d'année 2022 a commencé avec un événement pluridisciplinaire « Gayar Cité » qui a généré un trafic important à la Cité des Arts.

Ce trafic est le résultat, entre autres, d'une campagne d'affichage grand public, diffusée sur l'ensemble de l'île pendant deux semaines. Cette campagne a permis de rendre visible cet événement de rentrée, la Cité des Arts et sa nouvelle identité visuelle (logos, charte graphique).

La nouvelle stratégie de communication, présentée par la nouvelle directrice de communication a été déployée au fur et à mesure tout au long de l'année 2022.

Une vidéo corporate de la Cité des Arts a été réalisée afin de promouvoir l'établissement. Cette vidéo a fait l'objet d'une diffusion sur les réseaux sociaux et d'une campagne publicitaire d'une semaine sur la chaîne de télévision Antenne Réunion.

Une vidéo corporate de Château Morange est en cours de réalisation et sera diffusée sur 2023.

L'ensemble de ces actions ont contribué à renforcer la nouvelle image plus dynamique, moderne et accessible de la Cité des Arts, et a permis de mettre en lumière Château Morange et ses nouvelles missions.

✓ Relations publiques/presse


Une conférence de presse a été organisée le 8 septembre 2022 afin de présenter la programmation du second semestre 2022 aux médias, partenaires et institutionnels.

Cette opération fut un franc succès et a permis de nouer ou renouer les liens avec ces publics et d'accentuer le capital sympathie de la SPL Territo'Arts.


Des communiqués sont envoyés plus régulièrement à la presse pour la mise en avant de certains événements.

 69 915 supports de communication imprimés et diffusés

 80 articles de presse (digital + print)

 5 940 abonnés Cité des Arts
1 276 abonnés Château Morange

 26 540 followers Cité des Arts
3 090 followers Château Morange

 308 jours d'accueil du public (dont 8 dimanches travaillés)

 10 582 abonnés à la newsletter TERRITO ARTS

✓ Relooking accueil-billetterie-boutik

Un projet de relooking de l'espace accueil-billetterie-boutik a été lancé et finalisé en 2022, afin de professionnaliser l'espace, de le rendre plus fonctionnel et accueillant.

Des nouveaux produits ont été proposés à la vente afin de renforcer la proposition locale et culturelle. Une identité olfactive a également été mise en place afin de rendre le lieux plus chaleureux et identifiable.



Dans ce nouvel espace a été intégré une partie exposition d'œuvres arts visuels, en collaboration avec l'administrateur de production des arts visuels de la Cité des Arts.

✓ Partenariat CSE

Sur l'ensemble de l'année 2022 plus de 16 comités d'entreprise ont bénéficié de notre offre spéciale CE/CSE représentant un total de plus de 33.489 salariés informés sur nos actualités via leur comité d'entreprise et pouvant bénéficier d'un tarif préférentiel au sein de nos deux structures culturelles.

Karine Lallemand en charge entre autres, des relations avec les CSE d'entreprise, a représenté les établissements de la SPL Territo'Arts sur deux salons professionnels dédiés aux CSE en mars et septembre 2022.

	Nombre de structures	Nombre de membres
2021	17	34 008
2022	16	33 339
2023	20	43 119

Perspectives/objectifs 2023 à atteindre : 20 adhésions

✓ Supports imprimés

En soutien aux actions de communication digitales, l'équipe communication a réalisé différents supports de communication print afin de toucher un public plus large.

35 000 exemplaires de programmes sur l'ensemble de l'année 2022
32 000 flyers
1 900 cartons d'expositions
950 affiches 60x80
34 « 4X3 », 29 « 3X2 » et 2 « 8m2 » pour communiquer sur l'ensemble des diffusions CDA et CMO

Soit au total près de 70.000 supports imprimés et diffusés sur toute l'île en 2022 pour la Cité des Arts et Château Morange.

Location des espaces — . —

✓ Évènementielle

La location événementielle d'espaces à titre onéreux constitue une mission de service public, conformément aux dispositions du contrat de délégation de service public, permettant à la SPL TERRITO'ARTS de développer des recettes commerciales au-delà des seules recettes de billetterie.

Compte tenu de l'ajustement du modèle économique de l'entreprise opéré en 2017, cette activité s'est considérablement développée jusqu'en 2018, pour se stabiliser en 2019 et 2020, compte tenu des limites des capacités spatiales et calendaires de l'établissement qui semblent être atteintes. Sur 2020 et 2021, la crise sanitaire a fortement impacté l'activité de location de la SPL.

On note une reprise progressive de l'activité de location des espaces sur l'année 2022, et particulièrement sur le second semestre.

Elle implique la privatisation d'espaces « en ordre de marche », incluant les équipements et installations techniques, la fourniture des fluides, le nettoyage, et les prestations connexes techniques, de sécurité réglementaire et de billetterie mises en œuvre sous la responsabilité de la SPL TERRITO ARTS. Chaque privatisation est formalisée par un contrat de location.

En 2022, la SPL TERRITO ARTS a été sollicitée par plus d'une centaine de demandes de renseignements pour accéder à la location des différents espaces. Au travers de toutes ces sollicitations, 40 ont été réalisées.

Les lieux de la Cité des arts et de Château Morange continuent à séduire par l'esthétique architecturale, l'accessibilité et la capacité de stationnement, la modernité des équipements et installations, la fonctionnalité et la modularité des espaces, la qualité et le professionnalisme de l'accueil.

Les organisateurs accueillis en 2022 ont vu le retour très majoritairement des événements organisés par des entreprises privées issues de divers secteurs d'activité (industrie, commerce, services, médias, production événementielle...) repartent à la hausse au second semestre 2022 alors, qu'à l'inverse, en 2021 les organisateurs étaient dans leur majorité des associations, collectivités et autres organismes à but non lucratif, qui bénéficient de tarifs préférentiels proches du coût de revient.

La SPL TERRITO ARTS a su démontrer son savoir-faire et sa capacité à accueillir une grande diversité d'événements, proposant de multiples configurations. Les événements produits dans le cadre de cette activité de location sont en effet de tous types :

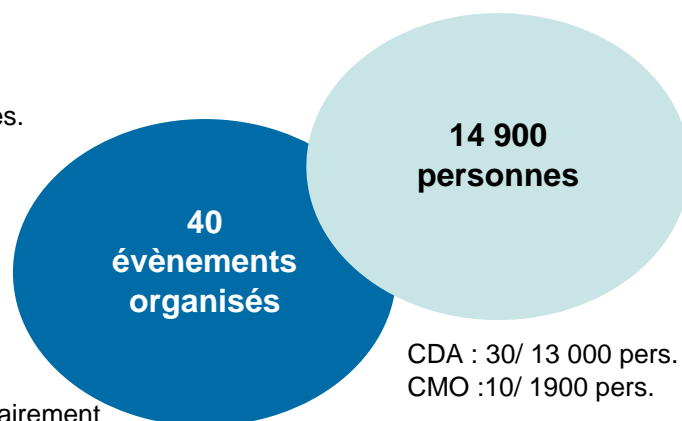
- spectacles / festivals,
- séminaires / colloques / formations,
- soirées / événements d'entreprise, - concours / remises de prix, gala de fin d'année d'école
- lancements de produits commerciaux...

Ils peuvent être ouverts au grand public (spectacles, festivals...) gratuits ou payants, avec ou sans billetterie, ou bien réservés à un public exclusif sur invitation (soirées d'entreprise, séminaires...).

Au-delà de l'intérêt économique et financier pour la Société, la location événementielle permet à la SPL TERRITO ARTS de nouer des relations privilégiées avec des entreprises, dans la perspective de développer à terme des partenariats en sponsoring ou en mécénat.

Ces événements répondent également à un enjeu de communication et d'image, car ils valorisent la SPL TERRITO ARTS auprès des milliers de personnes accueillies qui découvrent parfois pour la première fois le lieu et son projet culturel et artistique.

Les artistes résidents accompagnés par la SPL TERRITO ARTS, qui peuvent se produire dans le cadre de ces événements (la Cité des Arts jouant ici simplement un rôle de ressource / conseil et de mise en relation), y trouvent également des opportunités économiques et un gain potentiel de notoriété.



Location des espaces — . —

✓ Location horaire des studios de répétition musique

Ouverts à la location horaire depuis septembre 2016, les studios de répétition musique ont connu une activité croissante en 2017 qui s'est consolidée en 2018 pour se stabiliser en 2019 et 2020.

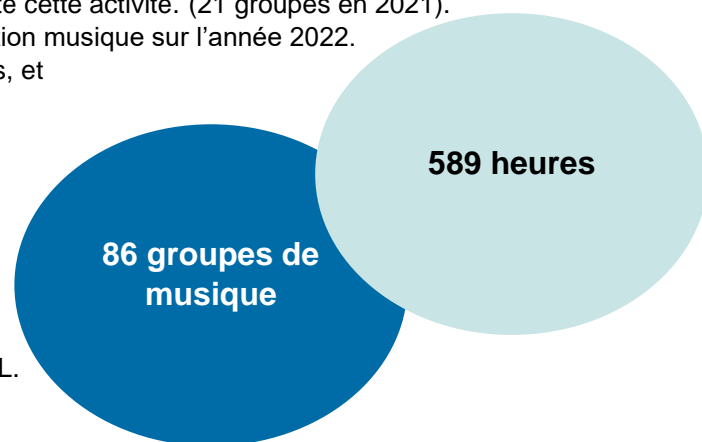
En 2020 et 2021 la crise sanitaire Covid 19 a fortement impacté cette activité. (21 groupes en 2021).

On note une reprise de l'activité location des studios de répétition musique sur l'année 2022.

Ces studios sont certainement les mieux aménagés et équipés, et parmi les plus fréquentés de l'île.

Très qualitatifs dans leur conception, leur aménagement, leur traitement phonique et acoustique, ces studios sont dédiés à la location horaire du mardi au vendredi de 18h00 à 23h00 et le samedi de 10h00 à 18h00, sous la supervision des régisseurs de lieux de répétition. Dès 2020, la crise sanitaire a fortement impacté l'activité de location horaire des studios de répétition musique de la SPL.

En 2022, 86 groupes, majoritairement issus du bassin nord, sont venus répéter dans ces espaces. Au total, 589 heures de répétition ont été réalisées dans le cadre de l'activité de location des studios de répétition musique. Malgré une communication ciblée sur la location de ces espaces, associée au phénomène de « bouche-à-oreille » et à la fidélisation des groupes, qui a permis de consolider la location de ces espaces en 2019, nous avons observé depuis 2020 et 2021 une baisse de fréquentation des groupes expliquée par la crise sanitaire (les restrictions sanitaires, jauge, couvre-feu, confinement, passe sanitaire).

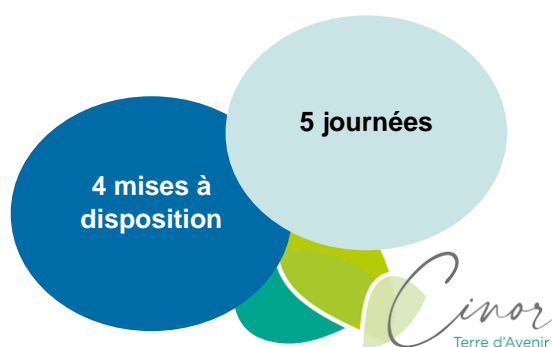


✓ Mise à disposition à titre gratuit d'espaces au délégant – Cité des arts

Au titre des sujétions de service public mises à la charge de la SPL TERRITO'ARTS (cf. art. 26 du contrat de CSP), la CINOR dispose d'un « quota » annuel de 5 journées de mise à disposition à titre gratuit d'une salle de la Cité des Arts, les coûts de personnel technique, de sécurité, de billetterie et, le cas échéant, de location de matériels spécifiques, restant à la charge de l'organisateur.

La CINOR peut utiliser ce quota pour ses besoins propres ou pour des événements organisés par d'autres collectivités ou organismes qui lui en font la demande.

En 2022, il y a eu 4 mises à disposition dans le cadre du « quota » annuel de 5 journées de la CINOR.

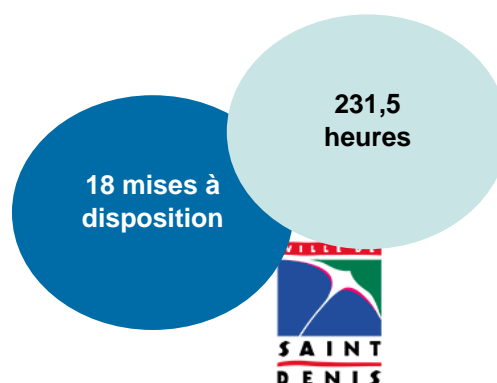


✓ Mise à disposition à titre gratuit d'espaces au délégant – Château Morange

Au titre des sujétions de service public mises à la charge de la SPL TERRITO'ARTS (cf. art. 27 du contrat de CSP), la Ville de Saint-Denis dispose d'un « quota » annuel de 600 heures de mise à disposition à titre gratuit d'une salle de Château Morange, les coûts de personnel technique, de sécurité, de billetterie et, le cas échéant, de location de matériels spécifiques, restant à la charge de l'organisateur.

La ville de Saint-Denis peut utiliser ce quota pour l'Ecole de municipale de Musique, de danse et d'art dramatique Loulou Pitou ou pour des événements organisés par les associations du territoire.

En 2022, il y a eu 18 mises à disposition soient 231,5 heures dans le cadre du « quota » annuel de 600 heures de la ville de Saint-Denis.



Démarche environnementale — . —

La SPL TERRITO ARTS est tenue d'inscrire son exploitation dans une démarche environnementale, notamment en matière de gestion des consommations d'énergie et de gestion et de traçabilité des déchets.

Lutte contre le changement climatique et protection de l'environnement

- Transition progressive des éclairages vers la LED
- L'acquisition de 3 véhicules de service 100% électriques (en remplacement de 4 véhicules de service restitués fin 2019 au terme d'un contrat de location longue durée) ainsi que l'installation de bornes de recharges
- Les objectifs restent de réduire les dépenses énergétiques. Ce processus est engagé avec la livraison en mars 2023 d'une installation photovoltaïque de grande envergure associée à un système innovant pour développer l'autoconsommation en électricité du groupe froid qui alimente la climatisation des espaces de La Cité des Arts.
- Analyse des consommations d'énergie et de fluides de l'année échue (ratios de consommation par usager, par m2 de bâtiment) afin de prendre les mesures envisagées pour maîtriser et réduire les consommations d'énergie et de fluides
- Utilisation de verres réutilisables proposés au Bar

Epanouissement de tous les êtres humains

- Elaboration d'un plan de sensibilisation et de formation du personnel de la SPL TERRITO ARTS affecté au service sur les procédures et protocoles d'exploitation
- Information et sensibilisation des usagers de la Cité des Arts, si besoin est, sur le tri des déchets au sein de l'établissement, accompagné par la cellule communication et éducation à l'environnement de la CINOR sur les actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets à la source
- Développement des outils de communication numérique (écrans dynamiques extérieurs). La mise en service de ces écrans dynamiques (dont un panneau de 8 mètres carrés sur le boulevard Léopold Rambaud où circulent en moyenne 60 000 véhicules par jour), nous permettra de gagner en visibilité et en attractivité, tout en réduisant nos dépenses d'achat d'espaces publicitaires.
- Séminaire bien-être
- Accompagnement d'une équipe de salariés qui participent à la Zembrocal, course en relais du Grand Raid
- Mise en place d'un COPIL Qualité de Vie au Travail (QVT)
- Participation des salariés aux actions de soutien à la lutte contre le cancer du sein - Odyssea 2022

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources – économie circulaire

- Tri des déchets et orientation des déchets verts triés vers les filières agréées.
- Limitation de la production de déchets verts par une gestion raisonnée
- Utilisation de produits de nettoyage, d'hygiène, de traitement des espaces (désherbant...) s'inscrivant dans une démarche respectueuse de l'environnement
- Utilisation de savon écologique
- Mise en place d'un registre de suivi

Perspectives 2023

- Créer une véritable démarche RSE solide

RECAPITULATIF SOUTIEN A LA CREATION 2022

SITE	CDA				CMO				SPL			
Catégorie	Projets retenus	Projets accompagnés	Artistes accompagnés	Jours d'accueil	Projets retenus	Projets accompagnés	Artistes accompagnés	Jours d'accueil	Projets retenus	Projets accompagnés	Artistes accompagnés	Jours d'accueil
Laboratoire	22	22	42	1 166	3	3	4	48	25	25	46	1 214
Musique	2	2	2	41	0	0	0	0	2	2	2	41
Spectacle Vivant	8	8	26	125	0	0	0	0	8	8	26	125
Arts visuels	12	12	14	1 000	1	1	1	10	13	13	15	1 010
Audiovisuel Cinema	0	0	0	0	2	2	3	38	2	2	3	38
Territoire	1	1	1	20	0	0	0	0	1	1	1	20
Musique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Spectacle Vivant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Arts visuels	1	1	1	20	0	0	0	0	1	1	1	20
Audiovisuel Cinema	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Production	45	39	147	1 327	4	2	7	31	49	41	154	1 358
Musique	19	13	50	177	0	0	0	0	19	13	50	177
Spectacle Vivant	17	17	84	350	0	1	6	16	17	18	90	366
Arts visuels	9	9	13	800	1	1	1	15	10	10	14	815
Audiovisuel Cinema	0	0	0	0	3	0	0	0	3	0	0	0

RECAPITULATIF DIFFUSION 2022

SITE	CDA		CMO		SPL	
	Opérations	Spectateurs	Opérations	Spectateurs	Opérations	Spectateurs
MUSIQUE	31	10 594	5	1 382	36	12 077
Production	23	8 535	5	1 382	28	9 917
Rétrocession	2	274	0	0	2	274
Restitution	0	0	0	0	0	0
Coréal/coprod	6	1 886	0	0	6	1 886
Spectacle Vivant	60	6 633	8	397	68	7 030
Production	60	6 633	3	123	63	6 756
Restitution	0	0	3	190	3	190
Coréal/coprod	0	0	2	84	2	84
Arts visuels	11	4 153	3	650	14	4 803
Production	11	4 153	1	230	12	4 383
Restitution	0	0	2	420	2	420
AUDIOVISUEL CINEMA*	0	0	100	5 999	100	5 999
Production	0	0	7	757	7	757
Restitution	0	0	1	70	1	70
Coréal/coprod	0	0	54	3 470	54	3 470
Partenariat	0	0	38	1 702	38	1 702
CONFERENCES RENCONTRES	0	0	10	300	10	300
Partenariat	0	0	10	300	10	300
TOTAUX	102	21 380	126	8 728	228	30 108

*y/c Scolaires

RECAPITULATIF ACTIONS CULTURELLES 2022

SITE	CDA	CMO	SPL
ACTIONS CULTURELLES			
Opérations	62	30	92
Personnes	4 358	308	4 666
Heures	218	89	307
14 actions hors les murs soit 104 heures + rdv récurrents CMO			
VISITES GUIDEES			
Opérations	20	20	40
Personnes	468	522	990

RECAPITULATIF SOUTIEN A LA CREATION 2023

SITE	CDA		CMO		SPL	
	Candidatures	Projets retenus	Candidatures	Projets retenus	Candidatures	Projets retenus
MUSIQUE	50	26	0	0	50	26
Laboratoire		4		0		4
Territoire		0		0		0
Production		22		0		22
Spectacle Vivant	41	24	5	5	46	29
Laboratoire		6		1		7
Territoire		3		1		4
Production		15		3		18
Arts visuels	54	20	1	0	55	26
Laboratoire		19		0		19
Territoire		1		0		1
Production		6		0		6
AUDIOVISUEL CINEMA	0	0	10	8	10	8
Laboratoire		0		4		4
Territoire		0		0		0
Production		0		3		3
Report		0		1		1
TOTAL	145	70	16	13	161	89



Bilan financier 2022

Le présent compte-rendu a pour objet de présenter les éléments financiers significatifs de l'exercice 2022, septième exercice de la Société portant sur une année civile complète. Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (bilan, compte de résultat et annexe), établis avec l'assistance du cabinet d'expertise-comptable Finexpert représenté par M. Jean Chane-Ben-Chein, conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur, sont annexés au présent rapport.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les comptes annuels et les rapports du Commissaire aux Comptes (Crowe Réunion Audit and Consulting SAS représentée par M. Abdoullah Lala) seront tenus à la disposition des actionnaires et des administrateurs de la Société.

Cf. annexe 2.1 : projet de comptes annuels de l'exercice 2022 (bilan, compte de résultat et annexe)

Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

1- Solde intermédiaire de gestion (SIG)

- La valeur ajoutée

La valeur ajoutée correspond aux ressources disponibles et à la richesse créée par l'activité.

Elle permet de rémunérer les différents facteurs de production sous forme de salaires, d'amortissement comptable, d'impôts.

La valeur ajoutée est le résultat formé du chiffre d'affaires diminué des charges liées aux consommations sur l'année.

Le tableau des soldes intermédiaires de gestion ci-dessus indique une valeur ajoutée positive de 1 491 642 euros en hausse de près de 28%.

Cette évolution s'explique par l'augmentation du chiffre d'affaires de plus de 63% par rapport à 2021.

- L'Excédent brut d'exploitation (EBE)

L'excédent brut d'exploitation (EBE) est un indicateur financier fondamental permettant de déterminer la ressource qu'une entreprise tire régulièrement de son cycle d'exploitation. Il représente le « cash-flow) tiré de l'exploitation d'une entreprise, avant de prendre en compte les impacts de son mode de financement.

Au 31/12/2022, l'EBE est de 381 709 euros, soit une baisse de 38%.

- La capacité d'autofinancement (CAF)

La capacité d'autofinancement représente l'ensemble des ressources internes générées par l'entreprise dans le cadre de son activité qui permettent d'assurer son financement.

Le calcul de la CAF nous permet de déterminer le montant de la trésorerie potentielle qui est générée par l'entreprise dans le cadre de son activité.

La baisse des autres charges d'exploitation de près de 120 000 euros correspondant à l'Indemnité de départ à la retraite.

Et l'augmentation des charges exceptionnelles de 16 000 euros, résultante des créances irrécouvrables impactent considérablement cette CAF.

- Les dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements et aux provisions constatent la perte annuelle de valeur des immobilisations et s'élève à 198 871 euros contre 348 285 en 2021.

Concernant les immobilisations, en 2022, la SPL Territo'arts a investi plus de 159 Keuros dont :

- ✓ 137 K euros pour la Cité des arts : rénovation de la billetterie et de la boutique, aménagements et acquisition mobilières, matériels techniques et d'outillage, des matériels et logiciels informatiques
- ✓ 21 K euros pour Château Morange, dont l'acquisition d'une badgeuse

Ces biens financés par la Société en sa qualité de délégataire ou concessionnaire de service public, ont la qualification de biens de retour. Le tableau récapitulatif de ces investissements est annexé au présent rapport.

- Le résultat net

Le résultat net est un important indicateur qui donne des informations sur la performance globale d'une entreprise.

La SPL Territo'arts affiche au 31/12/2022 un résultat positif de 269 311 euros.

2- Evolution des produits et des charges

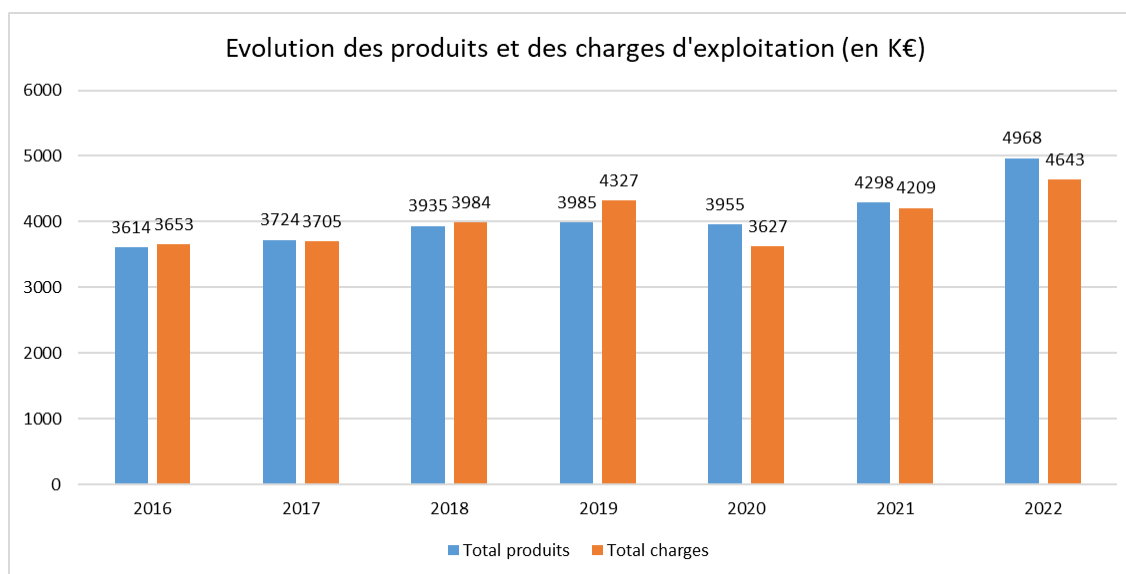
L'année 2022 se traduit par une augmentation de plus de 63,57% du chiffre d'affaires.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a eu un impact considérable sur les dépenses de la SPL TERRITO'ARTS en 2021.

Avec la reprise progressive de l'activité en 2022, la SPL TERRITO'ARTS voit ses charges augmenter (+10%) corrélativement aux produits, avec un delta de 2%.

Il est à noter une augmentation significative des tarifs des achats de biens et de services liée à une inflation annuelle qui s'établit de +5.2% et à l'augmentation du SMIC de 7.63% depuis décembre 2021 de près de 12%.

L'augmentation des produits et des charges est également à apprécier sur 2022 via le report des actions de 2021 sur l'exercice 2022 (+316 K€).



A. Exposé sur les résultats économiques et financiers

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

S'agissant du compte de résultat :

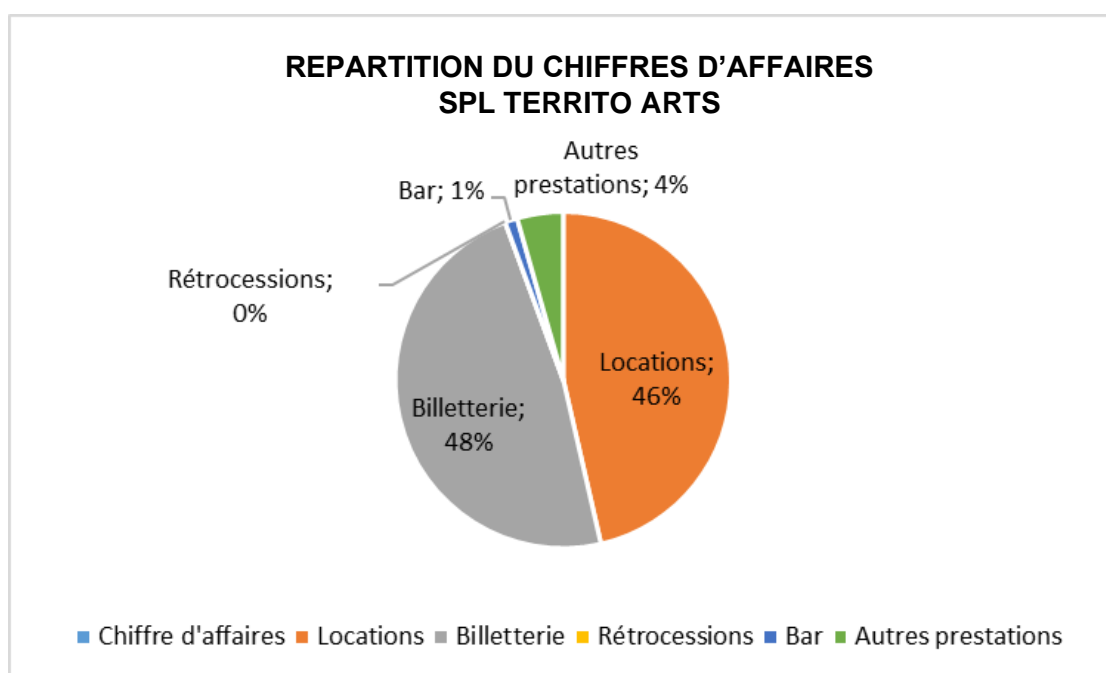
> Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

Le montant total des produits d'exploitation s'élève à 4 967 709,64 euros (+ 15,56% par rapport à 2021 et +25,6 % par rapport à 2020).

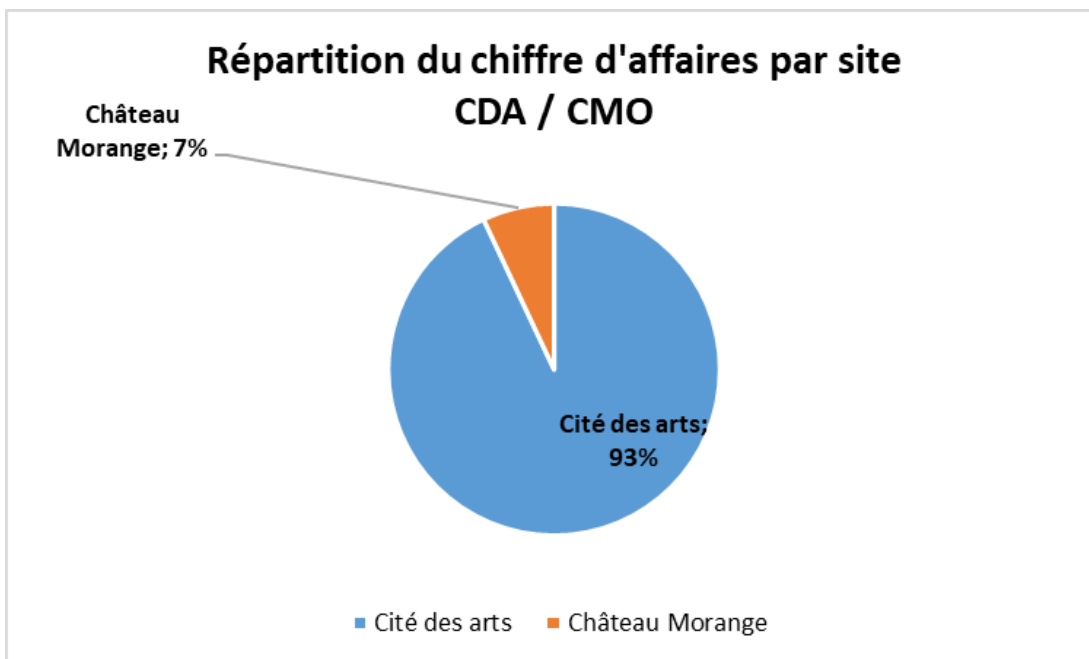
Le chiffre d'affaires hors taxes s'élève à 461 543 euros (+ 63,57 % par rapport à 2021 et + 76% par rapport à 2020). Il se décompose comme suit :

Chiffre d'affaires HT	CITE DES ARTS	CHATEAU MORANGE	SPL TERRITO ARTS
Locations	191 654	22 472	214 126
Billetterie	214 906	6 527	221 433
Rétrocessions	0	0	0
Bar	5 503	0	5 503
Autres prestations	18 892	1 590	20481
TOTAUX	430 955	30 588	461 543

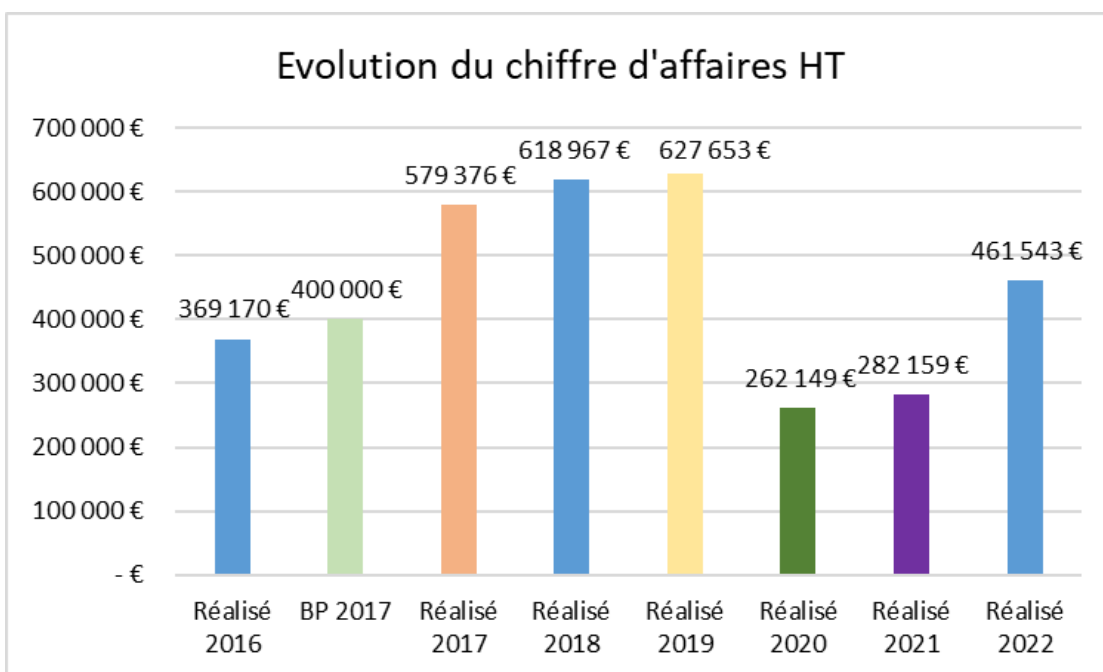
Il est à noter que les recettes de locations sont impactées par la liquidation judiciaire du restaurant Food'Arts et l'absence de nouveau restaurant sur 2022. En effet sur l'exercice 2022, la perte pour la SPL Territo'arts est de 60 000 euros de loyers non perçus (soit 12 mois de loyers).



Répartition du CA par site



Evolution du Chiffre d'affaires



NB : le chiffre d'affaires représente 9,29 % du total des produits d'exploitation (+ 2.73 % par rapport à 2021 et + 2,66 % par rapport à 2020).

La contribution financière de la CINOR au titre de la concession de service public, initialement de 3 000 000 euros (y compris les 25 000 euros de GER) pour l'année 2022, a été maintenue. Elle est imputée en produits d'exploitation pour un montant de 3 556 836 euros (incluant le montant de la révision annuelle ainsi que les reports des actions sur 2021).

NB : la contribution financière de la CINOR (3 000 000 + 265 402 de révision) représente ainsi 65,73% du total des produits d'exploitation.

CITE DES ARTS

Compensation financière	Prévue au BP	GER	Prov Actions reportées en 2021	Révision annuelle	TOTAL
CINOR	3 000 000	-25 000	316 434	265 402	3 556 836

La contribution financière de la Ville de Saint-Denis au titre de la concession de service public, initialement de 520 000 euros pour l'année 2022, a été maintenue. Elle est imputée en produits d'exploitation pour un montant de 520 000 euros.

NB : la contribution financière de la Ville de Saint-Denis représente ainsi 10,46% du total des produits d'exploitation.

CHATEAU MORANGE

Compensation financière	Réalisé	Provision Actions reportées en 2022	TOTAL
Ville de Saint-Denis	520 000		520 000

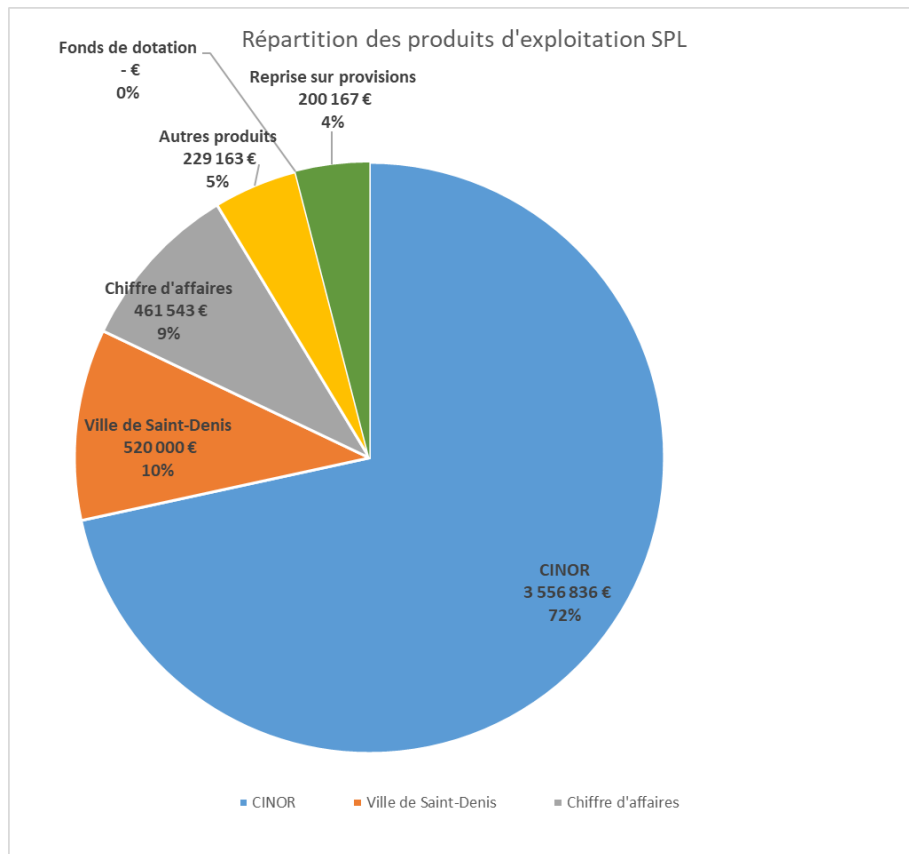
SPL TERRITO'ARTS

Compensation financière	CITE DES ARTS	CHATEAU MORANGE	SPL TERRITO ARTS
CINOR	3 556 836		3 556 836
VILLE DE SAINT-DENIS		520 000	520 000
TOTAUX	3 556 836	520 000	4 076 836

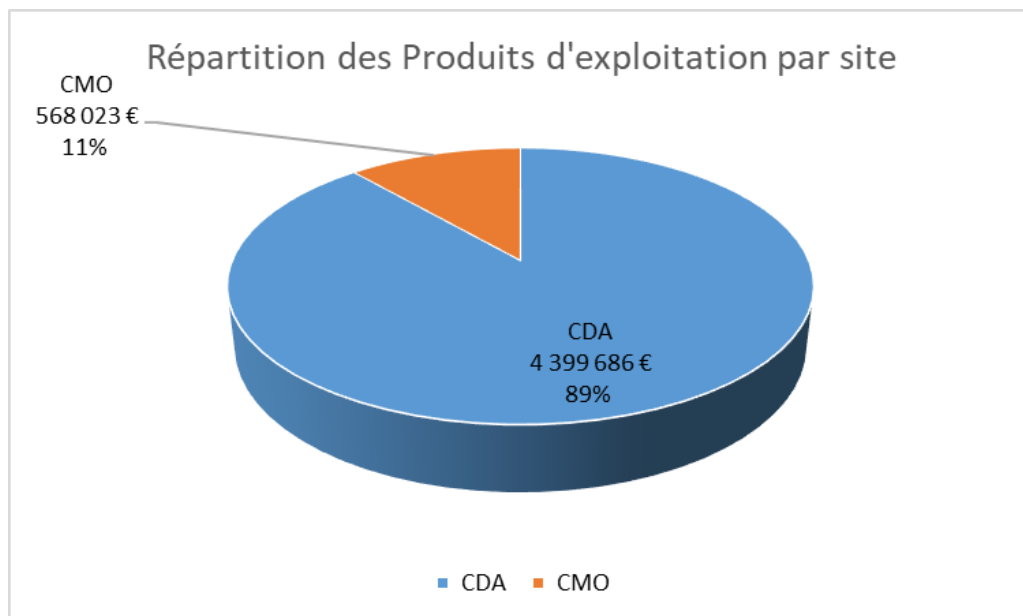
Les autres produits d'exploitation s'élèvent globalement à 343 559 euros, soit 8,26% du total des produits, sont issus des aides à l'emploi et de l'optimisation des partenariats financiers générés par l'activité (DAC, SACEM, CAF, Philharmonie de Paris...).

Notons cependant que les recettes de mécénat sont nulles. Les entreprises réunionnaises ont continué à être pleinement impactées par la crise COVID 19.

Autres produits	CITE DES ARTS	CHATEAU MORANGE	SPL TERRITO ARTS
Subventions et aides diverses	223 350	5 813	229 163
Mécénat	0	0	0
TOTAUX	223 350	5 813	229 163



Répartition Produits d'exploitation par site

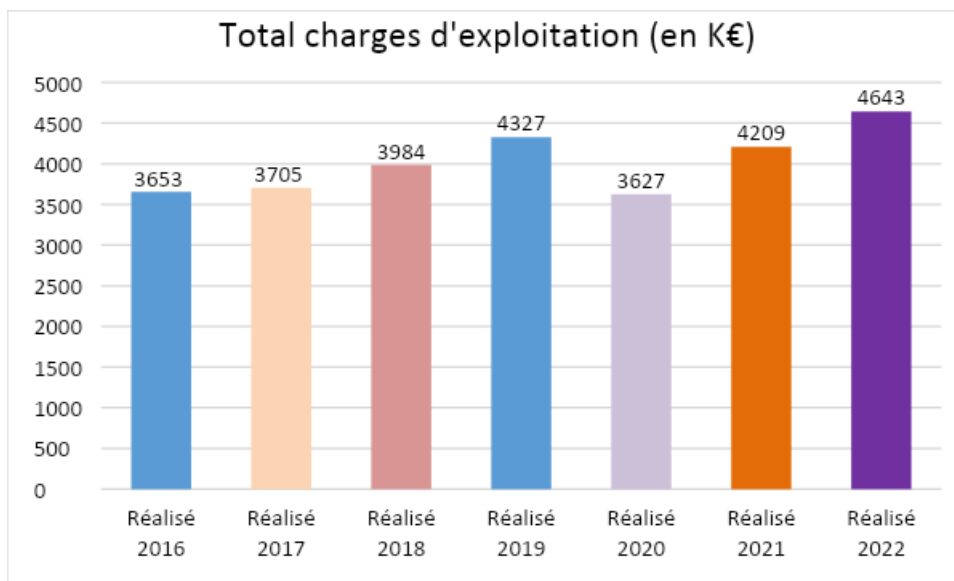


> Charges d'exploitation

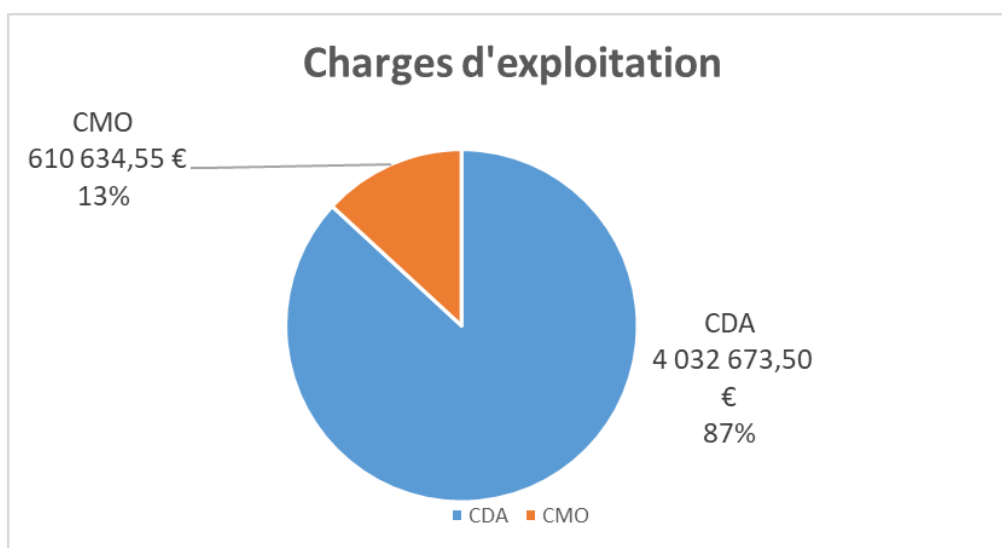
Le montant total des charges d'exploitation s'élève à 4 643 308 euros (+10,31 % par rapport à 2021 et +28% par rapport à 2020).

	CITE DES ARTS	CHATEAU MORANGE	SPL TERRITO ARTS
Charges d'exploitations	4 032 673	610 635	4 643 308

Les charges d'exploitation



Avec une répartition par site :



La crise sanitaire liée à la COVID 19 a eu un impact considérable sur les dépenses de la SPL. Les dépenses d'exploitation sont revenues à un niveau d'activité « normal » sur 2022 et ont augmenté corrélativement aux produits d'exploitation.

Les **charges fixes** liées à la structure (salaires des permanents, gardiennage, fluides, entretien et maintenance, assurances...) représentent 70,92% du total des charges (contre 74,56% en 2021 et 76% en 2020).

Les charges variables liées à l'activité produite (prestations artistiques, frais d'approche et de séjour des artistes, salaires des intermittents techniques et artistiques, prestations techniques et de sécurité des événements...) représentent 29.08% du total des charges (contre 25,44% en 2021 et 24% en 2020).

NB : Le ratio des charges fixes de structure, en baisse de 5.08% par rapport à 2019, témoigne d'une reprise importante de l'activité en 2022 par rapport à 2021 et 2020.

Le montant total des traitements et salaires bruts s'élève à 1 845 012 euros (+ 5,9% par rapport à 2021).

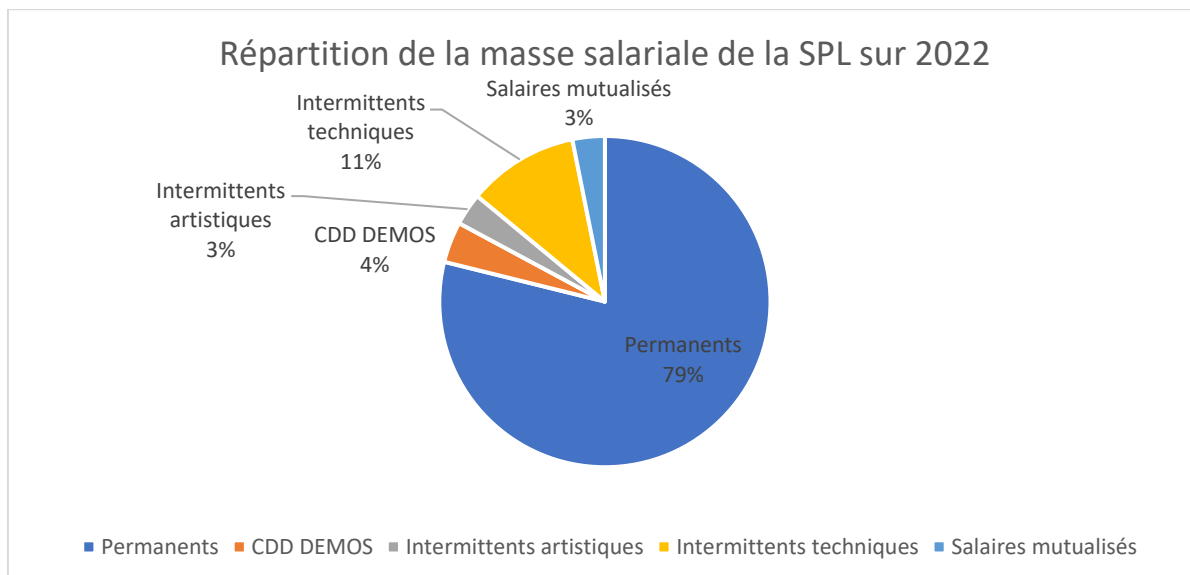
Le montant total des charges sociales s'élève à 525 619 euros (+22,8% par rapport à 2021).

La masse salariale totale (salaires et charges de tous salariés confondus), principal poste de dépenses, représente 51% du total des charges d'exploitation en 2022 (51,53% en 2021).

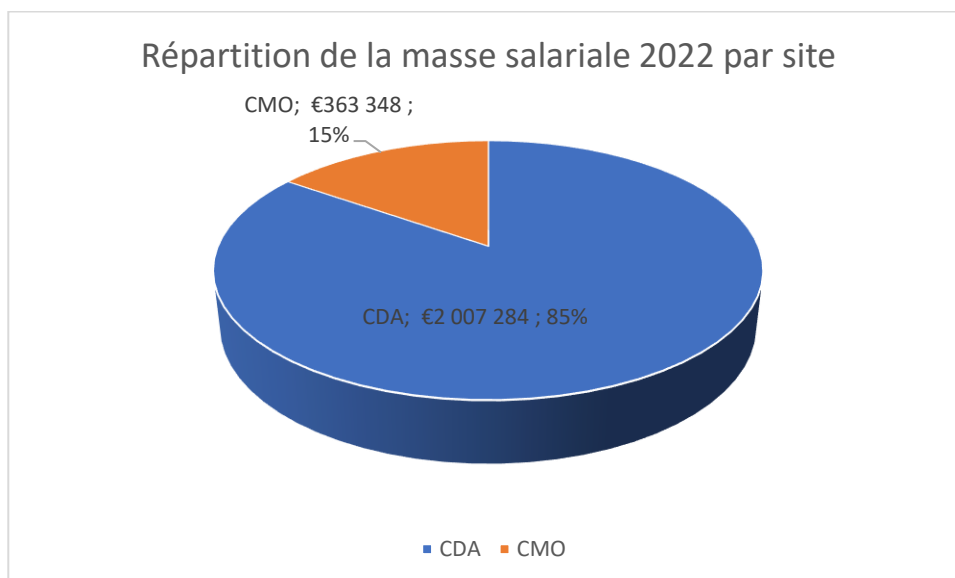
Le maintien de ce ratio est principalement lié à l'exonération « Covid 19 » des charges sociales et des aides Covid de 2020-2021 impactée sur 2022 (permanents et intermittents).

NB : La masse salariale du personnel permanent (charges fixes de structure) représente 41,88% du total des charges d'exploitation en 2022. Ce ratio est en baisse (-3,24% par rapport à 2020).

SPL TERRITO'ARTS	Salaires et charges sociales				
	2022		2021		2020
	En euros	%	En euros	%	%
Permanents	1 869 590	79%	1 868 286	86%	89%
CDD DEMOS	94 519	4%	84 772	4%	3%
Intermittents artistiques DEMOS	74 452	3%	52 260	2%	2%
Intermittents techniques	257 164	11%	164 030	8%	6%
Salaires mutualisés CMO	74 908	3%			
TOTAL	2 370 632	100,00%	2 169 348	100,00%	100%



Répartition de la masse salariale par site



L'effectif salarié moyen (permanents + intermittents) s'élève à 44,22 en équivalent temps plein sur l'année 2022. Cet effectif était de 39,75 sur l'année 2021.

NB : cette évolution est principalement liée :

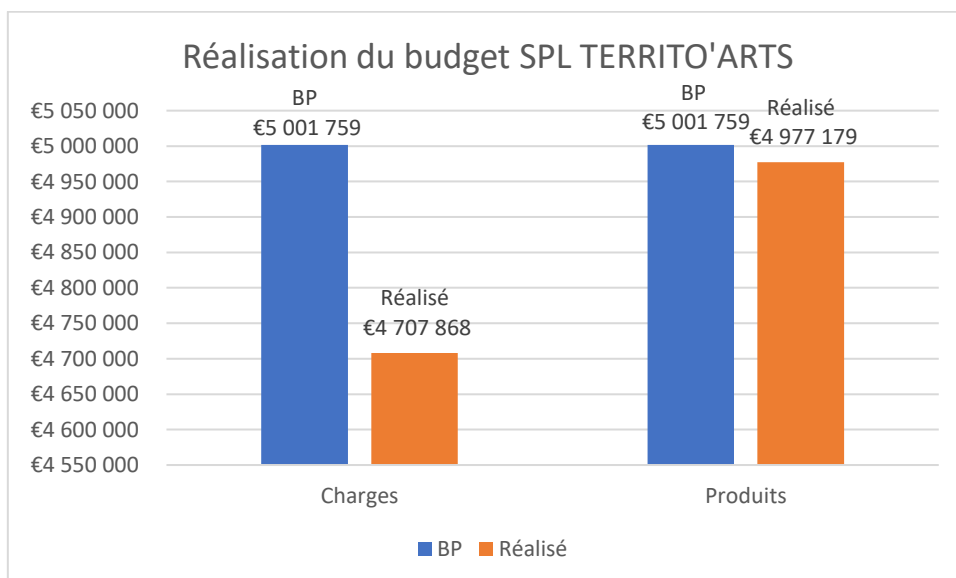
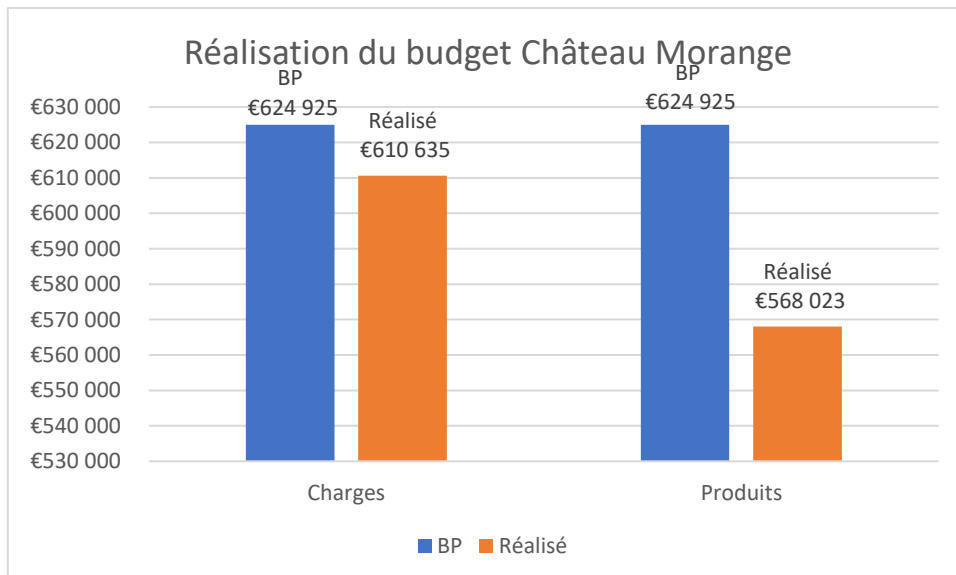
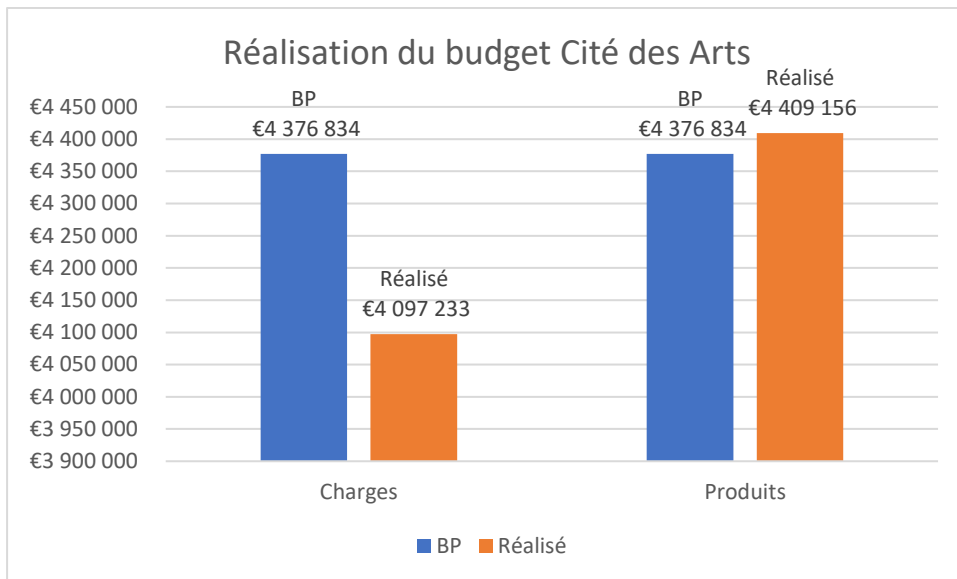
- *Au recrutement en cdi d'un directeur d'exploitation à Château Morange*
- *Au recrutement d'une hôtesse d'accueil à la billetterie à Château Morange suite à la mutation de l'attachée à l'accueil billetterie à la Cité des arts sur le poste d'attachée de production*
- *à la reprise d'activité et à l'augmentation de la masse salariale intermittente (technique et artistique DEMOS).*

Il est précisé que la Société a par ailleurs supporté des dépenses de travail intérimaire à hauteur de 3 452 euros en 2022 (renfort en personnel de nettoyage sur les temps forts et festivals).

Un bilan social / RH est joint en annexe au présent rapport.

Cf. annexe 2.2 : compte-rendu social / RH de l'exercice 2022

> Comparatif Réalisé et Budget prévisionnel



> Résultat de l'exercice

Le résultat d'exploitation ressort à +324 401,59 euros.

	CITE DES ARTS	CHATEAU MORANGE	SPL TERRITO ARTS
Résultat (bénéfice)	367 013.3	-42 611.71	324 401.59

Le résultat positif s'explique par :

- le maintien des engagements financiers contractuels de nos deux collectivités actionnaires, *a fortiori* dans le contexte actuel de crise sanitaire, nous a permis de maintenir une situation financière saine,
- l'exonération des charges sociales sur 2020-2021 impactée sur 2022,
- l'augmentation considérable du montant de la révision de la compensation annuelle de la CINOR au vu de l'augmentation de l'inflation.

Le résultat courant avant impôt ressort à + 321 029 euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus et des charges exceptionnelles sur opérations de gestion courante (16 535 euros), *des charges financières (3 373 euros) et l'impôt sur les sociétés (44 652 euros)*, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 269 311 euros.

Le résultat de l'exercice 2022 se solde par un bénéfice de + 269 311 euros.

	CITE DES ARTS	CHATEAU MORANGE	SPL TERRITO ARTS
Résultat (bénéfice)	311 922.38	-42 611.71	269 310.67

S'agissant du bilan :

Au 31 décembre 2022, le total du bilan brut de la Société s'élève à 3 380 764,53 euros.

Le total du bilan net de la Société s'élève à 2 602 261.31 euros.

Le montant total brut des immobilisations s'élève à 1 194 524 euros.

Le montant total net des immobilisations (après amortissements) s'élève à 416 021 euros.

Le montant total net des créances en cours s'élève à 1 483 517 euros, dont les créances de divers clients, et de produits à recevoir (subventions).

Le montant total des dettes en cours s'élève à 1 879 477 euros, dont 1 013 000 euros de produits constatés d'avance (dont subventions qui concernent 2023) et 368 005 euros de dettes sociales et fiscales payables début 2023, et 409 293 euros de dettes fournisseurs.

Le montant des disponibilités au 31 décembre 2022 s'élève à 616 110 euros.

Cf. annexe 2.3 : tableau des résultats financiers (art R.225.102 du Code de commerce)

B. Investissements réalisés par la Société et perspectives

Investissements réalisés :

Le montant cumulé des investissements réalisés par la Société depuis sa création s'élève à 1 171 556,69 euros, dont 159 196 euros sur l'exercice 2022.

Investissements réalisés	
Site	Valeur des acquisitions en euros
Cité des arts	1 044 034.79 €
Château Morange	127 521.90 €
TOTAL SPL TERRITO'ARTS	1 171 556.69 €

dont Acquisitions 2022	
Site	Valeur des acquisitions en euros
Cité des arts	137 501 €
Château Morange	21 695 €
TOTAL SPL TERRITO'ARTS	159 196 €



Ces investissements, nécessaires à la bonne exploitation des établissements, ont été réalisés en complément des installations et équipements mis à disposition par la CINOR dans le cadre de la concession de service public pour la Cité des Arts, et de la Ville de Saint-Denis dans le cadre de la concession de service public pour Château Morange. Ils concernent principalement :

- rénovation de la billetterie et de la boutique de la Cité des Arts ;
- des aménagements et acquisitions mobilières,
- des matériels techniques et d'outillage,
- des matériels et logiciels informatiques, dont une badgeuse pour Château Morange.

Ces biens, financés par la Société en sa qualité de délégataire ou concessionnaire de service public, ont la qualification de biens de retour. Le tableau récapitulatif de ces investissements est annexé au présent rapport.

Cf. annexe 2.4 : tableau des acquisitions 2022

Cf. annexe 2.5 : tableau des immobilisations et amortissements

Gestion de l'entretien et de la maintenance du bâtiment et des équipements :

Les opérations d'entretien et de maintenance mises à la charge de la Société, conformément à la répartition définie au contrat de concession de service public, se sont principalement limitées :

- au nettoyage des espaces,
- à de petits travaux d'entretien et réparation,
- au renouvellement et à l'exécution des contrats de maintenance
- à la mise aux normes bâtementaires pour des questions de sécurité.

La vigilance doit rester de mise pour la maîtrise de ces dépenses, en lien avec les collectivités propriétaires des ouvrages, qui pourraient être plus sollicitées dans leur prise en charge.

Perspectives :

La Cité des Arts et Château Morange sont relativement bien dotés, compte tenu des biens immobiliers et mobiliers mis à disposition par la CINOR et la Ville de Saint-Denis, d'une part, et des acquisitions complémentaires réalisées par la Société, d'autre part.

Il est toutefois nécessaire de maintenir une politique d'investissement raisonnée afin de garantir le bon état des ouvrages et biens délégués ou concédés, la continuité d'exploitation et la qualité du service rendu aux usagers.

Or, la SPL Territo'arts ne dispose désormais, et compte tenu de son modèle économique, que d'une très faible marge de manœuvre pour développer seule une politique d'investissement durable.

C'est pourquoi il conviendra de définir, en collaboration avec les services de la CINOR, dans le cadre de la concession de service public pour l'exploitation de la Cité des arts, un programme d'investissement pluriannuel.

Ce programme devra s'articuler autour des priorités suivantes :

- garantir dans la durée l'entretien, la maintenance et le renouvellement des ouvrages ;
- réduire les dépenses énergétiques (processus engagé avec la future livraison d'une installation photovoltaïque de grande envergure associé à un système innovant pour développer l'autoconsommation en électricité) ;
- réduire les dépenses de locations de matériels pour les spectacles en ayant une politique d'acquisition de certains matériels (scénique, son, lumière) ;
- rénover la salle de concert du Palaxa (façades extérieures à ravalier, revêtement des sols à rénover, fonctionnalité de l'espace scénique et de la régie technique à améliorer) ;

- renforcer les moyens de sécurité du site (vidéosurveillance et éclairages au sol défectueux à remplacer) ;
- renforcer les moyens de sécurité des infrastructures et des systèmes d'information.

Il conviendra parallèlement de préciser, en collaboration avec les services de la Ville de Saint-Denis, dans le cadre de la concession de service public pour l'exploitation de Château Morange, un programme d'investissement pluriannuel, sur la durée du contrat actuel.

Ce programme devra s'articuler autour des priorités suivantes :

- garantir dans la durée l'entretien, la maintenance et le renouvellement des ouvrages, notamment les bâtiments et jardins classés au titre des Monuments historiques ;
- doter l'établissement culturel des moyens adaptés à ses missions d'accompagnement de la filière de production cinématographique, audiovisuelle et numérique.

Evénements intervenus depuis la fin 2022

Les événements notables suivants sont intervenus depuis la fin 2022 :

- Mise en œuvre des nouvelles orientations stratégiques pour l'entreprise présentées lors du conseil d'administration du 7 septembre 2022
- Mise en œuvre du programme d'activités 2023 CDA
- La mise en œuvre du programme d'activités 2023 CMO
- Le calcul de la révision de la compensation CINOR sur la base des indices Insee au 4^e trimestre 2022 (parution fin février 2023) qui a un impact considérable sur le résultat de l'exercice puisqu'il passe de 50 000 euros en 2020 à 265 000 euros en 2022. Cette différence considérable est à mettre en corrélation avec la hausse de l'inflation entre 2021 et 2022
- La signature de la convention de sous-occupation temporaire du domaine public entre la SPL Territo'arts et la SARL Le B'Arts, ayant pour objet d'autoriser à titre précaire et révocable la Société à occuper les locaux et installation appartenant au domaine public de la CINOR et situés à la Cité des Arts pour y exploiter, sous son entière responsabilité, des activités de restauration-bar, du 19 janvier 2023 au 30 juin 2027.
- Cette convention aura un impact sur les comptes de l'entreprise puisqu'elle prévoit le versement de la Société à la SPL Territo'arts :
 - d'une redevance annuelle fixe de 60 000 euros HT,
 - d'une redevance annuelle variable correspondant à 2% du Chiffre d'affaires annuel HT de la SARL Le B'Arts,
 - d'une redevance mensuelle au titre de la licence IV de 500 euros HT,
 - d'un reversement, au titre de l'exclusivité des prestations bar- restauration sur les événements de la Cité des Arts, de 1 euro HT par billet émis et d'un forfait de 300 euros HT pour toute opération ne faisant pas l'objet d'une billetterie.
- Suite aux fortes pluies intervenues en janvier 2023, des inondations au niveau du parking du sous-sol des salariés et du parking public ont généré des sinistres. Les trois véhicules électriques de la Cité des arts ont été inondés. Après expertise, le coût des réparations était supérieur à la valeur résiduelle des véhicules et ils ont été cédés à l'assurance pour le montant de leur valeur. Une étude précise des besoins est en cours pour l'acquisition de nouveaux véhicules.

Evolution prévisible de l'activité de la Société et perspectives d'avenir

L'activité de la Société s'inscrit à ce jour dans le cadre de deux contrats :

- le contrat de concession de service public relatif à l'exploitation de la Cité des Arts, conclu avec la CINOR pour une période de 6 ans, du 1er juillet 2021 au 30 juin 2027 ;
- le contrat de concession de service public relatif à l'exploitation de Château Morange, conclu avec la Ville de Saint-Denis pour une période de 5 ans, du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2024.

L'évolution prévisible de la Société et les perspectives d'avenir doivent aujourd'hui s'envisager à l'aune :

- de la situation financière assainie depuis les deux derniers exercices,
- du respect des contraintes de service publics tels que prévus dans les deux contrats de concession de service public (base zéro) afin de pouvoir vérifier à la fin de l'exercice 2023 si les ressources affectées à la SPL sont en adéquation avec ces contraintes de service public (nombre de résidences, nombre de diffusion, nombre d'heures de médiation, ...),
- de la fin des aides et exonérations des charges sociales liées à la crise COVID 19 en 2023
- de la nécessité de retravailler les grilles tarifaires des deux sites pour :
 - o prendre en compte la hausse des tarifs horaires des équipes de sécurité, des équipes techniques,
 - o être en cohésion avec les tarifs du marché
 - o prendre en compte les nouvelles actions à développer au sein des deux sites (ateliers, workshop,...) non prévus dans les grilles tarifaires actuelles.
- du maintien de la contribution financière pour sujétions de service public de la CINOR à hauteur de 3 000 000 € telle que prévue pour l'exercice 2023 (y compris les 25 000 euros de GER), d'une part, et de la contribution financière pour sujétions de service public de la Ville de Saint-Denis à hauteur de 520 000 € telle que prévue pour l'exercice 2023, d'autre part,
- de définir, en collaboration avec la CINOR et la Ville de Saint-Denis un programme pluriannuel d'investissements (PPI),
- de la nécessité pour la SPL Territo'arts, après établissement du PPI, de souscrire un prêt professionnel pour financer les différents investissements à sa charge,
- de la possibilité d'ouvrir le capital de la SPL Territo'arts à de nouveaux actionnaires.

Le maintien des engagements financiers contractuels des deux collectivités actionnaires, a fortiori dans le contexte actuel de crise sanitaire, nous permettrait de maintenir les finances de l'entreprise sur une bonne trajectoire.

Au-delà de 2023, il conviendra :

- de poursuivre l'exploitation de l'établissement culturel Cité des Arts, dans le cadre de la concession de service public confiée par la CINOR à la SPL Territo'arts jusqu'au 30 juin 2027 ;
- de poursuivre l'exploitation de l'établissement culturel Château Morange, dans le cadre de la concession de service public confiée par la Ville de Saint-Denis à la SPL Territo'arts jusqu'à fin 2024 ;
- de préparer avec la Ville de Saint-Denis le renouvellement de la concession de service public relative à l'exploitation de Château Morange, dont le terme est fixé au 30 novembre 2024.

Le modèle économique actuel atteint ses limites, les négociations préalables à l'établissement d'un futur contrat devront se fonder sur un modèle économique acceptable, en s'attachant à préserver la vision stratégique et les missions de Château Morange, pour garantir la continuité et le développement d'une politique culturelle de service public ambitieuse pour le territoire.

Information sur les délais de paiement

En application des dispositions de l'article D.441-4 du Code de commerce, le tableau d'information sur les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu est joint en annexe au présent rapport.

Cf. annexe 2.6 : tableau sur les délais de paiement

Activités en matière de recherche et développement

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Il n'a jamais été distribué de dividendes depuis la constitution de la Société.

Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2022 s'élevant à + 269 310,67 euros de la manière suivante :

> Origine :

Résultat bénéficiaire de l'exercice + 269 310,67 euros

> Affectation :

Report à nouveau créateur, soit + 269 310,67 euros

Rappel des dividendes distribués :

Il n'a jamais été distribué de dividendes depuis la constitution de la Société.

Cf. annexe 2.7 : Comptes 2022 SPL-CDA-CMO

Analyse qualité du service



L'analyse de la qualité du service rendu aux usagers de la Cité des Arts et Château Morange, artistes et publics, est établie de manière empirique, sur la base :

- des expérimentations et observations faites par l'équipe d'exploitation,
- des retours spontanés des usagers via le livre d'or à leur disposition, les avis et commentaires sur la page Facebook et autres réseaux sociaux, les échanges verbaux, les e-mails...

Le lieu et son projet

Les lieux (Cité des Arts et Château Morange) et leur projet culturel continuent de bénéficier d'une très bonne notoriété et d'une image positive, notamment grâce à :

- la reprise d'activité progressive sur 2022, malgré le contexte de crise sanitaire,
- la mise en place des temps forts, notamment sur le second semestre 2022,
- l'appropriation des espaces extérieurs pour nos différentes actions,
- la mise en place d'un nouvel espace d'expositions dans la Boutik,
- la mise en place d'actions pluridisciplinaires qui permettent au public de découvrir de nouveaux artistes, de nouvelles propositions artistiques sur la même soirée.

Les avis et notes laissés régulièrement sur les réseaux sociaux sont également de bons indicateurs :

- la note moyenne des avis sur la page Facebook Cité des Arts est de 4/5
- la note moyenne des avis sur le site de Google Cité des Arts est de 4,4/5

- la note moyenne des avis sur la page Facebook Château Morange n'est pas encore évaluée, n'ayant pas assez d'avis
- la note moyenne des avis sur le site de Google Château Morange est de 5/5

Sur ces deux sites de référence (Facebook et Google), la SPL TERRITO ARTS est toujours l'équipement culturel le mieux noté de l'ensemble des équipements culturels réunionnais qui y sont référencés. Par ailleurs, avec plus de 29 000 « fans » sur le premier réseau social qu'est Facebook, la SPL TERRITO ARTS détient – et de très loin – le record absolu en la matière à l'échelle de La Réunion, tous équipements culturels publics confondus.

Enfin, la création au sein de la Direction de production d'un Pôle de l'action culturelle et la relance en 2022 des actions culturelles hors les murs (Cité et Château Hors les murs et Demos) ont permis de renforcer la relation de proximité avec le territoire et sa population, et de mieux faire connaître les deux sites et leur projet culturel.

La qualité de l'accueil

La qualité d'accueil reste globalement très satisfaisante, pour l'ensemble des activités.

La mise en place progressive de petits déjeuners d'accueil des artistes en résidence, ou des temps de déjeuner entre l'équipe et les artistes améliorent la qualité de l'accueil.

L'accessibilité et l'amplitude des horaires d'ouverture

La Cité des Arts et Château Morange ont été ouverts aux artistes et au public 308 jours sur l'ensemble de l'année 2022 (fermeture annuelle du 1^{er} janvier au 2 janvier 2022 et du 21 décembre 2022 au 31 décembre 2022, et fermeture exceptionnelle pour séminaire d'équipe le 28 septembre 2022).

Pour la Cité des Arts :

- les artistes résidents ont pu accéder à leurs espaces de travail 7 jours sur 7 de 7h00 à 23h00
- le public a pu accéder librement à la Cité des arts du lundi au samedi de 10h00 à 18h00 (hors jours fériés), et pendant les manifestations programmées,
- la salle d'exposition du Banyan a été ouverte en accès libre et gratuit : 6 jours sur 7 (du lundi au samedi) de janvier à septembre 2022 de 10h00 à 18h00.

Nouveaux horaires depuis le 1^{er} octobre 2022 :

- 6 jours sur 7 (du lundi au samedi) de 12h00 à 18h00
- lors de manifestations en soirée, de 10h00 jusqu'à 20h00.

La Cité des Arts s'impose toujours comme l'établissement culturel le plus ouvert et accessible à l'échelle de la Réunion, tous équipements culturels publics confondus.

Pour Château Morange

- les artistes résidents ont pu accéder à leurs espaces de travail 5 jours sur 7 de 10h00 à 20h00
- le public a accédé librement à Château Morange du mardi au samedi de 10h00 à 18h00 (hors jours fériés), et pendant les manifestations programmées.

La politique tarifaire

Pour la Cité des Arts :

Les tarifs, revalorisés au 1^{er} juillet 2018, n'ont pas été revalorisés en 2019, ni en 2020.

La grille tarifaire a toutefois été complétée avec des formules et tarifs dédiés aux comités d'entreprise et collectivités, en cohérence avec la dynamique déjà engagée (*cf. grille tarifaire CDA en annexe 3.1*).

En conséquence, le prix moyen du billet de spectacle sur la programmation payante n'augmente que très légèrement, s'établissant désormais à près de 12 €, les expositions restant en accès libre et gratuit.

Au 1^{er} juillet 2021, trois nouveaux tarifs ont été convenus dans le cadre contrat de concession de service public conclu entre la SPL TERRITO'ARTS, pour les manifestations de type "représentation scolaire et projection de film", "festival" et "événement exceptionnel".

Cette politique tarifaire reste cohérente par rapport à la moyenne des tarifs de billetterie pratiqués dans les autres établissements culturels publics réunionnais, et est toujours appréciée par les usagers pour son accessibilité, avec notamment des tarifs réduits proposés aux jeunes, seniors, demandeurs d'emploi, allocataires de minima sociaux et personnes en situation de handicap.

Les tarifs de location d'espaces et prestations connexes, n'ayant pas été revalorisés en 2019, ni en 2020, ni en 2021, restent compétitifs comme en témoigne la demande toujours croissante (hors crise économique et sanitaire).

Pour Château Morange :

Les tarifs n'ont pas été revalorisés en 2019, ni en 2020, ni en 2021, ni en 2022. (*cf. grille tarifaire CMO en annexe 3.2*).

Perspectives :

Un travail sur la refonte des grilles tarifaires de la Cité des arts et de Château Morange est en cours.

Une nouvelle grille tarifaire plus adaptée à notre activité sera présentée pour chaque site aux membres du Conseil d'administration en 2023 afin de:

- prendre en compte la hausse des tarifs horaires des équipes de sécurité, des équipes techniques,
- être en cohésion avec les tarifs du marché
- prendre en compte les nouvelles actions à développer au sein des deux sites (ateliers, workshop,...) non prévus dans les grilles tarifaires actuelles.

Développement et perspectives 2023



La restauration sur site (Cité des Arts)

La CINOR et la SPL TERRITO'ARTS ont conclu un contrat de concession de service public (CSP) portant convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation de la Cité des arts pour une durée de 6 ans à compter du 1er juillet 2021.

Cette CSP confie à la SPL l'exploitation de la Cité des arts et le droit d'exploiter de façon privative les dépendances du domaine public de la CINOR constituées par des terrains, bâtiments et installations, situées 23 rue Léopold Rambaud à Sainte-Clotilde.

La CSP autorise la SPL à accorder à des tiers des droits de sous-occupation sur ces biens sous la forme de convention de sous-occupation temporaire du domaine public.

L'ancien contrat de sous-occupation temporaire du domaine public pour l'espace Restauration de la Cité des arts avec le Food'arts est arrivé à échéance le 30 juin 2021.

Après le lancement d'un avis d'appel à projet pour le restaurant-bar de la Cité des Arts, en sa séance du 5 décembre 2022, le jury d'entretien a décidé de proposer au Conseil d'administration de valider la proposition de la Sarl Le B'Arts.

Le Conseil d'administration en sa séance du 7 décembre 2022 a validé le projet de la Sarl Le B'Arts.

La convention de sous-occupation du domaine public entre la SPL Territo'arts et la SARL Le B'arts a été signée le 19 janvier 2023.

Afin de permettre à la Société de s'installer dans les lieux et d'y réaliser ses travaux d'aménagement, la convention prévoit, à titre exceptionnel, l'exonération de la redevance fixe mensuelle pour une période de trois mois à compter de la signature de la convention, soit du 19 janvier 2023 au 18 avril 2023.

Des travaux de mise en conformité des locaux, en lien avec la CINOR, ont été enclenchés depuis le mois de janvier 2023 (remise aux normes électriques, remplacement des portes coupe feux, des portes vitrées...).

L'ouverture officielle du restaurant Le B'Arts est prévue début mai 2023.

Cet espace restauration-bar au sein de la Cité des arts permettra de redynamiser ce lieu.

Le confort thermique (Cité des Arts)

Les problèmes récurrents de climatisation dus au sous-dimensionnement du groupe froid préexistant et du réseau seront résolus avec la mise en service en 2023 du nouveau système de climatisation mis en place par la CINOR, et dimensionné à l'échelle du site. Le chantier est en phase de finalisation, la livraison planifiée pour la 1ère semaine de mai 2021, n'est toujours pas achevée.

Les outils sont opérationnels à 80%. Nous sommes dans l'attente d'un retour de la CINOR.

Le wifi en accès libre et gratuit (Cité des Arts)

Le wifi en accès libre et gratuit au sein de nos deux sites répond à la forte demande des usagers (artistes, publics, personnels), ainsi qu'à l'équipe d'exploitation avec des accès différenciés et sécurisés.

Des opérations de maintenance ont été réalisées en 2022.

La billetterie en ligne

La mise en place d'un nouveau système de billetterie en ligne, en meilleure adéquation avec les besoins identifiés, a été initiée fin 2018, pour être pleinement opérationnelle au début 2019.

La solution adoptée offre une meilleure ergonomie aussi bien pour les usagers que pour l'équipe de communication et des relations avec les publics. Elle permet notamment d'optimiser notre stratégie de communication digitale, d'une part, et de développer notre force de vente grâce à la gestion d'une base de données plus efficiente, d'autre part.

Afin d'être en conformité avec les contraintes de commande publique, une nouvelle mise en concurrence sera lancée en 2023, pour une durée de 4 ans.

La signalétique et l'information sur site

Une réflexion sur l'amélioration de la signalétique et de l'information sur sites a été menée en interne avec l'ensemble des services (type et localisation de la signalétique, conception graphique, « sourcing » auprès des fournisseurs potentiels, l'approche financière).

Cette réflexion a notamment intégré le réaménagement de l'espace Boutik, à l'entrée du site, dans un espace mieux adapté et plus convivial.

Les écrans dynamiques extérieurs, mis en service en 2020 participent à l'amélioration du circuit d'informations et à une meilleure visibilité de nos actions.

Avec le changement de notre charte graphique, un déploiement de la nouvelle signalétique de la Cité des Arts et de Château Morange est prévu pour 2023.



Annexes

Annexes — . —

Activité

Programme 1^{er} semestre 2022
Programme 2nd semestre 2022
Tableau des résidences Musique 2022
Témoignage Résidence Musique 2022
Exemple de résidence Spectacle Vivant 2022
Tableau des résidences Spectacle Vivant 2022
Témoignage résidence Spectacle Vivant 2022
Tableau des résidences Arts visuels 2022
Tableau des diffusions Musique 2022
Tableau des diffusions Spectacle Vivant 2022
Tableau des diffusions Arts Visuels 2022
Tableau des actions culturelles 2022
Tableau des visites guidées 2022
Tableau des locations 2022 CDA
Tableau des locations 2022 CMO
Tableau des mises à disposition CMO
Tableau bilan location studio
Tableau Collecte des déchets recyclables

Communication et qualité de service

Retour sur la conférence de presse de septembre 2022
Grille tarifaire CDA
Grille tarifaire CMO
Retour sur le relooking de la boutique-accueil CDA
Vidéo corporate CDA 2022

Financier

Projets de comptes annuels 2022
Compte rendu social 2022
Résultats financiers 2015 à 2022
Etats des acquisitions
Etat des amortissements
Tableau délais paiements fournisseurs et clients
Tableau des comptes 2022 SPL – CDA – CMO



**Société Publique Locale au capital de
300 000 euros**

23 rue Léopold Rambaud
97490 Sainte Clotilde
0262 92 09 90

<https://www.citedesarts.re>



Smart decisions. Lasting value.

SPL TERRITO'ARTS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

23, Rue Léopold Rambaud
97 490 Sainte Clotilde

EXERCICE CLOS 31/12/2022

SPL TERRITO'ARTS

Siège social :

23, Rue Léopold Rambaud
97490 Sainte Clotilde

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux membres de l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SPL TERRITO'ARTS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 Janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Immobilisations mises en concession dans le cadre du DSP » de l'annexe des comptes annuels concernant l'impossibilité d'évaluer les immobilisations mises en concession dans le cadre du contrat de délégation de service public.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons analysé le traitement comptable des contributions et des subventions perçues par la SPL ainsi que le cadrage de la séparation des exercices.

Nous avons également vérifié le calcul de la provision concernant l'indemnité de départ à la retraite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT-DENIS,

**POUR CROWE REUNION AUDIT
AND CONSULTING**

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de La Réunion

 **Crowe**
Signature
numérique de
Abdollah LALA
Date : 2023.05.26
12:46:44 +04'00'

Abdollah LALA

TERRITO'ARTS SA
23 RUE LEOPOLD RAMBAUD
97490 STE CLOTILDE

SOMMAIRE

	Pages
- <i>Rapport de présentation</i>	1
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Annexe</i>	6 à 10
- <i>Détail des comptes bilan actif passif</i>	11 à 14
- <i>Détail Compte de résultat</i>	15 à 20
- <i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	21
- <i>Tableau de financement</i>	22 et 23

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

FINEXPERT SARL
17 RUE MALARTIC

97400 ST DENIS
02.62.94.35.94

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable



Crowe Réunion Audit & Consulting SAS
1. Rue Roland Garros 97400 Saint-Denis
Tél : 0262 90 89 00 - Fax : 0262 90 89 01
@ : ad@crowe.re - Site : www.crowe.re
SIRET : 509 962 393 00033 - APE : 6920Z - DIECCTE : 9897 0235 *97

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

TERRITO'ARTS SA
23 RUE LEOPOLD RAMBAUD
97490 STE CLOTILDE

relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 23 pages, se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	2 602 261.31 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	461 543.48 Euros
- Résultat net comptable,	269 310.67 Euros

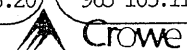
Fait à ST DENIS
Le 20/04/2023

Jean CHANE BEN CHEIN
EXPERT COMPTABLE ASSOCIE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	108 769.61	94 820.14	13 949.47	19 978.84	6 029.37	30.18
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	226 840.33	154 301.37	72 538.96	84 577.80	12 038.84	14.23
	Autres immobilisations corporelles	835 946.75	529 381.71	306 565.04	273 774.25	32 790.79	11.98
	Immobilisations en cours	21 967.73		21 967.73	33 327.73	11 360.00	34.09
	Avances et acomptes				2 469.60	2 469.60	100.00
	Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	1 000.00		1 000.00	2 500.00	1 500.00	60.00	
Total II	1 194 524.42	778 503.22	416 021.20	416 628.22	607.02	0.15	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	4 791.91		4 791.91	8 461.70	3 669.79	43.37
	Avances et acomptes versés sur commandes	6 647.60		6 647.60	7 621.59	973.99	12.78
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	121 192.04		121 192.04	126 778.65	5 586.61	4.41
	Autres créances	1 362 325.20		1 362 325.20	475 362.47	886 962.73	186.59
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	616 109.88		616 109.88	538 530.79	77 579.09	14.41	
Charges constatées d'avance (3)	75 173.48		75 173.48	65 774.78	9 398.70	14.29	
Total III	2 186 240.11		2 186 240.11	1 222 529.98	963 710.13	78.83	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 380 764.53	778 503.22	2 602 261.31	1 639 158.20	963 103.11	58.76	

(1) Dent droit au bail
(2) Dent à moins d'un an
(3) Dent à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 300 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	300 000.00		300 000.00			
	Réserves						
	Réserve légale	30 000.00		7 823.53		22 176.47	283.46
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	75 247.41				75 247.41	
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	269 310.67		97 423.88		171 886.79	176.43	
Subventions d'investissement Provisions réglementées							
Total I	674 558.08		405 247.41		269 310.67	66.46	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	48 226.64		200 166.54		151 939.90	75.91
	Total III	48 226.64		200 166.54		151 939.90	75.91
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	474.82		352.22		122.60	34.81
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 850.64		4 294.61		2 443.97	56.91
Dettes d'exploitation							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	409 292.51		314 579.12		94 713.39	30.11	
Dettes fiscales et sociales	368 004.87		321 629.08		46 375.79	14.42	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	86 853.75		9 788.31		77 065.44	787.32	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	1 013 000.00		383 100.91		629 899.09	164.42
	Total IV	1 879 476.59		1 033 744.25		845 732.34	81.81
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		2 602 261.31		1 639 158.20		963 103.11	58.76

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 879 001.59 1 033 744.25

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	7 476.32		7 476.32	976.96		6 499.36	665.26
Production vendue de biens							
Production vendue de services	454 067.16		454 067.16	281 182.11		172 885.05	61.49
Chiffre d'affaires NET	461 543.48		461 543.48	282 159.07		179 384.41	63.58
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			4 298 553.82	4 010 311.51		288 242.31	7.19
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			207 469.86	3 338.57		204 131.29	NS
Autres produits			142.48	2 792.27		2 649.79	94.90
Total des Produits d'exploitation (I)			4 967 709.64	4 298 601.42		669 108.22	15.57
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			6 889.31			6 889.31	
Variation de stock (marchandises)			3 669.79	1 787.30		1 882.49	105.33
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			1 942 626.52	1 447 726.90		494 899.62	34.18
Impôts, taxes et versements assimilés			54 571.15	56 550.17		1 979.02	3.50
Salaires et traitements			1 845 012.48	1 741 436.38		103 576.10	5.95
Charges sociales			525 619.14	427 911.62		97 707.52	22.83
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			150 644.12	148 118.42		2 525.70	1.71
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions			48 226.64	200 166.54		151 939.90	75.91
Autres charges			66 048.90	186 141.36		120 092.46	64.52
Total des Charges d'exploitation (II)			4 643 308.05	4 209 838.69		433 469.36	10.30
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			324 401.59	88 762.73		235 638.86	265.47
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	3 372.80		898.36		2 474.44	275.44
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	3 372.80		898.36		2 474.44	275.44
2. Résultat financier (V-VI)	3 372.80		898.36		2 474.44	275.44
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	321 028.79		87 864.37		233 164.42	265.37
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9 468.88		15 211.51		5 742.63	37.75
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	9 468.88		15 211.51		5 742.63	37.75
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	16 535.00		426.00		16 109.00	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	16 535.00		426.00		16 109.00	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	7 066.12		14 785.51		21 851.63	147.79
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	44 652.00		5 226.00		39 426.00	754.42
Total des produits (I+III+V+VII)	4 977 178.52		4 313 812.93		663 365.59	15.38
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 707 867.95		4 216 389.05		491 478.80	11.66
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	269 310.67		97 433.87		171 886.79	176.43

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES


Crowe Réunion Audit & Consulting SAS
 1, Rue Roland Garros 97400 Saint-Denis
 Tél : 0262 90 89 00 - Fax : 0262 90 89 01
 FICEXPT@SARL.re - Site : www.crowe.re
 SIRET : 569 562 393 09030 - APE : 6920Z - DIECCTE : 9397 0335 197

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	7
Informations générales complémentaires	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	8
Evaluation des immobilisations corporelles	8
Evaluation des amortissements	9
Produits à recevoir	9
Charges à payer	9
Charges et produits constatés d'avance	9
Subventions d'équipement	9
Variation des capitaux propres	10
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	10
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	10

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Crowe Réunion Audit & Consulting SAS
1, Rue Roland Garros 97400 Saint-Denis
Tél : 0262 90 89 00 - Fax : 0262 90 89 01
@ : ad@crowe.re - Site : www.crowe.re
SIRET : 509 562 393 00033 - APE : 6920Z - DIECCTE : 9897 0235 197

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'activité de la CITE DES ARTS a repris une activité normale post COVID.
La subvention de la CINOR a été maintenue à un niveau identique à l'an dernier.

Il n'existe pas de faits particulièrement spécifiques sur cet exercice.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'existe pas d'évènements particulièrement significatif postérieur à l'exercice.

La création d'un pôle action culturelle au sein de la production devrait permettre la mutualisation du budget culturel et du budget production.

Le projet de révision des contrats de partenariat et de coréalisation devrait permettre une meilleure mutualisation des moyens et des dépenses et une meilleure répartition des recettes.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Crowe Réunion Audit & Consulting SAS
1, Rue Roland Garros 97400 Saint-Denis
Tél : 0262 90 89 00 - Fax : 0262 90 89 01
@ : ad@crowe.re - Site : www.crowe.re
SIRET : 509 602 939 0000 - APE : 7020Z - COGITE : 9307 0000 197

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 12 150 euros HT, honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par des normes d'exercice professionnel mentionnées II de l'article L.822-11.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	187 667	48 227	187 667		48 227
Gros entretien et grandes révisions	12 500		12 500		
TOTAL	200 167	48 227	200 167		48 227
TOTAL GENERAL	200 167	48 227	200 167		48 227
Dont dotations et reprises d'exploitation		48 227	200 167		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 000		1 000
Clients douteux ou litigieux	16 788	16 788	
Autres créances clients	104 404	104 404	
Personnel et comptes rattachés	20 534	20 534	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 614	11 614	
Taxe sur la valeur ajoutée	23 115	23 115	
Débiteurs divers	1 307 062	1 307 062	
Charges constatées d'avance	75 173	75 173	
TOTAL	1 559 691	1 558 691	1 000

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Crowe Réunion Audit & Consulting SAS
1, Rue Roland Garros 97400 Saint-Denis
Tél : 0262 90 89 00 - Fax : 0262 90 89 01
@ : ad@crowe.re - Site : www.crowe.re
SIRET : 563 562 393 60033 - APE : 6920Z - DIECCTE : 9897 0335 197

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	475	0	475	
Fournisseurs et comptes rattachés	409 293	409 293		
Personnel et comptes rattachés	91 536	91 536		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	183 094	183 094		
Impôts sur les bénéfices	39 721	39 721		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 333	2 333		
Autres impôts taxes et assimilés	30 821	30 821		
Groupe et associés	20 500	20 500		
Autres dettes	86 854	86 854		
Produits constatés d'avance	1 013 000	1 013 000		
TOTAL	1 877 626	1 877 151	475	

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	500.0000	600			600

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Immobilisations mises en concession dans le cadre de la DSP

Les immobilisations mises en concession prévues dans le cadre de la délégation de service auprès de la mairie de Saint Denis ainsi que la CINOR sont clairement définies dans le contrat de délégation.

Cependant, malgré la mise à disposition gratuite des immobilisations, elles ne sont pas valorisées dans les comptes en l'absence de valeurs d'inventaires disponibles. A défaut d'obtention d'information de la part de la CINOR, il sera procédé à une valorisation à dire d'expert.

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
ET DOCUMENTS RELATIFS AUX COMPTES



Crowe Réunion Audit & Consulting SAS
1. Rue Roland Garros 97400 Saint-Denis
Tél : 0262 90 89 00 - Fax : 0262 90 89 01
@ : ad@crowe.re - Site : www.crowe.re
SIRET : 503 562 393 00033 - APE : 6920Z - DIECCTE : 9397 0035 *97

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	10 071
Autres créances	277 229
Total	287 300

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	475
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	123 542
Dettes fiscales et sociales	140 025
Autres dettes	2 000
Total	266 042

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	75 173
Total	75 173
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	1 013 000
Total	1 013 000

Subventions d'équipement

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Crowe Réunion Audit & Consulting SAS
1, Rue Roland Garros 97400 Saint-Denis
Tél : 0262 90 89 00 - Fax : 0262 90 89 01
@ : ad@crowe.re - Site : www.crowe.re
SIRET : 509 562 393 00033 - APE : 6920Z - DIECCTE : 9397 0335 197

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	405 247
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	405 247
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	405 247
Variation en cours d'exercice	
Variation des primes, reserves, report a nouveau	97 424
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	502 671
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	97 424
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	97 424

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	11
Employés	33
Total	44

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

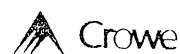
TERRITO ARTS n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Une provision pour charge a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Le montant de la provision indemnités retraites est de 48 227€.

L'indemnité de départ à la retraite a été calculé en fonction du salaire brut mensuel chargé du salarié x par un coefficient dépendant du nombre ancienneté des salarié dont grille ci jointe .

COMMITES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Crowe Réunion Audit & Consulting SAS
1. Rue Roland Garros 97400 Saint-Denis
Tél : 0262 90 89 00 - Fax : 0262 90 89 01
@ : ad@crowe.re - Site : www.crowe.re
SIRET : 509 562 393 00033 - APE : 6920Z - DIECCTE : 9897 0036 *97

Règle de calcul IDR en cas de départ à taux plein et à l'âge requis

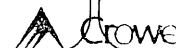
CCNEAC P.30

Calcul : salaire brut mensuel chargé du salarié (coût employeur) * le nombre IDR en mois de salaire

Années d'ancienneté	IDR en mois de salaire
0	0
1	0
2	1/5
3	2/7
4	2/5
5	1/2
6	1
7	1
8	1
9	1
10	1
11	1 1/2
12	1 1/2
13	1 1/2
14	1 1/2
15	1 1/2
16	2 1/2
17	2 1/2
18	2 1/2
19	2 1/2
20	2 1/2
21	3 1/2
22	3 1/2
23	3 1/2
24	3 1/2
25	3 1/2
26	4
27	4
28	4
29	4
30	4
> 30	4 1/2

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	13 949.47	19 978.84	6 029.37	30.18
CONCESSIONS BREVETS LICENCES	94 570.61	88 400.61	6 170.00	6.98
CONCESS° BREVET CMO	14 199.00	14 199.00		
AMORTIS.CONCES. BREV. LICENCES	81 541.14	73 942.79	7 598.35	10.28
CONCESS° BREVET CMO	13 279.00	8 677.98	4 601.02	53.02
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	72 538.96	84 577.80	12 038.84	14.23
MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTR.	103 817.10	94 443.56	9 373.54	9.93
MAT ET OUTILLAGE CMO	462.23		462.23	
OUTILLAGE INDUSTRIEL CMO	9 860.36	6 259.09	3 601.27	57.54
AGENC TS ET AMENAGEMTS DU MAT	77 483.99	75 352.01	2 131.98	2.83
AGENC ET AMENAGT MAT OUTIL CMO	35 216.65	33 778.65	1 438.00	4.26
AMORT. MAT ET OUTIL INDUSTRIEL	63 112.50	53 487.31	9 625.19	18.00
AMORT MAT INDUST CMO	52.21		52.21	
AMT.OUTILLAGE INDUSTRIEL	18 190.22	16 093.77	2 096.45	13.03
AMT.OUTILLAGE INDUSTREILLE CMO	3 693.43	1 618.45	2 074.98	128.21
AMORT AGENC ET AMENAGT MAT OUT	52 026.80	44 590.93	7 435.87	16.68
AMORT MAT ET OUTIL CMO	17 226.21	9 465.05	7 761.16	82.00
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	306 565.04	273 774.25	32 790.79	11.98
COLLECTE ET OEUVRES ARTS	2 420.00	2 420.00		
INST.GEN.AGENC.AMENAGT DIVERS	262 543.13	215 991.84	46 551.29	21.55
INSTAL GALES ET AMENAGT CMO	15 241.07	9 629.23	5 611.79	58.28
MATERIEL DE TRANSPORT	83 626.02	83 626.02		
MATERIEL DE BUREAU & INFORMAT.	326 366.78	262 914.04	63 452.74	24.13
MAT BUR ET INF CMO	24 782.31	16 139.71	8 642.60	53.55
MOBILIER	116 136.84	100 145.47	15 991.37	15.97
MOBILIER CMO	4 830.60	2 890.71	1 939.89	67.11
AMORT COLLECTE ET OEUVRES ARTS	2 420.00	2 167.06	252.94	11.67
AMORT.INST.AGENC.AMEN. DIVERS	160 223.25	125 802.00	34 421.25	27.36
AMORT IGAAD CMO	6 811.63	3 305.22	3 506.41	106.09
AMORTIS.MATERIEL DE TRANSPORT	42 835.09	26 109.89	16 725.20	64.06
AMORT. MAT. BUREAU ET INFORMAT	211 123.90	171 245.49	39 878.41	23.29
AMORT MAT BUREAU ET INF CMO	16 194.52	9 218.17	6 976.35	75.68
AMORT MOBILIER	88 281.22	81 487.01	6 794.21	8.34
AMORT MOBILIER CMO	1 492.10	647.98	844.12	130.27
IMMOBILISATIONS EN COURS	21 967.73	33 327.73	11 360.00	34.09
IMMO CORPORELLES EN COURS	21 967.73	33 327.73	11 360.00	34.09
AVANCES ET ACOMPTES SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 469.60	2 469.60	100.00
AVANCE ET ACOMPTE /CDE IMMO C		2 469.60	2 469.60	100.00
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000.00	2 500.00	1 500.00	60.00
DEPOTS ET CAUTIONS	1 000.00	2 500.00	1 500.00	60.00
Total II	416 021.20	416 628.22	607.02	0.15
MARCHANDISES	4 791.91	8 461.70	3 669.79	43.37
STOCK DE MARCHANDISES	4 791.91	8 461.70	3 669.79	43.37
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	6 647.60	7 621.59	973.99	12.78
FOURNIS. AVCES ET ACP TES S/COM	6 647.60	7 621.59	973.99	12.78



DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	121 192.04	126 778.65	5 586.61	4.41
CLIENTS COLLECTIF	94 332.13	74 932.78	19 399.35	25.89
CLIENTS DOUTEUX	16 788.44	31 604.11	14 815.67	46.88
FACTURES A ETABLIR	10 071.47	20 241.76	10 170.29	50.24
AUTRES CREANCES	1 362 325.20	475 362.47	886 962.73	186.59
FOURNISSEURS COLLECTIF		6 514.32	6 514.32	100.00
RRR A OBTENIR	212.66		212.66	
COMITE ENTREPRISE	20 533.93		20 533.93	
CNRACL-RAFF		340.64	340.64	100.00
TICKETS RESTAURANTS		9 891.00	9 891.00	100.00
PRODUITS A RECEVOIR	10 666.66	243 874.92	233 208.26	95.63
IJSS A RECEVOIR	946.91	10 527.79	9 580.88	91.01
CREANCE A L EGARD DE L ETAT		2 600.00	2 600.00	100.00
OPERATIONS PARTICULIERES		346.44	346.44	100.00
TAXES/CA DEDUCTIBLES		35.10	35.10	100.00
T.V.A. DEDUCT. S/IMMOBILISAT.		169.41	169.41	100.00
T.V.A. DEDUCT. S/ BIENS & SERV	2 921.45	1 362.36	1 559.09	114.44
CREDIT DE T.V.A. A REPORTER	16 877.00	7 712.00	9 165.00	118.84
T.V.A. COLLECTEE	1 087.76	8 652.11	7 564.35	87.43
T.V.A. S/FACT. NON PARVENUES	2 229.20	2 414.38	185.18	7.67
PRODUIT A RECEVOIR		102 700.00	102 700.00	100.00
MON TICKETS .RE		2 422.00	2 422.00	100.00
CINOR	750 000.00		750 000.00	
MAIRIE SAINT DENIS	260 000.00		260 000.00	
CMN .		5 000.00	5 000.00	100.00
SUBVENTION CAF	30 000.00		30 000.00	
SUBVENTION IFM	800.00		800.00	
REMBOURSEMENT CREDIT MUNICIPAL	647.25		647.25	
PRODUITS A RECEVOIR	265 402.38	70 800.00	194 602.38	274.86
DISPONIBILITES	616 109.88	538 530.79	77 579.09	14.41
CB CMO	213.00		213.00	
PASS CULTURE PRO	410.00		410.00	
CHEQUE CULTURE	70.00		70.00	
BRED	130 393.69	250 684.38	120 290.69	47.98
CREDIT AGRICOLE	380 586.04	237 325.68	143 260.36	60.36
CEPAC	93 116.90	47 482.92	45 633.98	96.11
CAISSE	11 320.25	3 037.81	8 282.44	272.65
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	75 173.48	65 774.78	9 398.70	14.29
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	75 173.48	65 774.78	9 398.70	14.29
Total III	2 186 240.11	1 222 529.98	963 710.13	78.83
TOTAL GENERAL	2 602 261.31	1 639 158.20	963 103.11	58.76

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

 Crowe
Crowe Réunion Audit & Consulting SAS
1, Rue Roland Garros 97400 Saint-Denis
Tel : 0262 90 89 00 - Fax : 0262 90 89 01
@ : ad@crowe.re - Site : www.crowe.re
SIRET : 509 562 393 00033 - APE : 8920Z - DIRECTION

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL				
CAPITAL SOUSCRIT - APPELE, VE	300 000.00	300 000.00		
RESERVE LEGALE				
RESERVE LEGALE	30 000.00	7 823.53	22 176.47	283.46
REPORT A NOUVEAU				
REPORT A NOUVEAU (SOLDE CR)	75 247.41		75 247.41	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)				
	269 310.67	97 423.88	171 886.79	176.43
Total I	674 558.08	405 247.41	269 310.67	66.46
PROVISIONS POUR CHARGES				
PROV/ PENSIONS ET OBLIGAT°	48 226.64	200 166.54	151 939.90	75.91
PROV /GROSSES REPARATION	48 226.64	187 666.54	139 439.90	74.30
		12 500.00	12 500.00	100.00
Total III	48 226.64	200 166.54	151 939.90	75.91
CONCOURS BANCAIRES COURANTS				
INTERETS COURUS A PAYER	474.82	352.22	122.60	34.81
	474.82	352.22	122.60	34.81
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS				
CLIENTS AVANCES ET ACOMPTES	1 850.64	4 294.61	2 443.97	56.91
	1 850.64	4 294.61	2 443.97	56.91
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES				
FOURNISSEURS COLLECTIF	409 292.51	314 579.12	94 713.39	30.11
FOURNIS.FACTURES NON PARVENUES	285 750.21	134 877.91	150 872.30	111.86
	123 542.30	179 701.21	56 158.91	31.25
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
PERSONNEL REMUNERATION DECEMBR	368 004.87	321 629.08	46 375.79	14.42
COMITE ENTREPRISE	1 586.35		1 586.35	
DETTES PROV. POUR CONGES A PAY		6 558.54	6 558.54	100.00
PERSONNEL-AUTRES CHARGES A PAY	89 949.59	83 007.35	6 942.24	8.36
C.G.S.S.		34 481.52	34 481.52	100.00
C.G.S.S. (A.F./R.D.S./C.S.G.)	75 940.66	58 714.37	17 226.29	29.34
C.R.R.	4 035.00		4 035.00	
CNRACL-RAFP	47 699.15	44 510.43	3 188.72	7.16
ASSEDIC	9 613.20		9 613.20	
AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	2 390.81	6 334.12	3 943.31	62.26
MUTUELLE	1 956.28	3 892.32	1 936.04	49.74
CMB	3 984.50	3 595.00	389.50	10.83
AUDIENS	674.84	479.52	195.32	40.73
FNAS	2 999.23	2 053.28	945.95	46.07
FCAP	6 958.00	6 414.00	544.00	8.48
TICKETS RESTAURANTS	2 054.59	1 947.53	107.06	5.50
CHARGES SOC. S/C.P.	453.00		453.00	
ORGANISMES SOCIAUX CH. A PAYER	19 496.78	29 330.23	9 833.45	33.53
PAS	4 838.17	14 345.98	9 507.81	66.28
IMPOT SUR LES BENEFICES	3 752.00	3 385.13	366.87	10.84
T.V.A. DEDUCT. S/IMMOBILISAT.	39 721.00	5 226.00	34 495.00	660.07
TVA S/ FACTURES A ETABLIR	1 543.55		1 543.55	
AUTRES IMPOTS ET TAXES	789.02	1 585.76	796.74	50.24
ETAT CHARGES A PAYER	1 329.15		1 329.15	
ACTIONNAIRES	25 740.00	15 768.00	9 972.00	63.24
	20 500.00		20 500.00	

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
AUTRES DETTES	86 853.75	9 788.31	77 065.44	787.32
CLIENTS COLLECTIF		6 401.51	6 401.51	100.00
RECETTES SPECTACLES	186.00	301.00	115.00	38.21
AVOIR A ETABLIR	2 000.00		2 000.00	
AUTRES DEBITEURS ET CREDITEURS	2 702.94	2 702.94		
GER - CINOR	11 380.73		11 380.73	
CMN .	20 000.00		20 000.00	
SUBVENTION CONVERGENCE	50 000.00		50 000.00	
DEBITEURS DIVERS	584.08	382.86	201.22	52.56
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 013 000.00	383 100.91	629 899.09	164.42
PRODUITS CONSTATEES AVANCE	1 013 000.00	383 100.91	629 899.09	164.42
Total IV	1 879 476.59	1 033 744.25	845 732.34	81.81
TOTAL GENERAL	2 602 261.31	1 639 158.20	963 103.11	58.76

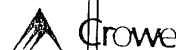
COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Crowe Réunion Audit & Consulting SAS
1. Rue Roland Garros 97400 Saint-Denis
Tél : 0262 90 89 00 - Fax : 0262 90 89 01
@ : ad@crowe.re - Site : www.crowe.re
SIRET : 505 502 353 0003 - APE : 8420Z - DIRECTION : 9387 0305 137

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	7 476.32	976.96	6 499.36	665.26
VENTES DE MARCHANDISES	1 972.93	976.96	995.97	101.95
VENTES BAR 2.10%	1 976.48		1 976.48	
VENTES BAR 8.5%	3 526.91		3 526.91	
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	454 067.16	281 182.11	172 885.05	61.49
PRESTATIONS DE SERVICE		18 037.53	18 037.53	100.00
PRESTATION SERVICE EXO	1 134.40		1 134.40	
CONTRAT RETROCESSION	18 761.96		18 761.96	
PRESTATIONS DIVERS 8.5% CMO	455.30	15 536.00	15 080.70	97.07
PRESTATIONS DIVERS 8.5%		10 347.35	10 347.35	100.00
RECETTES BILLETERIE	208 639.12	68 466.20	140 172.92	204.73
RECETTES BILLETERIE 1.05 CMO	6 526.52	14 251.18	7 724.66	54.20
RECETTES ADHESIONS	6 267.24	110.59	6 156.65	NS
RECETTES ABONT CE		4 700.43	4 700.43	100.00
LOCATION SALLES	186 198.00	115 421.99	70 776.01	61.32
LOCATIONS DE SALLES 8.5% CMO	22 472.00	0.01	22 471.99	NS
LOCAT° S. ENREGIST 8.5%	5 455.94	1 310.83	4 145.11	316.22
LOCATION ESPACE BAR 8.5%		3 000.00	3 000.00	100.00
LOCAT° ESPACE RESTAURANT 8.5%		30 000.00	30 000.00	100.00
RRRR SERVICES	1 843.32		1 843.32	
Chiffre d'affaires NET	461 543.48	282 159.07	179 384.41	63.58
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 298 553.82	4 010 311.51	288 242.31	7.19
SUBVENTIONS PEAC /DAAC		10 830.00	10 830.00	100.00
SUBVENTION CINOR	3 556 836.63	3 152 883.34	403 953.29	12.81
SUBVENTION SACEM		23 529.96	23 529.96	100.00
MAIRIE DE ST DENIS	520 000.00	520 000.00		
SUBVENTION DAC OI	49 709.00	82 700.00	32 991.00	39.89
SUBVENTION CNM	8 333.34		8 333.34	
SUBVENTION INSTITUTE FRANCAIS	40 000.00	40 000.00	80 000.00	200.00
SUBVENTIONS CAF	60 000.00	36 473.22	23 526.78	64.50
AIDES A EMPLOI	64 897.09	32 872.63	32 024.46	97.42
AIDE A L EMPLOI CMO	5 444.44	14 508.36	9 063.92	62.47
SUBVENTION DEMOS	90 000.00	96 514.00	6 514.00	6.75
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	207 469.86	3 338.57	204 131.29	NS
REPRISE DOT INDEMN DEPART RET	176 044.94		176 044.94	
REPRISE DOT INDEMN DEP RET	11 621.60		11 621.60	
RISQ ET CHARGES REP /PROV	12 500.00		12 500.00	
DEPRECIATION REP/PROV		3 338.57	3 338.57	100.00
TRANSFERT DE CHARGES	6 934.74		6 934.74	
TRANSFERT DE CHARGES EXPLOICMO	368.58		368.58	
AUTRES PRODUITS	142.48	2 792.27	2 649.79	94.90
PRODUITS DIV. GESTION COURANTE	142.48	2 792.27	2 649.79	94.90
Total des Produits d'exploitation	4 967 709.64	4 298 601.42	669 108.22	15.57
ACHATS DE MARCHANDISES	6 889.31		6 889.31	
ACHATS DE MARCHANDISES	2 694.92		2 694.92	
ACHATS M/SES BAR	4 194.39		4 194.39	



Crowe Réunion Audit & Consulting SAS

1. Rue Roland Garros 97400 Saint-Denis

Tel : 0262 90 89 00 - Fax : 0262 90 89 01

E-mail: ad@crowe.re - Site : www.crowe.re

FINEXPRT SAS

SIRET : 509 562 993 00053 - APE : 6920Z - DICECTE : 9897 0235 197

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	3 669.79	1 787.30	1 882.49	105.33
VARIATION STOCK MARCHANDISES	3 669.79	1 787.30	1 882.49	105.33
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 942 626.52	1 447 726.90	494 899.62	34.18
ACHATS DE SPECTACLES	268 254.32	74 647.72	193 606.60	259.36
ACHATS SPECTACLES CMO	56 138.62	30 565.20	25 573.42	83.67
ACHATS MASTERCLASS	360.00	600.00	240.00	40.00
PRESTATIONS PHOTOS	19 551.28	21 859.27	2 307.99	10.56
PRESTATIONS PHOTOS -VIDEOS CM	3 848.13	440.00	3 408.13	774.58
PRESTATION MON TICKET.RE	336.00	1 662.00	1 326.00	79.78
PRESTATIONS MONTICKET RE CMO		1 552.00	1 552.00	100.00
PRESTATIONS ARTISTIQUES	57 282.83	131 200.59	73 917.76	56.34
PRESTAT° ARTISTIQUES CMO	2 182.00	16 147.01	13 965.01	86.49
PRESTATIONS MEDIATIONS CULT	21 138.41	24 475.00	3 336.59	13.63
PRESTAT° MEDIATION CULTURELLE	2 100.00		2 100.00	
PRESTATIONS BILLETERIE	54 336.30	16 357.25	37 979.05	232.18
PRESTATIONS BILLETERIE CMO	696.91	1 398.32	2 095.23	149.84
ACHATS IMPRESSION	38 671.39	25 984.98	12 686.41	48.82
ACHAT IMPRESSION CMO	9 581.24	7 724.59	1 856.65	24.04
EAU	14 202.72	17 795.76	3 593.04	20.19
EAU CMO	241.22	253.89	12.67	4.99
ELECTRICITE	112 858.57	130 131.22	17 272.65	13.27
ELECTRICITE CMO	23 000.00	12 000.00	11 000.00	91.67
CARBURANTS	374.02	186.90	187.12	100.12
CARBURANTS CMO	146.81	30.00	116.81	389.37
FOURNITURES D'ENTRETIEN	3 099.56	5 221.95	2 122.39	40.64
FOURNITURES ENT ET OUTILLA CMO		2 193.94	2 193.94	100.00
FOURNITURE ENTRETIEN MENAGER	6 994.44	5 453.65	1 540.79	28.25
FOURNITURE ENTRET MENEGERE CMO	1 018.30	2 701.59	1 683.29	62.31
PETIT OUTILLAGE	17 229.06	24 179.89	6 950.83	28.75
PETIT MATERIEL CMO	2 125.97	2 927.45	801.48	27.38
FOURNITURES SPECTACLES	42 006.85	5 230.88	36 775.97	703.06
FOURNITURES SPECTACLES CMO	6 044.88		6 044.88	
FOURNITURES DE BUREAU	14 829.20	16 733.55	1 904.35	11.38
FOURNITURE BUREAU CMO	2 391.70	1 222.20	1 169.50	95.69
FOURNITURE BILLETERIE	2 134.88		2 134.88	
VETEMENTS TRAVAIL	3 757.12	1 286.43	2 470.69	192.06
VETEMENTS TRAVAIL CMO	1 988.89	1 546.14	442.75	28.64
SOUS TRAITANCE SECURITE	96 254.68	63 699.14	32 555.54	51.11
SOUS TRAITANCE SS ELEVE COM	18 995.53	9 688.01	9 307.52	96.07
SOUS TRAITANCE SECURITE SSIAP	168 629.96	170 282.85	1 652.89	0.97
SOUS TRAITANT PERSONNEL TECHN	34 171.83	33 170.02	1 001.81	3.02
SOUS TRAIT PARSONNEL CMO	820.00	7 836.45	7 016.45	89.54
SOUS TRAITANT DISTRIBUR	9 605.90	4 421.00	5 184.90	117.28
SOUS TRAITANCE AFFICHAGE +DI	3 193.00	3 413.50	220.50	6.46
CREDIT BAIL MOBILIER	5 174.22	20 696.90	15 522.68	75.00
LOCATION LICENCE IV	6 000.00	6 000.00		
LOCATIONS DES LOCAUX	5 760.00	5 760.00		
LOCATIONS MOBILIERES		688.74	688.74	100.00
LOCATIONS MOBILIERES CMO		89.00	89.00	100.00
LOCATION VEHICULES PONCTUELLE	782.82	1 360.14	577.32	42.45
LLD MODEM	4 122.81	5 497.08	1 374.27	25.00
LOCATION GERBEUR ELECTRIQUE		1 363.85	1 363.85	100.00
LOCATION MATERIEL DE SPECTACLE	79 379.60	16 980.55	62 399.05	367.47
LOCATION MATERIEL SPECT CMO	14 310.37	13 541.50	725.87	5.34

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
LOCATION BACS ROULANTS	2 399.70	2 593.86	194.16	7.49
LOCATION BAC ROULANT CMO	1 329.15		1 329.15	
LOCATION TPE	2 286.00	2 316.00	30.00	1.30
LOCATION TPE CMO	594.00	594.00		
LOCATION FONTAINE EAU	766.65	567.20	199.45	35.16
LOCATION FONTAINE EAU CMO	103.86		103.86	
LOCATION COPIEUR	6 238.33	2 531.50	3 706.83	146.43
LOCATION COPIEUR CMO		363.67	363.67	100.00
ENTRET BIENS IMMOBILIERS CMO	496.00		496.00	
ENTRET. REPARAT. IMMOBILIERE	41 960.84	26 140.94	15 819.90	60.52
ENTRETIENS ESPACES VERTS CMO	3 880.00		3 880.00	
ENTRETIEN ESPACES VERTS	7 867.56	7 700.00	167.56	2.18
ENT BIENS MOBILIERS	22 014.89	34 743.63	12 728.74	36.64
ENT BIEN MOBILIERS CMO	968.16	800.00	168.16	21.02
ENTRETIEN VEHICULE	519.12	535.00	15.88	2.97
MAINTENANCE	5 821.00	5 011.05	809.95	16.16
MAINTENANCE CMO	715.21	343.27	371.94	108.35
MAINTENANCE ASCENCEUR	2 868.81	2 134.20	734.61	34.42
MAINTENANCE TRIBUNE TELESCOPIQ	4 796.65		4 796.65	
MAINTENANCE ABC MAINTENANCE	939.01	827.75	111.26	13.44
MAINTENANCE EQUIPEMENT	10 592.67	7 000.00	3 592.67	51.32
MAINTENANCE PHOTOVOLTAIQUE	4 937.50		4 937.50	
MAINTENANCE LEGILOG	23 678.09	19 169.40	4 508.69	23.52
MAINTENANCE LOG CMO	4 650.00	4 200.00	450.00	10.71
MAINTENANCE CAHRI DIGITAL	2 112.00	2 112.00		
MAINTENANCE SORAD	1 567.50	1 845.00	277.50	15.04
MAINTENACE TUNZINI	16 200.00	10 736.38	5 463.62	50.89
MAINTENANCE CELTIS	7 352.38	9 600.00	2 247.62	23.41
MAINTENANCE ELECTRIQUE CMO	1 300.00		1 300.00	
MAINTENANCE RL COM	17 949.52	14 723.70	3 225.82	21.91
MAINTENANCE RESEAU INF	4 830.48	4 545.00	285.48	6.28
MAINTENANCE STESI	4 235.00		4 235.00	
MAINTENANCE SECU. INCENDIE VID	416.46		416.46	
ASSURANCE LOCAL	35 184.10	33 766.79	1 417.31	4.20
MULTIRISQUES CMO	5 347.77	4 708.17	639.60	13.58
RESPONSABILITE CIVILE	9 265.00	9 265.00		
ASSURANCE TRANSPORT	3 012.49	3 000.19	12.30	0.41
DOCUMENTATION GENERALE	325.83	781.37	455.54	58.30
DOCUMENTATION TECHNIQUE	4 432.96	4 218.35	214.61	5.09
COLLOQUES,SEMINAIRES		1 205.15	1 205.15	100.00
PERSONNEL INTERIMAIRE	8 690.49	5 238.10	3 452.39	65.91
PERSONNEL INTERIMAIRES CMO	2 793.28		2 793.28	
PERSONNEL DETACHE OU PRET	16 200.00	60 000.00	43 800.00	73.00
HONORAIRES JURIDIQUES	3 480.46	12 934.54	9 454.08	73.09
HONORAIRES CAC/EC	26 150.00	19 000.00	7 150.00	37.63
HONORAIRES CONSEIL DIVERS	33 261.50	10 152.99	23 108.51	227.60
FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	653.25	245.64	407.61	165.94
ANNONCES ET INSERTIONS	86 858.91	21 854.35	65 004.56	297.44
ANNONCES ET INSERTIONS CMO	2 102.13	1 595.50	506.63	31.75
FOIRES ET EXPOSITIONS	1 904.00	3 772.00	1 868.00	49.52
CADEAUX	7 991.83	8 172.11	180.28	2.21
CADEAUX CMO	95.00	775.00	680.00	87.74
DIVERS	10 252.07	10 000.00	252.07	2.52
TRANSPORT DES ARTISTES	65 289.84	13 544.53	51 745.31	382.04
TRANSPORTS VEHICULES ARTISTES	2 302.06		2 302.06	

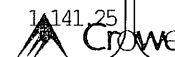
COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

 Crowe
Crowe Réunion Audit & Consulting SAS
1. Rue Roland Garros 97400 Saint-Denis
Téléphone : 0262 90 89 00 - Fax : 0262 90 89 01
@ : ad@crowe.re - Site : www.crowe.re
SIRET : 509 562 393 00003 - APE : 6920Z - DIECOTE : 9307 0106 147

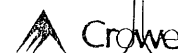
DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	28 617.27	13 053.77	15 563.50	119.23
MISSIONS ET RECEPTIONS	16 165.40	9 993.04	6 172.36	61.77
RECEPTIONS CMO	1 044.87	28.08	1 016.79	NS
CATERING	15 038.31	9 638.20	5 400.11	56.03
CATERING ARTISTES CMO	1 950.30	691.56	1 258.74	182.01
HEBERGEMENT ARTISTE	13 657.63	2 341.72	11 315.91	483.23
REPAS DES ARTISTES	15 929.51	4 359.02	11 570.49	265.44
REPAS DES ARTISTES CMO	2 006.00	7 263.00	5 257.00	72.38
TELEPHONE	20 628.26	23 570.33	2 942.07	12.48
FRAIS POSTAUX	866.33	913.26	46.93	5.14
FRAIS TELECOMMUNICATIONS AUTRE	20 124.27	14 653.71	5 470.56	37.33
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMIL.	5 874.72	3 811.44	2 063.28	54.13
SERVICES BANCAIRES CMO	2 626.16	1 699.02	927.14	54.57
DIVERS	388.00		388.00	
COTIS ^o SYNDYC. OU PROFESSION.	4 620.50	4 362.00	258.50	5.93
FRAIS DE FORMATIONS	20 763.96	17 269.32	3 494.64	20.24
FRAIS DE FORMATIONS CMO	3 880.00	475.00	3 405.00	716.84
TRAITEMENTS DES DECHETS	1 648.00		1 648.00	
TRAITEMENT DES DECHETS CMO	89.00		89.00	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	54 571.15	56 550.17	1 979.02	3.50
FORMATION CONTINUE (AUTRES)	20 639.01	24 016.36	3 377.35	14.06
FORMATION CONTINUE CMO	3 372.63	3 463.44	90.81	2.62
TAXE APPRENTISSAGE (AUTRES)	7 351.26	9 459.07	2 107.81	22.28
TAXE APPRENTISSAGE CMO	1 427.35	1 331.26	96.09	7.22
CFE	1 760.00	1 830.00	70.00	3.83
AUTRES IMPOTS	12 940.00	12 800.00	140.00	1.09
AUTRES IMPOTS ET TAXES	5 066.90	682.04	4 384.86	642.90
TAXE SUR LES SPECTACLES	914.00	2 000.00	1 086.00	54.30
TAXES SUR SPECTACLES CMO	1 100.00	968.00	132.00	13.64
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 845 012.48	1 741 436.38	103 576.10	5.95
SALAIRES ET APPOINTEMENTS	1 509 555.67	1 449 021.23	60 534.44	4.18
SALAIRES CMO	251 006.75	216 952.44	34 054.31	15.70
CONGES PAYES	11 554.47	2 857.62	14 412.09	504.34
CONGES PAYES CMO	5 097.83	6 409.43	11 507.26	179.54
PRIMES ET GRATIFICATIONS	21 150.35	4 307.91	16 842.44	390.97
PRIMES GRATIFICATION CMO	13 995.66	6 987.68	7 007.98	100.29
INDEMNITE RUPTURE CONVENTIONNE	42 564.39	14 447.37	28 117.02	194.62
INDEMNITE RUPTURE CONVENT CMO	7 129.50		7 129.50	
INDEMNITE ET AVANTAGES DIVERS	6 711.41	3 635.11	3 076.30	84.63
INDEMNITE ETG AVANTAGES CCMO	826.13	204.04	622.09	304.89
PRIME PEPA	5 900.56	29 606.52	23 705.96	80.07
PRIME PEPA CMO	2 477.06	4 875.00	2 397.94	49.19
INDEMNITES ACTIVITE PARTIELLE		1 856.95	1 856.95	100.00
INDEMNITE ACTIVITE PART CMO		275.08	275.08	100.00
INDEMNITES KM	347.30		347.30	
CHARGES SOCIALES	525 619.14	427 911.62	97 707.52	22.83
COTISATIONS C.G.S.S.	184 472.55	105 373.38	79 099.17	75.07
CGSS INTERMITTENTS	53 824.79	15 176.12	38 648.67	254.67
COTISATIONS C.R.R.	84 624.42	85 362.38	737.96	0.86
CRR INTERMITTENTS	12 813.16	11 182.69	1 630.47	14.58
CNRACL-RAFP	8 336.96	7 988.83	348.13	4.36
RET PERS CNRACL		1 141.25	1 141.25	100.00



DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
COTISATIONS C.R.P.	11 247.60	11 691.53	443.93	3.80
CRP CMO	2 175.59	1 783.29	392.30	22.00
COTISATIONS ASSEDIC	47 175.59	52 224.70	5 049.11	9.67
ASSEDIC PERMANENT CMO	8 262.73	6 872.04	1 390.69	20.24
ASSEDIC INTERMITTENTS	18 704.50	9 348.52	9 355.98	100.08
POLE EMPLOI INTERMITTENTS CMO	1 350.28	442.63	907.65	205.06
CHARGES SOCIALES S/C.P.	30 345.23	21 720.98	8 624.25	39.70
CH CONGES PAYES CMO	1 718.38	1 093.10	625.28	57.20
FNAS	21 910.68	18 291.20	3 619.48	19.79
FNAS INTERMITTENTS	3 617.33	3 160.38	456.95	14.46
FCAP	3 778.01	3 611.32	166.69	4.62
FCAP CMO	623.74	544.64	79.10	14.52
MUTUELLE SANTE	7 297.53	8 065.68	768.15	9.52
MUTUELLE SANTE CMO	1 400.34	1 117.92	282.42	25.26
AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	7 872.30	1 872.42	9 744.72	520.43
AUTRES ORGANISM SOCIAUX CMO	1 961.15	2 479.91	4 441.06	179.08
VERS AU CE	18 796.37	8 533.03	27 329.40	320.28
VERS AU CE CMO	1 502.33	1 130.25	372.08	32.92
MEDECINE DU TRAVAIL	3 591.00	3 874.50	283.50	7.32
MEDECINE DU TRAVAIL INTERMITT	567.00	756.00	189.00	25.00
MEDECIN DU TRAVAIL INTERM CD	938.13	456.56	481.57	105.48
MEDECINE DU TRAVAIL INTERM CMO	36.29	22.96	13.33	58.06
TICKETS RESTAURANTS	36 855.04	30 467.76	6 387.28	20.96
TICKETS RESTAURANTS CMO	7 079.76	7 428.24	348.48	4.69
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL		4 697.41	4 697.41	100.00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS				
DOT. AMORT. IMMOB. INCORPOREL.	150 644.12	148 118.42	2 525.70	1.71
DOTATIONS AUX PROVISIONS				
RISQUES ET CHARGES DOT PROV	48 226.64	200 166.54	151 939.90	75.91
AUTRES CHARGES				
CONCESSIONS BREVETS	66 048.90	186 141.36	120 092.46	64.52
CONCESSIONS BREVET -CMO	3 327.54	1 349.31	1 978.23	146.61
DROITS AUTEURS	1 039.23		1 039.23	
DROIT AUTEURS CMO	13 026.03	14 158.56	1 132.53	8.00
REDEVANCES	2 163.00	3 000.00	837.00	27.90
REDEVANCES CMO	8 128.00	8 126.00	2.00	0.02
JETONS DE PRESENCE	1 128.00	1 126.00	2.00	0.18
PERTES/CREANCE IRRECOURV	20 500.00	19 500.00	1 000.00	5.13
CHARGES DIV. DE GEST ^o COURANTE	13 273.37	137 313.52	124 040.15	90.33
	3 463.73	1 567.97	1 895.76	120.91
Total des Charges d'exploitation	4 643 308.05	4 209 838.69	433 469.36	10.30
Résultat d'exploitation	324 401.59	88 762.73	235 638.86	265.47
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES				
INTERETS S/ EMPRUNTS	3 372.80	898.36	2 474.44	275.44
PERTES /CREANCES/PART	3 372.80	898.36	898.36	100.00
Total des Charges financières	3 372.80	898.36	2 474.44	275.44



DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Résultat financier	3 372.80	898.36	2 474.44	275.44
Résultat courant avant impôts	321 028.79	87 864.37	233 164.42	265.37
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	9 468.88	15 211.51	5 742.63	37.75
PRODTS EXCEP.S/OPERTØ GESTION	9 468.88		9 468.88	
PRODTS S/EXERCICES ANTERIEURS		15 211.51	15 211.51	100.00
Total des Produits exceptionnels	9 468.88	15 211.51	5 742.63	37.75
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	16 535.00	426.00	16 109.00	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 500.00		12 500.00	
PENALITES ET AMENDES	4 035.00	17.00	4 018.00	NS
AUTRES CHARGES OPERAT DE GESTI		409.00	409.00	100.00
Total des Charges exceptionnelles	16 535.00	426.00	16 109.00	NS
Résultat exceptionnel	7 066.12	14 785.51	21 851.63	147.79
IMPOTS SUR LES BENEFICES	44 652.00	5 226.00	39 426.00	754.42
IMPOTS SUR LES BENEFICES	44 652.00	5 226.00	39 426.00	754.42
Total des produits	4 977 178.52	4 313 812.93	663 365.59	15.38
Total des charges	4 707 867.85	4 216 389.05	491 478.80	11.66
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	269 310.67	97 423.88	171 886.79	176.43

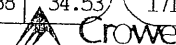
COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Crowe Réunion Audit & Consulting SAS
1, Rue Roland Garros 97400 Saint-Denis
Tél : 0262 90 89 00 - Fax : 0262 90 89 01
@ : ad@crowe.re - Site : www.crowe.re
SIRET : 563 562 393 63633 - APE : 6920Z - DIECCTE : 9897 0334 197

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Ventes marchandises + Production	461 543.48	100.00	282 159.07	100.00	179 384.41	63.58
+ Ventes de marchandises	7 476.32	100.00	976.96	100.00	6 499.36	665.26
- Coût d'achat des marchandises vendues	10 559.10	141.23	1 787.30	182.95	8 771.80	490.78
Marge commerciale	3 082.78	41.23	810.34	82.95	2 272.44	280.43
+ Production vendue	454 067.16	100.00	281 182.11	100.00	172 885.05	61.49
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	454 067.16	100.00	281 182.11	100.00	172 885.05	61.49
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe	533 083.61	117.40	354 613.93	126.12	178 469.68	50.33
Marge brute de production	79 016.45	17.40	73 431.82	26.12	5 584.63	7.61
Marge brute globale	82 099.23	17.79	74 242.16	26.31	7 857.07	10.58
- Autres achats + charges externes	1 409 542.91	305.40	1 093 112.97	387.41	316 429.94	28.95
Valeur ajoutée	1 491 642.14	323.19	1 167 355.13	413.72	324 287.01	27.78
+ Subventions d'exploitation	4 298 553.82	931.34	4 010 311.51	NS	288 242.31	7.19
- Impôts, taxes et versements assimilés	54 571.15	11.82	56 550.17	20.04	1 979.02	3.50
- Salaires du personnel	1 845 012.48	399.75	1 741 436.38	617.18	103 576.10	5.95
- Charges sociales du personnel	525 619.14	113.88	427 911.62	151.66	97 707.52	22.83
Excédent brut d'exploitation	381 708.91	82.70	617 058.21	218.69	235 349.30	38.14
+ Autres produits de gestion courante	142.48	0.03	2 792.27	0.99	2 649.79	94.90
- Autres charges de gestion courante	66 048.90	14.31	186 141.36	65.97	120 092.46	64.52
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	207 469.86	44.95	3 338.57	1.18	204 131.29	NS
- Dotations aux amortissements	150 644.12	32.64	148 118.42	52.49	2 525.70	1.71
- Dotations aux provisions	48 226.64	10.45	200 166.54	70.94	151 939.90	75.91
Résultat d'exploitation	324 401.59	70.29	88 762.73	31.46	235 638.86	265.47
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières	3 372.80	0.73	898.36	0.32	2 474.44	275.44
Résultat courant	321 028.79	69.56	87 864.37	31.14	233 164.42	265.37
+ Produits exceptionnels	9 468.88	2.05	15 211.51	5.39	5 742.63	37.75
- Charges exceptionnelles	16 535.00	3.58	426.00	0.15	16 109.00	NS
Résultat exceptionnel	7 066.12	1.53	14 785.51	5.24	21 851.63	147.79
- Impôt sur les bénéfices	44 652.00	9.67	5 226.00	1.85	39 426.00	754.42
- Participation des salariés						
Résultat NET	269 310.67	58.35	97 423.88	34.53	171 886.79	176.43



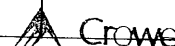
**TABLEAU DE FINANCEMENT
CALCUL DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT**

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12
RESSOURCES DURABLES		
Résultat net comptable	269 310.67	97 423.88
Dotations aux amortissements et provisions	198 870.76	348 384.54
Reprises sur amortissements et provisions	200 166.54	
Plus ou moins-values sur cession d'actif		
Subventions d'investissements virées au résultat		
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	268 014.89	445 808.42
Prélèvements		
AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE	268 014.89	445 808.42
Cessions d'immobilisations	22 279.63	9 650.00
Augmentation des capitaux propres		
Augmentation des comptes courants d'associés		
Augmentation des dettes financières		
Subventions reçues		
TOTAL DES RESSOURCES	290 294.52	455 458.42
EMPLOIS FIXES		
Acquisitions d'immobilisations	172 316.73	93 416.77
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Réduction des capitaux propres		
Dividendes		
Remboursements des comptes courants d'associés		102 420.74
Remboursements des dettes financières		
TOTAL DES EMPLOIS	172 316.73	195 837.51
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL Ressource nette (+) ou emploi net (-)	117 977.79	259 620.91



**TABLEAU DE FINANCEMENT
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT**

	Variations N - (N-1) 31/12/2022 12	Variations (N-1) - (N-2) 31/12/2021 12
VARIATION DES ACTIFS CIRCULANTS		
Stocks et en cours	3 669.79	1 787.30
Clients et comptes rattachés	5 586.61	62 204.37
Autres créances	885 988.74	18 023.64
Comptes de régularisation	9 398.70	12 384.95
VARIATION	886 131.04	33 583.08
VARIATION DES PASSIFS HORS TRESORERIE		
Fournisseurs et comptes rattachés	94 713.39	48 372.83
Autres dettes	120 997.26	66 534.99
Comptes de régularisation	629 899.09	30 583.64
VARIATION	845 609.74	145 491.46
BESOIN (-) ou DEGAGEMENT (+) de l'exercice	40 521.30	179 074.54
VARIATION TRESORERIE		
Disponibilités	77 579.09	433 043.94
Concours bancaires courants	122.60	5 651.51
VARIATION	77 456.49	438 695.45
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT Emploi net (-) ou Ressource nette (+)	117 977.79	259 620.91





RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE DIRECTRICE GENERALE

2022 : UNE ANNEE PLACEE SOUS LE SIGNE DE LA REPRISE

En art, il n'y a pas de sérieux qui tienne, le plaisir est le plus sûr des guides.

Un début d'année pleine d'incertitudes et une fin d'année chargée d'espoir. C'est ce que nous avons vécu en 2022.

Tout en continuant sa restructuration, TERRITO'ARTS a vu une montée en puissance de son activité notamment au second semestre 2022.

1/ UNE EQUIPE RENOUVELEE ET A STABILISER

En effet, sur le plan du personnel de l'entreprise, le départ de plusieurs salariés en 2022 notamment celui du Directeur Général Délégué qui a démissionné de son mandat a laissé la place à une vacance de poste pendant au moins six mois, ce qui a nécessité la création temporaire d'un poste de Directeur Général Adjoint occupé par la Directrice Administrative et Financière Mme Fabienne Hoarau devenue par la suite nouvelle Directrice Générale Déléguée en septembre 2022. Le poste de Directeur Administratif et Financier a été pourvu en octobre 2022 en la personne de Mme Myriam Dufour. Malheureusement, la période d'essai n'a pas été concluante.

Afin d'optimiser les compétences, nous avons remanié l'organigramme en créant à la CDA un poste de développement culturel. S'agissant de CMO, après le départ du directeur d'exploitation, le remplacement a été pourvu en fin d'année. Le personnel a été renouvelé au trois quart afin d'assurer la mission de service public confiée par la ville de Saint-Denis. En fin d'année, les équipes CDA et CMO étaient une équipe renouvelée, engagée et une direction féminisée. Entre-temps ont été comblés plusieurs postes dont celui de CMO. Le défi à relever est la stabilité des équipes en place pour assurer la montée en charge de nos événements.

2/ UNE ACTIVITE EN PLEINE DYNAMIQUE

Sur le plan de l'activité, le rapport ci-joint fait le bilan de l'année. Une montée en puissance de notre activité montre que la reprise est au rendez-vous. Je me félicite de la qualité des actions culturelles proposées au public en 2022. Une programmation riche, diverse, hétéroclite. Quelques événements qui ont marqué la Cité : le festival Réunion Graffiti, la Convention TATTOO, le festival BABA Cité. Et autres événements qui ont marqué Château Morange : les journées du patrimoine, le festival Tras la route, le festival court derrière.... La stratégie mise en place pour un rayonnement local, indo-océanique, national commence à porter ses fruits grâce également au partenariat engagé avec différentes institutions et établissements culturels. Une programmation menée dans le respect des préconisations des contrats de concessions signés avec l'intercommunalité et la ville de Saint-Denis en termes d'accompagnement des artistes, des actions hors les murs que nous voulons amplifier en 2023, des actions de médiation notamment à destination des scolaires mais aussi des publics empêchés (les seniors, les personnes malades, les personnes porteuses de handicaps, les jeunes à réinsérer etc.).

La SPL TERRITOARTS a réussi à maintenir le cap malgré la crise COVID et grâce au travail mené depuis ces deux dernières années et à la stratégie de communication engagée en 2021. Nos deux établissements culturels ont vu leur image s'améliorer. L'objectif affiché d'une démocratisation plus grande est en passe d'aboutir.

Un petit focus sur le dispositif DEMOS : 2022 a vu la stabilité de ce dispositif. Grâce aux partenaires notamment la Philharmonie de Paris, la Caisse d'Allocations Familiales, la

Direction des Affaires Culturelles, nous avons pu stabiliser le coût de fonctionnement et négocier pour 2023 la mise en place d'une troisième cohorte et la mise en place d'un orchestre avancé.

3/ UNE SANTE FINANCIERE EN NETTE AMELIORATION

Sur le plan financier, nous dégageons en 2022 un résultat positif de **269 310,67 euros**. Les comptes sont aujourd'hui stabilisés mais nous sommes conscients qu'il faut continuer à maîtriser les charges et améliorer les recettes notamment à Château Morange.

Il faut cependant pour pouvoir assurer les missions qui nous sont confiés :

- Améliorer les relations avec les concessionnaires (CINOR/Ville de Saint-Denis) pour une meilleure réactivité quant aux gros travaux à effectuer et qui nous garantissent un accueil du public en toute sécurité.
- Trouver de nouvelles recettes pour financer nos actions nouvelles : CNC, fonds gayarcité, feder etc...
- Ouvrir nos horizons en élargissant les partenaires de la SPL. Les négociations sont en cours avec le Conseil départemental pour une participation dans le capital

En conclusion, je peux dire qu'aujourd'hui que nous avons une gestion saine et maîtrisée de notre entreprise. Notre grande ambition : **un accès à la culture pour tous et par tous.**

Monique ORPHE
PRESIDENTE DIRECTRICE GENERALE

Smart decisions. Lasting value.

SPL TERRITO'ARTS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

23 RUE LEOPOLD RAMBAUD
97 490 SAINTE CLOTILDE

EXERCICE CLOS 31/12/2022

SPL TERRITO'ARTS

Siège social :

23, Rue Léopold Rambaud
97 490 Sainte Clotilde

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

<p>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES</p>

Aux membres de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE

En application de l'article 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

La SPL TERRITO ARTS a participé à la création du fonds de dotation GAYARCITE en versant une dotation initiale de 5 000€. Le fonds a pour objet, toute action d'intérêt général contribuant à soutenir et promouvoir le projet de la SPL TERRITO'ARTS en participant à son développement et son rayonnement auprès des publics : grand public, public artistique et public des territoires.

Sur l'exercice 2022, il a été versé des dons au fonds de dotation GAYARCITE pour un montant de 10 000€.

Les relations entre le fonds de dotation et la SPL TERRITO'ARTS font l'objet d'une convention de partenariat spécifique signée entre les deux parties.

Fait à SAINT-DENIS,

**POUR CROWE REUNION AUDIT
AND CONSULTING**

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de La Réunion

Abdoullah LALA